



LETTRES DE LOUIS XIV.

AUX PRINCES DE L'EUROPE, à ſes Généraux, ſes Miniſtres, &c.

RECUEILLIES PAR MR. ROSE, Secretaire du Cabinet.

Avec des Remarques hiſtoriques,

PAR M. MORELLY.

TOME II.



A PARIS, & A FRANCFORT, *en Foire.*

Chez BASSOMPIERRE, Libraire à Liége.

M. DCC. LVI.

TABLE

DES SOMMAIRES

du Tome ſecond.

LETT



LETTRES

DE

LOUIS XIV.

Suite de l'Année 1664.

L'affaire d'Italie terminée, le Roi pour entretenir & occuper la valeur de ses troupes, leur fit entreprendre en même temps deux expéditions mémorables: l'une fut contre les Corsaires d'Afrique; mais après quelques succès, elle échoua par la mésintelligence des Chefs: l'autre réussit d'une ma-

nière qui fit beaucoup d'honneur à la Nation : un secours peu nombreux donné à l'Empereur, lui valut une armée, & remporta presque seul, une victoire signalée sur les Turcs, qui les obligea à demander la Paix. Le Roi aida aussi l'Electeur de Mayence à soûmettre des Sujets rebelles : enfin ayant les années précédentes, fait respecter ses Ministres dans les Cours étrangères, il s'appliqua celle-ci, à faire connoître combien il étoit ami utile, & dangereux ennemi ; cependant il étendoit le commerce, peuploit des Colonies, & faisoit fleurir dans le Royaume, avec les Arts & les Sciences, les plus sages Règlemens.

LETTRE CXVI.

A Monsieur Talon, Conseiller en mon Conseil d'Etat, Intendant dans mes Places du Hainault. DENIS. (a)

MOnsieur Talon, j'ai reçu votre Lettre avec beaucoup de satisfaction, reconnoissant aisément votre zèle pour mon service dans la conduite que vous avez tenue dans le voyage que vous avez fait en Flandres sur les bruits qui avoient couru. (b) Comme j'approuve fort l'un

(a) Né d'un Père qu'on nommoit l'Oracle du Barreau, il hérita de ses talens. Nous avons dit, *Lettre CII.* qu'il fut un des Compilateurs du *Code Louis.*

(b) On parloit alors de marier *Marguerite-Thérése* d'Autriche, Fille du second lit du Roi d'Espagne, à l'Empereur, & l'on avoit effectivement conclu le contrat par lequel *Philippe* donnoit, après lui, les Pays-bas à l'Infante, & la déclaroit habile à succéder

& l'autre, j'ai été bien aise de vous en assurer moi-même par celle-ci, & vous ordonnant au surplus de continuer à me rendre compte de tout ce que vous apprendrez. Je prie Dieu, &c. A Paris le 24 Janvier 1664. *Signé* LOUIS.

à tous ses autres Etats. C'étoit ramener la Maison d'Autriche au temps de *Charles-Quint*. *Louis XIV*. refusa de signer cet acte. Le mécontentement du Roi pouvoit bien causer quelque mouvement dans ces pays, & donner lieu à des bruits que la Cour avoit intérêt de dissiper pour tenir secrettes ses résolutions.



LETTRE CXVII.

Au Sérénissime Empereur.

MOnsieur mon Frère & très-aimé Cousin, le Comte Strozzi (*a*) m'a rendu la Lettre de V. M. & exposé sa commission, dont il s'est acquité d'une manière qui justifie bien le choix qu'Elle a fait de sa personne, & la confiance qu'elle a en lui. Je ne redirai point ici ce que je lui ai répondu, puisqu'outre que les effets parlent, je sçais que je me

(*a*) Il venoit demander du secours contre les Turcs entrés en Hongrie avec une armée de près de deux cens mille hommes, sous la conduite du fameux Visir *Mahomet Coprogli*. Le Roi accorda quatre mille hommes de pied, & deux mille de Cavalerie. Ce fut sous le règne de *Mahomet IV.* auquel ont succédé *Soliman III. Achmet II. Mustapha II. Achmet III. Mahomet V.* Ce dernier vient de mourir, & *Osman III.* son Frère, est monté sur le Thrône.

puis remettre entièrement à ſon rapport; mais je ſuis bien aiſe de confirmer moi-même à V. M. qu'Elle trouvera toujours en moi, non-ſeulement tout le zèle qu'elle eſt perſuadée que j'ai pour la Chrétienté, mais auſſi tous les ſentimens de parenté & d'amitié qu'elle peut attendre de ma part, & je puis l'aſſurer de plus qu'ils ne cèdent point à ceux qu'elle me témoigne de la ſienne. Cependant je lui ſouhaite toutes ſortes de félicités & bénédictions du Ciel, étant très-ſincèrement, Monſieur mon Frère, & très-aimé Couſin, votre très-affectionné Frère & Couſin, LOUIS. A Paris le 3. Février 1664.

LETTRE CXVIII.

Au même.

Monſieur mon Frère, & très-aimé Couſin, la Reine de Pologne ayant diſ-

posé de ses Duchés d'Opelen & de Ratibor en Silésie, par le contrat de mariage de mon Cousin le Duc d'Enguien avec la Princesse Anne de Bavière, je m'intéresse volontiers auprès de Votre Majesté, afin qu'elle ait agréable cette disposition, (*a*) & qu'ensuite mondit Cousin lui en rende ses foi & hommage, pour raison de ces deux Duchés, comme fit la même Reine. Je me promets que V. M. sera bien aise de me donner cette marque d'amitié en la personne d'un Prince qui m'appartient dans un dégré de consanguinité si proche, & lequel j'aime tendrement, l'assurant que de ma part, je n'aurai pas moins de facilité & de joie à lui complaire en ce qui dépendra de moi, qui prie Dieu de lui continuer l'assistance de ses graces,

(*a*) La Maison d'Autriche ne cessa de la traverser. Nous avons expliqué dans les remarques sur la *Lettre CI.* dans quelle vue cette disposition étoit faite.

[redacted]

& ſuis très-ſincèrement, Monſieur mon Frère & très-aimé Couſin. *Signé* LOUIS. A Paris le 14 Février 1664.

LETTRE CXIX.

Au Roi d'Eſpagne

MOnſieur mon Frère, Oncle & Beau-père, jugeant aſſez par moi-même du regret que Votre Majeſté aura de la mort de mon Couſin l'Archiduc Charles-Joſeph, (*a*) je lui écris cette Lettre, pour lui en faire ma condoléance, & pour l'aſſurer que l'amitié que j'ai pour elle, eſt à tel point, que dans les afflictions qui nous peuvent arriver, ce me ſera un ſujet de très-grande conſolation de la ſçavoir en bonne ſanté. Dieu l'y maintienne comme je deſire, & conſerve la

(*a*) Frère de l'Empereur, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique.

Perſonne de V. M. comme la mienne propre, étant très-ſincèrement, votre très-affectionné Frère, Neveu & Gendre. *Signé* LOUIS. A Paris ce 30 Mars 1664.

LETTRE CXX.

A Monſieur le Comte de Coligny, Lieutenant-Général de mes Armées.

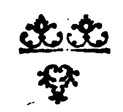
JEAN. (a)

MOnſieur le Comre de Coligny, voulant abſolument que mes troupes gardent une éxacte diſcipline dans leur marche, je vous écris cette Lettre exprès pour vous ordonner d'y tenir la main : vous y apporterez donc tant de ſoins & d'application, qu'il n'y ait dans toute leur route, aucuns ſujets de plainte contre elles, ou qu'au moins il ne ſoit ſuivi

(a) Baron de *La Motte Saint-Jean*, ſecond Fils de *Gaſpard II*. de la Branche de *Saligni*.

d'un châtiment exemplaire ; vous ne ſçauriez mieux commencer pour réuſſir dans l'emploi que je vous ai confié. (*b*) Cependant je prie Dieu, &c. A Paris le 25 Avril 1664. *Signé* LOUIS.

(*b*) Il commandoit le ſecours qu'on envoyoit en Hongrie. On dit que ce commencement de faveurs fut pour lui une ſource de diſgraces ; que ce Général ne ſçachant pas qu'il dût y avoir une bataille, ne s'étoit pas trouvé à la tête de ſes troupes à la journée de Saint-Gothard, & que le Roi en fut fort mécontent: cependant il étoit excuſable car la plûpart des Chefs de l'Armée Impériale ne s'attendoient pas qu'ils ſeroient attaqués. Le Dictionnaire de *Moreri* dit, au contraire qu'il contribua beaucoup à la victoire, & que l'Empereur lui en marqua ſa réconnoiſſance par trois Lettres, & par un préſent de ſon portrait.



LETTRE CXXI.

A Monſieur de Gadagne, Lieutenant-Général de mes Armées. (a)

MOnſieur de Gadagne, je ſçais que vous n'avez pas beſoin d'être ſollicité aux choſes qui peuvent être de mon ſervice dans l'étendue de votre emploi. Je vous dirai néanmoins, pour ma ſatiſfaction, que vous devez tenir la main à ce que les Capitaines & Officiers de mon armée, avec laquelle vous vous embarquez, ayent leurs Compagnies bien com-

(a) Gentilhomme d'une ancienne Maiſon du Comtat Veneſſain, que Mr. *de Turenne* qui ſe connoiſſoit en mérite, avoit avancé dans le ſervice. Il devoit commander ſous le Duc *de Beaufort*, les troupes qu'on embarquoit pour Gigeri, Ville d'Afrique ſituée entre Alger & Tunis. C'eſt l'ancien *Igilgilis* ou *Gergellum* des Romains. On vouloit y former un établiſſement qui tînt en bride ces Pirates barbareſques.

plettes, & qu'elles ſoient en bon état, leur en parler de ma part, & y prendre garde de ſi près à leur embarquement, que vous puiſſiez me rendre compte de la force & de la foibleſſe de chaque Corps en détail, & avec une entière éxactitude. (*a*) Je m'en repoſe donc ſur vous. J'attens le mémoire que vous m'enverrez, pour juger avec connoiſſance, du ſoin que chacun aura pris de ſatisfaire à ſon devoir. Cependant je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 22 Mai 1664. *Signé* LOUIS.

(*a*) *Gadagne* s'acquita ſi bien de ſes ordres, qu'il indiſpoſa contre lui quantité d'Officiers, qui le traverſérent, quand ils s'apperçurent que le Général lui étoit devenu contraire.



LETTRE CXXII.

A Monsieur le Comte de Coligny.

MOnsieur le Comte de Coligny, sur la Lettre que vous m'avez écrite le premier de ce mois, j'ai donné mes ordres pour faire envoyer incessanment les soixante mille livres qu'on demande à Donavert pour l'embarquement de mon Infanterie; *(a)* & quoique le prix soit excessif, j'ai mieux aimé le payer sans aucun retardement, que de laisser dépérir mes troupes. Je vous recommande de les maintenir avec grande applica-

(*a*) Ces troupes envoyées en Hongrie, s'embarquèrent sur le Danube, elles descendirent jusqu'à Vienne. On tira les deux mille chevaux qui devoient les joindre, de la Cavalerie d'Italie, où elle n'étoit plus nécessaire depuis le Traité de Pise. Ils traversèrent les Etats de Venise, pour se rendre dans la Carinthie.

tion ; & ſi nonobſtant vos ſoins, elles venoient à ſe ruiner, il faut tâcher, en ce cas, de le remettre en bon état, & employer votre induſtrie pour en trouver les moyens. Je m'étonne de la répugnance qu'on a de ſouffrir leur paſſage, puiqu'elles payent par-tout. Ne manquez pas de tenir la main à ce qu'elles vivent toujours dans une éxacte diſcipline, ſuivant mon intention, comme auſſi de me mander leur force de temps en temps, dans la pure vérité ; & même ſi les Officiers ſervent avec plaiſir ou chagrin, juſqu'à la conduite de l'équipage des Volontaires. Je ſuis ſi ſatisfait juſqu'ici du compte que vous me rendez de toutes choſes, que je m'aſſure que je ne le ſerai pas moins à l'avenir. Vous avez bien fait d'en uſer de la manière que vous me marquez avec le Duc de Wirtemberg ; & quand vous aurez occaſion d'obliger les autres Princes, & particulièrement ceux qui ſont mes Al-

liés, j'aurai le plaisir de sçavoir que vous m'aurez profité. Et sur ce, je prie Dieu, &c. Ecrit à Fontainebleau le 28 Mai 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXXIII.

A mon Cousin le Duc de Beaufort.
François de Vendome. (*a*)

MOn Cousin, ayant appris qu'on a déchargé & vendu partie des marchandises d'une prise que mes vaisseaux ont faite sur les Turcs, je suis bien-aise de vous faire sçavoir, par cette Lettre, que je ne veux point, pour quelque cause ou prétexte que ce soit, que ceux qui sont

(*a*) Fait Grand-Maitre & Sur-Intendant général de la Navigation & du commerce en 1650. en survivance à son père *César de Vendome.* Il étoit Oncle du Duc *de Mercœur.* Il fut tué en 1669. au siége de Candie, à lâge de 58 ans. On ne put retrouver son corps.

ſous votre charge, divertiſſent aucune de ces marchandiſes, ni même des autres priſes qui pourroient être faites par meſdits vaiſſeaux, juſqu'à ce qu'après les avoir amenées dans mes Ports, elles aient été jugées de bonne priſe. J'entens même que vous preniez bien garde à ne point faire arrêter les vaiſſeaux de mes Alliés, ſans cauſe très-légitime, déſirant non-ſeulement donner ma protection au commerce de mes Sujets, mais auſſi favoriſer celui des Princes & des Etats qui vivent bien avec moi. Vous y tiendrez donc la main comme à une choſe qui m'eſt fort à cœur. Cependant je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 13 Juin 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXXIV.

Au même.

MOn Cousin, je veux croire que les prises (*a*) ont été mieux conservées qu'on ne m'avoit fait entendre, puisque vous m'en assurez par votre Lettre du 14 Juin, & que vous me témoignez que ce qui peut avoir été diverti, est si disproportionné à ce que j'en avois sçu d'ailleurs, que je ne puis assez m'étonner d'une si grande différence. Le mieux est à l'avenir, de faire observer ponctuellement les ordres de la Marine, (*b*) sans souffrir qu'on s'écarte jamais des formes qu'elles prescrivent, & je vous recommande,

(*a*) Il y avoit quelque temps que pour prélude de l'expédition de Gigeri, cet Amiral donnoit, avec succès, la chasse aux Corsaires.

(*b*) Le Roi faisoit travailler à un Code de ces Ordonnances.

[redacted]

une fois pour toutes, d'y être si éxact, que les moindres infractions soient punies exemplairement.

Pour ce qui est des Navires qui vont à Alger & autres lieux de la Côte, quand vous les trouverez chargés de marchandises de contrebande, vous devez vous en saisir. J'ai commandé au Sieur d'Estrades de s'en expliquer aussi, de ma part, aux Etats des Provinces-Unies, & le Sieur de Lionne en parlera en cette conformité aux Ministres de la République de Gènes, & du Grand-Duc, qui sont ici.

Je suis très-aise que mes Compagnies des Gardes soient telles que vous me marquez. Vous pouvez témoigner aux Officiers la satisfaction que j'en ai, & que je ne doute point qu'elles ne paroissent dans l'occasion encore meilleures que belles. Vous pouvez aussi en même temps faire connoître aux Volontaires que leur zèle m'est fort agréable. Au res-

te, à l'égard de mes Galères dans un équipage si leste & par un temps si favorable, l'arrivée des vaisseaux de Ponent si à propos, & l'allégresse générale des troupes, sont toutes choses que j'ai vu dans votre même Lettre avec beaucoup de plaisir; (c) mais je vous avoue que l'u-

(c) Le Roi parle ici du compte que l'Amiral lui rendoit de l'état de l'armement destiné à la descente en Afrique. Il étoit composé de douze vaisseaux de guerre, de plusieurs vaisseaux armés en flutes, montés par cinq mille hommes des meilleures troupes, en six Compagnies du Régiment des Gardes, & quatre vieux Corps chacun de vingt Compagnies, sans compter plus de deux cens Volontaires. Cette flotte, au nombre de soixante voiles, y compris les longues barques chargées de vivres, étoit partie de Toulon depuis deux jours : outre cela douze galères de France l'avoient devancé, & elles l'attendoient avec celles de Malthe, au nombre de six, au Port Mahon, de façon que la flotte réunie étoit de soixante & dix-huit navires. Voyez sur cette expédition & sur celle de Hongrie, l'Histoire de *Louis XIV.* par *Pelisson*. Cet Auteur fait un récit fort éxact & fort élégamment détaillé de ces deux événe-

nion & la parfaite intelligence dont vous me répondez par une autre Lettre ſans date, écrite de votre-main, m'eſt encore de meilleur augure pour l'heureuſe éxécution de ce que vous allez entreprendre. (*d*) Conſervez-la donc avec grand ſoin, & croyez que continuant à me ſervir de votre mieux, vous êtes non-ſeulement à couvert des mauvais offices, mais auſſi en état d'eſpérer de nouvelles marques de ma Bienveillance. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 4 Juillet 1664. *Signé* LOUIS.

mens : il étoit plus à portée que perſonne d'en être bien informé.

(*d*) Le Roi étoit inſtruit des commencemens de diviſion entre le Général & ſon Lieutenant. On en verſa dans peu les cauſes.



LETTRE CXXV.

Au Roi de la Grande Bretagne.

MOnſieur mon Frère, le porteur de votre Lettre m'a trop bien expliqué la créance dont vous l'avez chargé, pour ne s'aquitter pas de même des choſes que je lui ai dites, & ainſi je me remets à ce qu'il vous écrira, vous aſſurant que de ma part, je répondrai toujours aux bons ſentimens que vous avez pour moi avec toute l'amitié & la ſincérité poſſible. Comme je ne rens à ma Sœur *(a)* que ce qui eſt dû à ſon mérite, vous voulez bien que je reçoive les remercimens que vous me faites comme une pure civilité, & pour ne rien ôter à ſa propre conſidération, Je reſerve pour

(*a*) *Catherine* Infante de Portugal, que *Caharles II.* avoit épouſée en *1662*, dont il n'eut point d'enfans.

d'autres ſujets ce que la vôtre peut ſur moi, qui ſuis, de tout mon cœur, votre bon Frère. *Signé* LOUIS. A Fontainebleau.

LETTRE CXXVI.

A Monſieur Pelot premier Préſident en mon Parlement de Bourdeaux.

MOnſieur Pelot, vous ſavez plus particulièrement par le Comte de Duras, la grace que je lui ai faite pour le débit du vin de ſes terres, & il vous communiquera auſſi les Lettres de juſſion que je lui ai accordées. Cette Lettre eſt ſeulement pour vous faire ſçavoir la même choſe que je viens d'écrire pour lui au Sieur Marquis de Saint-Luc, qui eſt, qu'une fois pour toute, vous ayez à faire comprendre à la Compagnie que je veux être obéi, & qu'il n'eſt pas juſte qu'une affaire qui m'eſt à cœur comme

[redacted]

celle-là, demeure plus long-temps imparfaite ſous des prétextes qui ne ſont d'aucune conſidération : à quoi m'aſſurant que de votre part vous apporterez tout le zèle & l'application néceſſaire. Cependant je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 8 Juillet 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXXVII.

A mon Couſin le Duc de Beaufort.

MOn Couſin, à ce que je puis juger par votre Lettre du dernier de Juin, celle-ci ne vous ſera rendue qu'à la mer au lieu de votre deſcente. J'ai été fort ſatisfait de voir les revues de mes Régimens pour le bon état qu'ils ſont, à la reſerve de quelques-uns; mais j'eſpère que ceux-ci ſuppléeront par leurs ſervices, à ce qui manque pour le nombre, & je déſire, pour cet effet, que vous

me mandiez au vrai de quelle maniére chaque corps aura agi dans l'occaſion. (*a*)

Je me réjouis derechef de l'ordre établi parmi les Volontaires, & ſur-tout de l'aſſurance avec laquelle vous me confirmez que l'union que je vous ai vivement recommandé, ſera toujours telle que je ſouhaite. (*b*)

Vous

(*a*) Attention digne d'un grand Général.

(*b*) Ces aſſurances ne tinrent pas. On dit que la deſunion vint de ce que le Duc *de Beaufort*, fier de ſa naiſſance & de ſes premiers exploits, jaloux de ſon autorité juſqu'à la croire bleſſée par des conſeils, quand il s'imaginoit qu'on pouvoit penſer qu'il en avoit beſoin, (ce tic eſt aſſez ordinaire aux Grands) crut, avec chagrin, voir dans un homme ſage & expérimenté, moins un ſecond qu'un cenſeur de ſes actions, & s'attacha dès lors à contredire en tout *Gadagne*, qui plus ſoldat que courtiſan, lui donnoit, peut-être, des avis avec trop de franchiſe. Cette meſintelligence des chefs paſſa aux ſubalternes : chacun prit parti ſelon ſon caprice, alors plus d'accord dans les délibérations, plus de concert dans l'éxécution.

[redacted]

Vous avez bien fait de former les Compagnies que vous dites, des équipages de vaisseaux pour pouvoir mettre pied à terre. Quant au Bataillon de Malthe, (c) il n'y a rien à vous répliquer, étant une chose qui doit être faite; mais ce que j'ai à vous dire importe au dernier point; c'est qu'il ne faut rien oublier, afin de contenir mes troupes dans une éxacte discipline; (d) car la moindre tolérance les porteroit aussi-tôt à un déréglement général, qui seroit capable de les ruiner par elles-mêmes. Et sur ce je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 9 Juillet 1664. *Signé* LOUIS.

(c) Ce corps étoit de 1200. hommes.

(d) *Louis XIV.* recommande souvent à ses Généraux ce point essentiel de l'art militaire.



LETTRE CXXVIII.

A Monsieur Coligny, Lieutenant-Général de mes Armées.

MOnsieur de Coligny, j'ai eu beaucoup de contentement de voir par votre Lettre du 16 du mois passé, la confirmation du bon état de ma Cavalerie, & même des Compagnies qui excèdent parmi les autres. J'attens le mémoire que vous avez fait pour me rendre compte de l'Infanterie à son embarquement à Donavert. Je ne dis rien sur le bagage dont vous avez été obligé, faute de batteaux, de faire marcher une partie avec la Cavalerie; ne doutant point que vous n'ayez fait toutes choses pour le mieux.

J'ai avis que l'Empereur vous verra passer à Lintz; mais si vous eussiez pu paroître tous ensemble devant lui, il auroit d'autant mieux connu la qualité

des secours. Je vous recommande toujours la discipline parmi mes troupes, & je prie Dieu, &c. Ecrit à Fontainebleau le 10 Juillet 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXXIX.

A mon Cousin le Duc de Wirtemberg, Everard VIII. (a)

MOn Cousin, le Comte de Coligny ne pouvant mieux se conformer à mes intentions, qu'en vous donnant tout sujet de vous louer de sa personne, & des troupes qui sont sous sa charge, les remercimens que vous m'en faites, lui sont autant de bons offices; car de contenter mes amis, c'est bien plus mériter de

(a) Agé pour lors de cinquante ans. Il avoit eu avec l'Empereur *Ferdinand III.* des démêlés qui l'avoient obligé de quitter ses Etats. Partie lui en fut rendue en 1638. & le reste en 1644. Il mourut en 1674.

C 2

moi que de me servir moi-même. Aussi étant un des principaux, vous ne devez pas moins attendre de considération & de correspondance de ma part en toutes sortes de rencontres. Et comme c'est une vérité que les effets vous confirmeront beaucoup mieux que cette Lettre, je la finis, en priant Dieu, &c. A Fontainebleau le 10 Juillet 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXXX.

A Vivonne. LOUIS-VICTOR DE ROCHE-CHOUARD. (*a*)

A Fontainebleau le 10 *Juillet* 1664.

VIvonne, voulant être informé de tout, & même par plus d'une voie, afin

(*a*) Frère de Madame *de Montespan*, Comte, puis Duc de Vivonne, Maréchal de camp à l'expédition de Gigery, Général de Galè-

[redacted]

de connoître la vérité plus distinctément & plus à fond, je desire que preférant ma satisfaction & mon service aux considérations particulières que vous pourrez avoir, vous me mandiez soigneusement tout ce qui se passera dans la descente de mes troupes, & dans les autres occasions qui suivront cette action. Je recevrai avec confiance, les choses que vous m'écrirez, & outre que ce secret pour celles qui le mériteront, vous sera gardé éxactement; vous pouvez vous assurer que cette ponctualité me sera fort agréable, & qu'elle ne diminuera pas l'affection que j'ai pour vous. *Signé* LOUIS.

res en 1669. Maréchal de France en 1675. mort en 1688. Il avoit été enfant d'honneur du Roi. Il joignoit à un esprit vif & enjoué, les qualités acquises d'une éducation, qui lui avoit donné beaucoup de goût pour les bonnes choses.

LETTRE CXXXI.

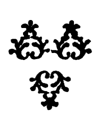
A Monſieur de Gadagne, Lieutenant-Général de mes Armées.

MOnſieur de Gadagne, vous m'avez fait plaiſir de m'informer du véritable état de mes troupes. J'ai donné ordre qu'on faſſe porter des armes en Provence, afin de les diſtribuer comme il ſera jugé à propos; & tout le reſte étant au point que je pouvois ſouhaiter, je ne doute pas que les ſuccès de ce qu'elles vont entreprendre, ne répondent à mes eſpérances. Vous continuerez, avec ſoin à me mander à moi-même tout ce qui ſe paſſera, ſoit dans la deſcente à terre, ſoit dans les autres occaſions, & il n'y a point de ſcrupules qui doivent vous en empêcher; car je veux avoir connoiſſance du détail de toutes choſes & par

[redacted]

différentes voies; (a) & afin que vous puissiez plus librement me satisfaire, je vous répons du secret. Cependant je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 16 Juillet 1664. *Signé* LOUIS.

(a) Ce n'est guères que par les sages moyens que le Roi emploie dans celle-ci & la précédente, que la vérité peut avoir accès auprès des Souverains. Il est bien triste pour eux, tous absolus qu'ils sont, d'être obligés de prier qu'on la leur dise, & de ne pouvoir presque jamais l'obtenir. Il leur est si ordinaire de la rebuter, qu'il est difficile de connoître & de se persuader quand véritablement ils la désirent.



LETTRE CXXXII.

A ma Couſine. (a)

Il n'y a point de nom.

MA Couſine, je ne puis pas empê-cher que les gens de ma Tante ne par-lent; mais je ne crois pas qu'elle diſe que je lui ai promis ma protection con-tre vous. Je vous aime & vous conſi-dère autant que les plus puiſſans motifs qui paſſent dans votre eſprit, ſont capa-bles de m'y convier, & aſſurément mon intention eſt de vous faire plaiſir en tout ce qui ſe pourra. Je vous avoue ſeulement que vous m'en feriez beau-coup, ſi vous vouliez de votre part, faciliter un peu ces choſes : c'eſt en cela en quoi conſiſte toute ma partialité ; &

(a) C'eſt à Mademoiſelle *de Montpenſier* qui ſe plaignoit apparemment des mauvais offices qu'on lui rendit auprès du Roi.

[redacted]

n'ayant rien à ajoûter à une explication si sincère de mes sentimens, je finis cette Lettre en priant Dieu, &c. A Fontainebleau le 18 Juillet 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXXXIII.

A mon Cousin le Duc de Chaulnes. (a)

MOn Cousin, voyant par votre Lettre, les difficultés que vous avez à trouver l'argent nécessaire pour récompenser la Lieutenance de ma Compagnie de Chevaux légers, je veux bien, par une nouvelle grace, faciliter l'accomplissement de la première que je vous ai faite. C'est pourquoi outre la préférence que je vous ai déjà donnée pour cette importante charge, je vous accorde sur le prix la somme de deux cens mille livres, dont je commande qu'on vous expédie

(a) *Voyez la Lettre XCIII.*

mon brevet de retenue ; m'aſſurant que non-ſeulement vos ſervices, répondront à ces graces, mais auſſi qu'ils me convieront à y en ajoûter encore d'autres, ſuivant les occaſions. Je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 20 Juillet 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXXXIV.

A Vivonne.

VIvonne, vous trouvèrez ci-joint un mémoire qu'on m'a donné pour véritable ; mais comme les choſes qu'il contient, mérite qu'on les éclairciſſe avec plus de certitude, je m'adreſſe à vous pour le bien éxaminer, & enſuite mandez-moi vos ſentimens dans la pure vérité, ſans en déguiſer ni rien omettre de ce qui pourra ſervir à me le faire mieux connoître. Je me fie en vous ; c'eſt tout dire : gardez le ſecret de votre

[redacted]

côté, il sera de celui-ci. Ecrit à Fontainebleau le 35 Juillet 1663. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXXXV.

A Monsieur de la Feuillade. (a)

MOnsieur le Comte de la Feuillade, je sçavois déjà le bon ordre que mes troupes ont gardé dans tous les lieux de leur passage, & j'en étois fort satisfait; mais je vous avoue que la manière dont vous m'en parlez dans votre Lettre, m'y a fait encore trouver de nouveaux agrémens. Je n'ai pas pris moins de plaisir à voir aussi ce que vous dites du respect qu'on porte à la livrée des Ministres, ... Pour ce qui est des espérances que toute l'Allemagne a conçues de

(a) Il commandoit en qualité de Maréchal de Camp, le secours envoyé à l'Empereur. *Voyez la Lettre CVIII.*

[redacted]

la valeur de ce Corps, je ne doute point qu'il n'y réponde, & que jusqu'aux moindres soldats n'y soient animés par leurs Officiers, & principalement le vôtre. Continuez à m'écrire. Et sur ce, &c. A Fontainebleau le 28 Juillet 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXXXVI.

A mon Cousin le Duc de Liancourt, Pair de France, Roger-Louis Duplessis. (a)

MOn Cousin, votre absence m'ôtant les moyens de vous remercier, de vive voix, de vos orangers de Durtal, je n'ai pas voulu différer à vous témoigner, par ces lignes, le gré que je vous en sçais. Il faut avouer que le présent ne pouvoit être plus beau ni fait de meilleure gra-

(*a*) Duc de la Roche Guyon.

[redacted]

ce (b) aussi vous ne devez pas douter que je ne me souvienne, avec plaisir, de cette nouvelle marque de votre affection envers moi. Et sur ce, vous assurant de la continuation de la mienne, je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 28 Juillet 1663. *Signé* LOUIS.

(b) Depuis 1661. le Roi ne cessoit pas de faire travailler à de superbes édifices & à de magnifiques jardins. Nous aurons encore occasions d'en parler.



[redacted]

LETTRE CXXXVII.

A mon Cousin le Duc de Beaufort.

MOn Cousin, il n'est pas besoin de vous dire la joie que j'ai de la descente de mes troupes à Gigery; (a) vous la pouvez juger aisément par la connoissance que vous avez de mes intentions, & par l'avantage que cet heureux commencement vous donne pour les faire réussir.

Celui que vous avez dépêché pour m'en porter la nouvelle, ayant eu le vent contraire, je ne la sçavois que douteusement par le rapport d'un Patron de barque, qui est d'ordinaire, une voie peu sûre; mais enfin, Lamon est arrivé qui me l'a confirmé pleinement, & m'a rendu compte de l'action en m'informant de

(a) Elle s'étoit faite avec assez de succès le 23 du mois précédent.

[redacted]

toutes choſes. J'ai vu pluſieurs Lettres qui ont été écrites ici à divers particuliers, & cela eſt cauſe que je vais vous faire un grand détail que je ne vous aurois, peut-être, pas fait ſans cela, vos Lettres ne contenant rien qui m'en puiſſe fournir matière : quoique ce ſoit par vous que je devois ſçavoir tout ce qui s'eſt paſſé ; mais vous devez croire qu'il n'y a rien dans ces différentes dépêches qui ne vous rende juſtice ſur la valeur & bonne conduite avec laquelle vous avez agi, & qui ne me faſſe connoître que vous n'avez rien oublié pour faire réuſſir cette entrepriſe à la gloire de mes armes & à ma ſatisfaction. Je vous avoue ſeulement que je ne puis approuver les petits mécontentemens qui ſe ſont gliſſés parmi quelques Officiers ; car aſſurément le bien de mon ſervice conſiſte dans l'union, & vous qui commandez aux autres, y devez contribuer avec plus de ſoin que qui que ce ſoit, ſans prendre

garde à des bagatelles qui ſont au-deſſous de vous. Je déſire donc premièrement, que toutes diviſions ceſſant, chacun oublie les ſujets de déplaiſir que je crois fort médiocres, qu'on peut avoir reçus les uns des autres, & les ſacrifier au ſoin de me plaire & de me ſervir. Vous commencerez par votre exemple, cette heureuſe réunion ſi importante & ſi néceſſaire, & vous témoignerez de ma part, à tous les Officiers, tant généraux que particuliers, que je ne puis être content qu'elle ne ſoit parfaite entr'eux, & affermie pour toujours. (*b*)

Après cela, je vous dirai que comme les Lettres que j'ai reçues qui parlent des fortifications à faire à Gigery, & le plan qu'on en a envoyé ici, ne m'éclairciſſent

(*b*) Ces ſages exhortations furent ſans effets. On s'em para de Gigery & des environs: mais lorſqu'il s'agiſſoit de s'y établir & de s'y fortifier, on le fit à la hâte & ſans règle.

ciſſent pas aſſez, parce que ni vous ni aucun des Officiers principaux ne m'en avez mandé votre avis, quoique l'affaire ſoit aſſez de conſéquence pour s'en informer plus éxactement avant que de paſſer outre. Je ſouhaite qu'incontinent la préſente reçue, vous aſſembliez en conſeil les Officiers généraux, Commandans des Corps & tous ceux que vous jugerez capables d'y être appellés; que vous leur déclariez que je veux qu'ils diſent librement leurs avis ſur la fortification du Port de Gigery; qu'enſuite vous leur communiquiez le plan du Sieur de Clerville (*c*) & autres, s'il y en a; que vous écoutiez leurs raiſonnemens ſans rebuter perſonne; & qu'après avoir formé votre délibération à la pluralité des voix, vous

(*c*) Sur-Intendant des fortifications, prédéceſſeur du célébre Maréchal *De Vauban* Il avoit été envoyé reconnoître ces côtes du vivant du Cardinal *de Mazarin*, & on projettoit dès-lors un établiſſement ſur ces côtes de Barbarie.

me dépêchiez un Courrier (*d*) exprès pour m'en apporter le résultat, contenant les difficultés qui auront été ajoutées à l'égard de chaque plan, & les raisons sur lesquelles on se sera déterminé, afin que je puisse prendre ma dernière résolution, & vous renvoyer mes ordres avec la même diligence. Cependant il faut avoir grand soin de mettre en bon état les travaux que vous avez commencés, néanmoins avec rapport & à ce qui aura été délibéré sur les fortifications dans le Conseil ci-dessus, & à la pluralité des voix, & sur-tout les bien assurer, de peur de quelque malheur dont je serois inconsolable, non-seulement pour la perte de réparation, mais aussi pour

(*d*) Ces dépêches & ces délibérations, où l'on contesta sans rien résoudre, donnèrent le temps à l'ennemi de se reconnoître, & de harceler vivement les nôtres, couverts d lignes fort défectueuses. Ainsi rien de c que le Roi recommande dans cet endroit d la Lettre, ne fut exécuté.

celle que je ferois de gens que j'estime autant que ceux qui me servent en ce Pays ; & faites bien comprendre aux Officiers qu'ils ne me sçauroient donner des preuves de leur zèle plus sensiblement, que de s'attacher entièrement à soûtenir cette entreprise, que je n'oublierai jamais le service qu'ils me rendront en cela, & qu'il n'y en aura point aussi qui soit mieux recompensé.

Je vous envoie présentement deux Compagnies de Chevaux légers de cinquante hommes chacune, qui sont fort bonnes ; & commandées par de bons Officiers, ne doutant point que sur-tout dans ces commencemens, elles ne soient fort utiles ; & s'il est besoin dans la suite, je vous en enverrai d'autres. Je vais faire aussi avancer de l'Infanterie sur le bord de la mer, pour vous servir de renfort quand je le jugerai à propos, ou si cela n'est pas nécessaire, pour relever les troupes que j'ai maintenanr à Gige-

ry, lorſqu'elles y auront été un eſpace de temps raiſonnable; car il faut que tout ce qui y eſt, ſe diſpoſe à y paſſer l'hiver, & pour cet effet, j'ai déjà pourvu à leur ſubſiſtace, & outre cela, j'ai donné ordre qu'on leur porte des armes, des habits & des ſouliers avec des munitions de guerre autant que j'ai cru en être beſoin, & tout ce qu'il faut pour faire agir trente piéces de canon, qui demeureront à terre. Ayez grand ſoin des malades & bleſſés; témoignez-leur le ſentiment que j'ai de ce qu'ils ſouffrent, & les aſſurez que leurs bleſſures ſeront en tous temps de puiſſantes recommandations auprès de moi. Vous pouvez dire aux Soldats, que bien loin de les abandonner, j'ai ordonné qu'on leur diſtribue un ſol par jour d'extraordinaire à chacun, outre leur ſolde, ſur laquelle les vivres leur ſeront fournis, & que je veux ſavoir (*e*) les noms de ceux qui

(*e*) Ces ſoins, ces détails, vraiment dignes

s'y ſignaleront. Il faut d'ailleurs les employer aux travaux qu'on fera, afin qu'ils gagnent quelque choſe, & ſur-tout pourvoir à leurs logements, de peur qu'ils ne tombent malades; & pour cet effet, j'ai commandé qu'on vous faſſe porter la plus grande quantité de planches qui ſe pourra.

Maintenant que la deſcente eſt facile, & l'établiſſement aſſez avancé, je crois être bon que vous donniez congé aux Volontaires, ne voyant pas que déſormais ils puiſſent rien faire qui mérite qu'on les retienne davantage, en attendant les nouveaux ordres que je fais état de vous envoyer, après que j'aurois vu le réſultat du Coſeil ci-deſſus. J'eſtime

d'un grand Monarque, font faire des prodiges, & ſur-tout aux François. Il n'eſt pas néceſſaire que je m'éntende ici en réfléxions; le Lecteur appercevra combien le contenu de cette Lettre renferme de traits brillans de ſageſſe, de bonté, de prévoyance & de dextérité dans la conduite d'une entrepriſe.

qu'il est à propos que quelques-uns de mes vaisseaux qui sont maintenant avec vous croisent la mer le long de la Côte, tant pour empêcher ceux des Corsaires d'approcher du Port de Gigery, que pour faire des prises sur eux, & qu'il y en ait aussi quelqu'un sur la route de Provence, pour assurer le passage des barques qui iront & viendront à Toulon. Les galères seroient plus propres; mais il faudroit qu'elles partent pour pouvoir être de retour au Port dans la fin du mois de Septembre. Il suffiroit de renvoyer sur chacune une Compagnie du Régiment des Vaisseaux, ainsi il restera à Gigery huit Compagnies de ce Corps, & le Sieur de Bret, son Colonel, lequel je veux qu'il y demeure pour la confiance que j'ai en sa capacité & affection au bien de mon service.

Mandez-moi bien en détail ce qu'il y auroit à faire pour avoir des chevaux en Sicile, en Sardaigne, & même en Barba-

nie, s'il s'y fait quelque accommodement.

J'ai tant de ſatisfaction de la manière dont s'eſt conduit le Général des galères de Malthe en cette occaſion, que je lui en écrit exprès pour la lui témoigner, & j'accompagne ma Lettre d'une boete de diamans, dans laquelle eſt mon portrait. J'ai écrit auſſi à mon Couſin le Grand-Maitre de Malthe, pour le remercier du plaiſir qu'il m'a fait de m'envoyer les galères de ſon Ordre, & du ſervice qu'elles m'ont rendu, dont j'ai grand ſujet de me louer; & comme je ne doute pas que leſdites galères ne ſoient parties, j'ai envoyé mes Lettres droit à Malthe. Je me remets au ſurplus à ce que les Sieurs de Lionne & Colbert vous manderont. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. Ecrit à Vincennes le 8 Août 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXXXVIII.

A Monſieur de Biſſy, Capitaine d'une Compagnie de Chevaux légers, entretenue pour mon ſervice. CLAUDE DE THIARD. (a)

MOnſieur de Biſſy, vous vous êtes fait remarquer ſi avantageuſement dans l'action paſſée ſur le Raab (b) le premier de ce mois, qu'on a peine de trouver des louanges proportionnées à votre mérite. Cependant j'ai bien voulu vous témoigner, par cette Lettre, la ſatisfaction de ce que vous avez contribué à ma gloire en cette rencontre; mais vous la con-

(a) Il fut fait, par la ſuite, Gouverneur d'Auxone, Lieutenant-Général en Barrois, Comté de Chigni & Pays de la Sarre, & Commandant en chef dans les trois Evêchés.

(b) *Voyez la Lettre ſuivante.*

connoîtrez encore mieux par les effets de ma bienveillance aux occaſions qui s'offriront. Continuez ſeulement à me ſervir de la manière que vous avez fait juſqu'ici, & me remettant à ce que j'écris encore au Comte de Coligny, & même au Comte de la Feuillade. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. A Vincennes le 22 Août 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXXXIX.

A Monſieur le Comte de la Feuillade.

MOnſieur le Comte de la Feuillade, j'ai vu par votre rélation l'avantage que mes troupes ont remporté ſur les Turcs le premier jour de ce mois; & outre que je ne doute point qu'elle ne ſoit véritable, puiſque vous m'en aſſurez; j'ai cette ſatisfaction dont tous les autres conviennent, qu'on ne pouvoit pas agir avec plus de capacité & de valeur que

vous avez fait dans cette occaſion ſi importante à toute la Chrétienté, ſi glorieuſe à la Nation Françoiſe, (*a*) & qui réjaillit ſur ma perſonne ; mais d'ailleurs je vous avoue que je n'ai pas eu peu de plaiſir de faire remarquer ici qu'en vous je ne choiſis pas ſi mal qu'on

(*a*) Le Roi parle de la bataille de Saint-Gothard. Les troupes Françoiſes & quantité de jeunes gens de qualité avoient eu la plus grande part aux ſuccès de cette journée mémorable. Le ſecours de France ayant joint l'Armée Impériale le 17 Juillet, on étoit venu camper ſur la rivière du Raab, pour couvrir la Stirie & l'Autriche. Le premier Août, grand nombre de Turcs paſsèrent le matin cette rivière, preſque ſans trouver d'oppoſitions. Ils commençoient à s'établir pour donner le temps au reſte de leurs Gens de paſſer, pour tomber enſuite ſur le centre de l'Armée. Le Comte *de la Feuillade*, qui étoit à l'aile gauche, s'en étant apperçu, les attaqua en flanc, & les obligea de repaſſer en déſordre avec une perte de ſix à ſept mille hommes, tant tués que noyés. *Péliſſon* donne une ample rélation de ce combat. Nous parlerons ailleurs des ſuites de cette victoire.

avoit voulu faire croire ; aussi le mérite que vous avez aquis en cette occasion, en éxécutant si bien les ordres du Comte de Coligny, (*b*) sera toujours un objet agréable à mon souvenir, & même votre libéralité envers les Soldats avant le combat, & depuis envers les blessés, ne vous rendra point de mauvais office. On ne peut pas louer le Chevalier de Bissy au-delà de ce que vous faites, en ne le louant point du tout ; mais je n'en suis pas surpris, sçachant que c'est un homme extraordinaire, qui est capable de me rendre de grands services en toutes rencontres. Je suis fort satisfait du plan que vous m'avez envoyé, pour me faire d'autant mieux comprendre tout ce qui s'est passé sur le Raab. Vous me ferez plaisir de continuer à m'en envoyer de sembla-

(*b*) Suivant ce que j'ai rapporté dans les remarques sur la *Lettre* CXX. l'observation que fait ici le Roi, n'étoit pas favorable à ce Général, qui s'étoit trop réposé sur la valeur de son Lieutenant.

bles en pareilles occasions. Cependant je prie Dieu, &c. A Vincennes le 22 Août 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXL.

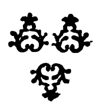
A Monsieur le Comte d'Holac, Marêchal des Camps & Armées de l'Empereur. WOLFGANG JULES *II.* (a)

MOnsieur le Comte d'Holac, j'ai vu plusieurs rélations de ce qui s'est passé sur le Raab le premier jour de ce mois; mais votre Lettre m'a plus satisfait que tout ce qu'elles contiennent, soit par les particularités que vous expliquez fort bien, ou pour la créance que j'ai aux choses qui viennent de vous. Je suis très-aise que mes troupes ayent signalé leur entrée dans le Corps que vous com-

(a) Comte *de Hohenloë Nevenstein.*

mandez (*b*) par une action si avantageuse, non seulement à l'Empire, mais aussi à la Religion & à toute la Chrétienté. J'espère qu'elles continueront à mériter vos louanges dans l'éxécution de vos ordres, puisque les miens les obligent à faire tout ce qui dépendra généralement de la valeur & du zèle pour se distinguer des autres. Je souhaite seulement que votre santé vous permette de ne les pas laisser inutiles; & vous remerciant au surplus des sentimens que vous avez pour moi, je prie Dieu, &c. A Vincennes le 22 Août 1664. *Signé* LOUIS.

(*b*) C'étoit les Troupes auxiliaires des Etats de l'Allemagne.



LETTRE CXLI.

A Monſieur Nicolas *de Nicolay, Conſeiller en mon Conſeil d'Etat, Premier Préſident en ma Chambre des Comptes à Paris.* (*a*)

MOnſieur Nicolay, j'ai commandé que l'on porte deux Déclarations, de ma part, en ma Chambre des Comptes de Paris pour l'établiſſement d'une Compagnie des Indes Orientales, & je vous écris cette Lettre pour vous expliquer mon intention, qui eſt qu'après m'avoir facilité, par vos ſoins l'enrégiſtrement pur & ſimple, vous invitiez, en mon nom les Officiers de ma Chambre d'entrer dans cette Compagnie. (*b*) Vous les

(*a*) D'une famille qui ſe ſignale alternativement dans les emplois militaires & ceux de la Robe.

(*b*) *Mr. de Voltaire* rapporte que le Roi

pouvez assurer que comme c'est mon ouvrage, l'avantage public, je me promets de son zèle & de son affection envers moi, qu'elle n'aura aucune répugnance de me complaire en cette occasion, comme je m'assure aussi que vous donnerez tous vos soins & toute votre application pour faire éxécuter ma volonté. Et sur ce je prie Dieu, A Vincennnes le 26 Août 1664. *Signé* LOUIS.

donna plus de six millions à cette Compagnie; qu'il invita tous les Grands à s'y intéresser; & qu'ils fournirent deux millions; que les Cours souveraines donnèrent douze cens mille livres; les Financiers deux millions; le Corps des Marchands six cens cinquante mille livres; & que toute la Nation seconda son Maître.



LETTRE CXLII.

A Monſieur le Comte de la Mark. (a)

MOnſieur le Comte de la Mark, je ſçais les coups que vous avez reçus dans vos armes (*b*) à la deſcente de mes troupes à la côte de Barbarie, & ce ſont d'honorables empreintes qui marquent fort bien votre valeur & votre zèle pour ma gloire. Je ſçais auſſi le coup qu'a reçu le Marquis de la Boulaye, non moins favorable que les vôtres; ce qui fait voir

(*a*) Fils de *Maximilien Echalard*, Marquis de la Boulaye, & de *Louiſe* fille de *Henri Robert de la Mark*, alors Colonel du Régiment de Picardie, enſuite Gouverneur de Woerden, & Maréchal de Camp, tué à la Bataille de Conſarbrick, près de Treves, en 1675.

(*b*) La bonté de leur trempe l'avoit ſauvé de quatre coups de mouſquet, & un cinquième paſſant un peu au-deſſus de ſa tête, avoit briſé la pique dans ſes mains.

une noble & digne émulation entre le Père & le Fils ; agiſſant de cette ſorte, au lieu de vous exciter à me ſervir avec ardeur, il faudroit plutôt modérer celle que vous faites paroître. Je me contenterai de vous laiſſer ſuivre votre inclination, vous recommandant au ſurplus, de témoigner aux Officiers de mon Régiment de Picardie, la ſatisfaction que j'ai de ce qu'ils ont fait en cette rencontre, & d'avoir grand ſoin des Soldats. Cependant je prie Dieu, &c. A Vincennes le 26 Août 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXLIII.

A Monſieur le Chevalier de Clerville. (a)

MOnſieur le Chevalier de Clerville, j'ai vu tout ce que vous avez écrit au ſieur Colbert, & les plans que vous lui

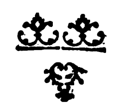
(a) *Voyez la Note (c) ſur la Lettre CXXXVII.*

avez envoyé pour fortifier Gigery : desirant là-dessus avoir un plus grand éclaircissement, je manderai à Monsieur le Duc de Beaufort de mettre en délibération cette affaire dans un Conseil qu'il tiendra exprès pour cet effet, auquel j'entens que vous opiniez avec les autres librement & sans vous contraindre, & que vous me fassiez sçavoir votre avis & vos réfléxions encore en particulier, me remettant là-dessus aux dépêches du Sr. Colbert. Cependant vous aurez besoin de vous excuser envers moi de ne m'avoir informé des petites divisions qui sont survenues au lieu où vous êtes ; car vous deviez m'en avertir, puisque je me fie en vous. Gardez-vous bien (*b*) de ne

(*b*) Les hommes prennent toujours leur intérêt à rebours. On dit que cet Ingénieur, malgré le plein pouvoir qu'il avoit de bien faire, préférant la faveur du Général à un si précieux avantage, négligea pour lui plaire la construction des retranchemens, & n'en fit point réparer les défauts, parce que le

plus tomber dans une pareille faute ; & pour la réparer, employez toute votre induſtrie, que je ſçais n'être pas médiocre, pour réunir les eſprits, & les maintenir dans le concert & la parfaite correſpondance que mon ſervice demande, vous aſſurant que vos ſoins ne ſeront pas oubliés. Et ſur ce je prie Dieu, &c. A Vincennes le premier Septembre 1664. *Signé* LOUIS.

Duc *de Beaufort* n'approuvoit aucun bon conſeil, quand il venoit de *Gadagne*, ou de ceux de ſon parti.



LETTRE CXLIV.

A mon Cousin le Duc de Beau

MOn Cousin, le Sieur de Les que je vous dépêche avec ordre de meurer auprès de vous le reste de campagne, vous expliquera mes in tions plus particuliérement. Cepen je suis bien aise de vous en faire sça moi-même une partie dans cette Le laissant le surplus à sa vive voix. Je dirai donc que j'entens qu'après a assuré mes troupes du soin que j'a de les assister, & exhorté les Offi de bien faire leur devoir, vous lai au Port de Gigery deux vaisseau moins bons voiliers, & que vous a avec le reste mouiller devant Alger servant les moyens de faire quelque se d'éclat, (*a*) encourageant même à

(*a*) Le Roi soupçonnant enfin qu'o

treprise les Capitaines de Marine que vous croyez plus déterminés sur l'assurance que vous pouvez leur donner, de ma part, d'une recompense proportionnée à ce qu'ils feront pour ma gloire, & pour signaler leur zèle, & vous prévaloir enfin de toutes les occasions que vous pourriez rencontrer d'endommager ces Corsaires. Que s'ils vous envoient demander ce qui vous oblige d'en user ainsi, en ce cas, & non autrement, vous déclarerez que vous avez ordre de leur faire la guerre jusqu'à ce qu'ils rendent tous les François qu'ils tiennent esclaves, & toutes les prises & pillages qu'ils ont faits sur mes sujets; & s'ils témoignent de desirer quelques accommodemens,

cachoit la véritable situation des affaires, prit, mais trop tard, le parti de couper racine à toute discorde, en séparant les contendans. Celui qui étoit chargé de ces nouveaux ordres, trouva les choses dans un état si pitoyable, qu'il ne lui fut pas possible d'y remédier.

vous leur répondrez aussi, en ce cas qu'ils peuvent députer vers moi pour me faire leurs propositions, comme il s'est toujours pratiqué, prenant cependant tous les avantages que vous pourrez sur ces gens-là, & ne tardant que fort peu à retourner à Alger lorsque le temps & les rencontres vous obligeront à croiser à la côte (*b*) sur la fin de vos victuailles, vous rendre le bord à Toulon, & laissant au Sieur de la Guette le soin des armemens, vous reviendrez auprès de moi, souhaitant d'être informé par vous-même de l'état des choses, & de m'entretenir avec vous, sur ce qu'il y auroit à faire. J'envoie mes ordres au Sieur de Gadagne, pour commander au poste & aux troupes ensuite de votre départ, &

(*b*) On différa encore, sous divers prétextes, d'exécuter ces ordres : ce qui donna le temps à l'ennemi de tirer un secours considérable des Algériens, & de se pourvoir de grosse artillerie.

j'espère qu'il me servira d'autant mieux en cet emploi, que je ne crois pas que vous partiez sans lui laisser vos bons avis. Je vous avois mandé de tenir deux Conseils de terre & de mer, & de m'en faire sçavoir éxactement le résultat; mais comme je me suis arrêté au dernier parti que le Chevalier de Clerville a proposé pour les fonctions, cela ne servira plus de rien, ma résolution étant prise.... J'ai reçu ce que vous me dites de l'affoiblissement des troupes qui sont à Gigery, comme une sollicitation, pour me préparer de bonne heure, à m'envoyer un renfort en cas qu'il en fût besoin; mais comme il y a des gens de reste pour ne rien craindre en ce poste-là je ne doute point qu'en même-temps que vous m'écrivez de cette sorte, vous n'ayez débité en public tout ce qui pourroit donner plus de courage & de confiance aux Officiers & Soldats. Je vous recommande encore un coup, de les bien assurer, en

partant, qu'ils ne manqueront de rien, puiſque c'eſt moi-même qui prend ſoin de leur faire porter des vivres & des munitions de guerre, & qui ſonge à toutes les choſes qui leur peuvent être néceſſaires.

Au reſte, ayant ſçu que Vivonne n'eſt plus en trop bonne ſanté, je lui ai ordonné de venir ici, pour ſe mettre en état de me continuer ſes ſervices, & vous lui pouvez donner congé. Cependant je prie Dieu, &c. A Vincennes le 6 Septembre 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXLV.

Au même.

MOn Couſin je ne puis que louer l'éxactitude avec laquelle vous me rendez compte par votre Lettre du 26 Août, de la manière dont toutes choſes étoient diſpoſées alors. Je m'aſſure que vous

vous n'aurez rien oublié pour les laisser en bon état, (a) & d'ailleurs j'attens à tout moment, la nouvelle de quelque succès que vous aurez eu à la mer; qui étonnera encore les Maures. Quant à ce que vous me dites de la Compagnie du Régiment des Vaisseaux, je vous avoue que j'en suis surpris; mais depuis ils ont eu mes ordres, en conformité de ceux que vous vouliez leur donner. Au reste, il eût été bon qu'en même temps que vous aviez vu la Lettre que le Sieur de Lionne vous adressa de ma part, vous eussiez fait remettre à la chaine le Bohême nommé d'Ambreville, & vous souhaitant le même bonheur dans les occasions de la mer que vous avez eu

(a) Ce Général affecta, au contraire, de ne point quitter qu'il n'eût vu les affaires totalement désespérées, & qu'il n'eût pris comme à tache d'y contribuer; étrange aveuglement de l'envie, qui aime mieux se couvrir d'une double honte, que de partager de la gloire.

en celles de terre, je prie Dieu, &c. Vincennes le 12 Septembre 1664. *Sig* LOUIS.

LETTRE CXLVI.

A Monsieur de Gadagne, Lieutena Général de mes Armées.

MOnsieur de Gadagne, j'ai vu p votre Lettre du 25 Août, le détail ce qui s'est passé dans le trajet de n troupes depuis leur descente en Af que. Je vous avoue que je n'avois pas c parler de Bugie (*a*) dans les termes q

(*a*) Les dispositions à la discorde, av lesquelles j'ai dit, sur *la Lettre CXXV* qu'on étoit parti pour l'Afrique, avoie commencé d'éclater à l'occasion du pro dont on voit ici que cet Officier avoit i formé le Roi. Il avoit proposé, faisant ro te, de s'emparer de Bugie, alors abandonné mieux située, & plus à portée de secou que Gigery; le Général s'y étoit opposé sa

vous me marquez, & je veux croire, avec vous, qu'on y auroit pu réussir; mais comme c'est une chose faite, il ne faut plus penser maintenant qu'à s'établir à Gigery, car j'y suis fort résolu, & je prétens en venir à bout, à quelque prix que ce soit. (*b*) C'est pourquoi vous

autre raison que les ordres précis de la Cour, dont, disoit-il, ne vouloir point s'écarter, & s'étoit obstiné à rejeter cet avis, quoique *Gadagne* fit voir que cela n'apporteroit ni obstacle, ni retardement à l'exécution de ce qui étoit prescrit.

(*b*) Il fallut, malgré ces résolutions, abandonner ce poste environ un mois & demi après la date de cette Lettre, c'est-à-dire, le 30 Octobre. *Gadagne* étoit déterminé à conserver cette conquête, & se voyoit encore assez en force pour la défendre; mais connoissant bientôt qu'il ne pouvoit plus compter sur la bonne volonté de personne, il consentit à la retraite. Ce sage & brave Capitaine la prépara, & la fit avec toute la prudence dont il étoit capable, & avec tout le bon ordre possible en ces occasions. On raporte qu'il ne s'embarqua que quand il eut mis hors de danger tout ce qu'il put sauver, s'exposant pour cela, aux plus

& tous les autres Officiers, ſe doivent mettre dans l'eſprit que la choſe réuſſira ; qu'il n'y a qu'à prendre patience, & faire travailler avec application, en empêchant auſſi, avec ſoin, la diſſipation des outils & autres choſes de cette nature qui ſont tout à fait néceſſaires à la conſervation du poſte, & me remettant à ce que j'ai commandé au Sieur Le Tellier & Colbert de vous écrire. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. A Vincennes le 12 Septembre 1664. *Signé* LOUIS.

grands périls & qu'au moment du départ, il fit ſauter ce qu'il reſtoit d'ennemis ſur le rivage par le feu qu'il fit mettre à une mine & au magazin à poudre, au moyen d'une mêche.



LETTRE CXLVII.

A Monsieur le Chevalier de Clerville, Maréchal de mes Camps & Armées.

MOnsieur le Chevalier de Clerville, j'ai vu votre Lettre du 26 Août; il ne faut point se mettre en peine de tout ce qu'on écrit ni de tout ce qu'on m'a pu dire; car je sçaurai bien démêler le vrai d'avec le faux; distinguer, dans la suite, ceux qui m'auront dit la vérité. (*a*)

(*a*) *Clerville* & d'autres avoient tout lieu de craindre que le Roi ne vînt à sçavoir ce que l'on prît vraisemblablement grand soin de lui déguiser ou de lui cacher, ou peut-être, que ce Prince, pour n'être point obligé de punir trop de gens qui pouvoient le mieux servir ailleurs, aima mieux admettre des excuses apparentes, que de chercher à se convaincre qu'ils étoit coupables. On remarquera aisément, tant dans les Lettres sur l'affaire de Gigery, que dans d'autres, que *Louis XIV* sçavoit dissimuler en sage politique.

Ayez donc l'eſprit en repos, & ſongez à faire travailler, ſans perte d'un moment de temps, aux ouvrages néceſſaires. Au reſte, comme le Sieur Colbert m'a rendu compte de toutes les choſes que vous lui avez mandées, il vous informera auſſi plus particulièrement de mes intentions; me remettant, je prie Dieu, &c. le 12 Septembre 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXLVIII.

A Monſieur le Comte de Coligny.

MOnſieur le Comte de Coligny, vos deux Lettres du 19 & 23 Août m'ont été rendues. Je ſuis bien-aiſe que vous ayez fait voir aux Commandans des Corps ce que je vous mandois par ma Lettre du 24 Juillet, pour les obliger à maintenir la diſcipline dans mes troupes. Il faut continuer, avec ſoin à empêcher les

désordres, ou tout au moins les diminuer autant qu'il sera en votre pouvoir, dans les conjonctures même les plus facheuses, sans vous relâcher pour les mauvais exemples des autres Nations; car il est bon que les Hongrois connoissent, de plus en plus, qu'il n'y a pas moins de différence entre les François & elles dans les quartiers qu'à la campagne, & chez leurs hôtes que dans les combats. Vous avez vu par ma précédente du 30 du mois passé, ce que j'écrivis sur vos premières plaintes touchant le Comte de la Feuillade; *(a)* je ne doute point qu'incontinent après avoir reçu ma Lettre, il n'y ait réglé sa conduite suivant mes intentions, & j'en attens à tout moment la confirmation par vos dépêches. Japprouve fort le commerce que vaus avez avec le Comte

*(a)*C'étoit apparemment au sujet des disputes dont il est parlé dans la Lettre suivante.



de Serins (b) ayant toujours ouï qu'il n'y a point d'homme en pay qui ait plus de talens pour la gue ni de qualités perſonnelles plus di d'eſtime que lui. J'ai été bien-aiſ vous laiſſer la diſpoſition des Cha vacantes; pour vous confirmer en par cette confiance ; l'entière ſatisfac que j'ai de votre conduite. Je m'a qu'en cela comme en toutes les a choſes dont je me repoſerai ſur vc votre ſeul but ſera mon ſervice ; & remettant au ſurplus à ce que le S Le Tellier vous mandera pour l'ava ge de mes troupes, je prie Dieu, & Vincennes le 19 Septembre 1664. S LOUIS.

L

(b) Il commandoit dans cette guer Corps de Hongrois.

LETTRE CXLIX.

A Monsieur le Comte de la Feuillade.

MOnsieur le Comte de la Feuillade, j'ai reçu en dernier lieu deux de vos Lettres, l'une du 21 Juillet, & l'autre sans date, accompagnée d'une rélation du 13 Août, & un mémoire non signé du 20 du même mois, (a) dans les en-

(a) Ces secondes dépêches informoient, sans doute le Roi du peu de soin qu'on avoit eu de profiter de la terreur que l'intrépidité des François avoit inspiré aux Turcs, qui malgré leur grand nombre & la fureur du Visir, ne voulurent jamais retourner au combat, & décampèrent le lendemain. *Monte-cucully* s'excuse dans ses Mémoires de n'avoir pas fait aussi-tôt passer son Armée. Il dit qu'il en fut empêché par le manque de vivres, la fatigue du soldat & le grand nombre de troupes fraiches qu'il restoit à l'ennemi. Il ajoûte qu'on poursuivit les Turcs jusqu'au neuvième d'Août, toujours le fleuve entre deux, & qu'alors il proposa dans le

[redacted]

treriens que vous avez eu avec le Comte de Holac & avec le Comte de Montecucully; que je lus d'un bout à l'autre : je reconnois de plus en plus votre zèle pour mon service, qui vous fournit sur le champ des réparties si à propos, qu'on ne peut vous résister ; ce que j'ai fort bien remarqué dans le détachement des mille chevaux & 2000 hommes de pied que ledit Comte de Montecucully avoit demandé (*b*) au Comte de Coligny.

Conseil de passer le Raab, soit avec l'Armée entière ou par détachement : ce fut alors qu'on se servit des mêmes excuses que lui pour s'en dispenser:& ce qui donna lieu aux contestations dont il est ici question.

(*b*) C'étoit à propos de ce que nous venons de dire que ce Genéral demandoit ce détachement ; & c'est sur ce qu'il dit lui-même que les troupes auxiliaires *avoient ordre de ne se point séparer*, que je juge que *de La Feuillade* alléguoit qu'il n'étoit pas juste de sacrifier seuls les François, & que d'*Holac* dont les troupes s'étoient fort mal comportées à l'affaire de Saint Gothard, tint quelques propos sur ce refus, qui lui attirèrent des reparties peu obligeantes. Il paroît

A l'égard du ſieur d'Holac, la choſe eſt un peu forte; mais je me perſuade auſſi que c'étoit pour n'y plus retourner; car à la longue, il ſeroit à craindre que cela ne pût cauſer quelque altération dans un Corps dont mes troupes ſont partie, & dont la bonne intelligence entre les principaux Officiers ne ſçauroit être trop obſervée. Au reſte, ſoyez toujours ſoigneux de me mander des nouvelles & le détail de toutes choſes, car j'y prends un fort grand plaiſir, & vous devez même continuer à m'écrire vos raiſonnemens ſur le ſujet de mes troupes. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. A Vincennes le 19 Septembre (*c*) 1664. *Signé* LOUIS.

que ces conteſtations avoient précédé & ſuivi les avantages remportés ſur les Turcs.

(*c*) Pendant que le Roi faiſoit cette réponſe, on traitoit à Vienne d'une Trêve de vingt ans avec le Turc, & elle s'étoit conclue le 17 de ce mois, ſans la participation de la France.

LETTRE CL.

A Monsieur le Comte de Coligny.

MOnsieur le Comte de Coligny, j'ai reçu vos deux Lettres du 24 & du dernier d'Août. Avant que d'y répondre, j'ai à vous dire que le Sieur le Tellier m'a témoigné que vous craigniez que vos dépêches ne me paruſſent trop longues; mais ce ſcrupule doit ceſſer, car elles me ſont très-agréables; & je vous ordonne de continuer à m'écrire à l'ac coûtumée, le plus en détail que vo pourrez. Il ne ſe peut rien de mieux q ce que vous avez dit dans le Conſeil g néral où vous avez aſſiſté. Je ſerai b aiſe de ſçavoir tout ce qui ſe paſſera d de ſemblables Conſeils. (*a*)

(*a*) Ces conſeils où preſque jamais c s'accordoit, regardoient les divers m mens que l'on fit à la ſuite de l'ennem

Je comprens bien le mauvais effet que causera dans mes troupes le départ de tant de Volontaires; (*b*) mais ce n'est pas d'aujourd'hui que l'impatience est attachée à cette qualité là: comme ceux qui restent, en ont d'autant plus de mérite, ne manquez pas de les assurer du gré que je leur en sçais. Je finirai ma Lettre par ce compte que vous me rendez de vos soins & de votre application à bien ménager les dépenses, & je veux bien vous déclarer que je ne suis pas moins satisfait de votre conduite en ce point-là qu'en tout le reste de votre emploi priant Dieu, &c. A Vincennes le 27 Septembre 1664. *Signé* LOUIS.

qu'à l'arrivée des ordres d'une suspension d'armes qui précéda la publication de la Trêve.

(*b*) Ils avoient quitté pour aller prendre part à l'affaire d'Erford, dont nous allons parler.

LETTRE CLI.

A Monsieur Pradel, Lieuten[ant Gé]néral en mes Armées.

MOnsieur de Pradel, les de[ux let]tres que j'ai reçues de vous, con[firment] bien agréablement que c'est une [grande] satisfaction, d'employer des ge[ns com]me vous, qui rendent si bon co[mpte de] tout; (*a*) ne manquez pas de cc

(*a*) *Pradel*, ancien Capitaine du F[égiment] des Gardes, fait Lieutenant-Général [à cette] occasion; homme, dit *Pelisson*, de [...] & d'une sagesse éprouvée, étoit allé [...] l'Electeur *Jean-Philippe Schœborn* [...] servir de conseil dans l'entreprise de [...] tre des sujets rebelles. C'étoient les [habitans] de la Ville d'Erford Capitale de T[huringe], presque toute Luterienne, qui tâch[oient depuis] long-temps de se soustraire à la do[mination] de ses premiers Maitres. Celui-ci p[our main]tenir ses droits avoit d'abord impl[oré l'au]torité de l'Empereur; mais ne pou[vant, oc]cupé alors d'autres soins, faire exé[...]

à m'écrire le détail des choses, sans oublier les discours que Monsieur l'Electeur de Mayence vous tiendra à mon égard, ni des sentimens des autres Princes. Je sçaurois déjà d'ailleurs ce que vous dites des Suédois. (*b*) Quant aux assurances que ledit Sieur Electeur vous a donné de pourvoir aux vivres & à tout le reste, je ne doute point qu'il n'y satisfasse; mais vous sçavez qu'il est toujours bon de voir un peu clair devant soi. Puisque tous les Princes Protestans

décrets, il avoit laissé cet Electeur recourir à la France. Le Roi lui envoyoit un secours de 3000 hommes de pied, de 800 de Cavalerie, faisant prendre les devans à *Pradel*, qui devoit les commander.

(*b*) Erford s'étoit mise sous la protection des Suédois : elle espéroit en être secourue, aussi bien que de l'Electeur de Saxe & du Marquis de Brandebourg; mais lorsque le Roi se fut déclaré, cette Ville se vit abandonnée, & fut obligée de se soumettre le 18 Octobre, après une résistance de vingt-huit jours, que fit cesser l'arrivée entière des troupes de France.

abandonnent ceux d'Erfort, il y a beau-
coup d'apparence que le siége sera bi
rude; & vous avez grande raison
souhaiter que mes troupes y arrivent
plutôt. J'ai impatience de sçavoir en qu
état elles seront; car suivant l'extrait q
j'en ai vu, les Régimens de Sully &
Grammont me paroissent foibles: Cha
pagne & le mien sont assez bons; m
j'attendrai pour en mieux juger, ce q
vous en penserez: à quoi je donne
entière créance. Cependant je prie Di
&c. A Vincennes le 3 Octobre 16
Signé LOUIS.

P. S. écrit de la main du Roi.

Il est bon que de temps en tem
vous fassiez valoir à Monsieur l'Electe
de Mayence, avec la discrétion néces
re, l'effet que mon nom & ma consi
ration ont produit en sa faveur aup
des Princes de tout l'Empire; & le s
que j'ai d'assister mes amis & alliés,
ne consiste pas en des paroles, mais

ſecours réels & ſolides, ſans y rien épargner; appuyant l'effort qu'il m'a fallu faire pour lui envoyer un corps comme celui que vous avez, outre les troupes que j'ai en Hongrie & en Barbarie.

LETTRE CLII.

A Monſieur le Comte de La Feuillade.

MOnſieur le Comte de la Feuillade, j'ai reçu votre Lettre du 10 Septembre & lu avec beaucoup de plaiſir le détail de votre dernière converſation avec le Comte de Montecucully, n'y ayant rien de plus ſurprenant ni de plus curieux que vos réparties: (*a*) car je ſuis perſuadé que vous m'écrivez les choſes avec autant de

(*a*) *Voyez les Lettres CXLIX. & CL.* Ce Général avoit ſans doute eu part aux ſaillies de *La Feuillade*. Il pouvoit ſentir qu'il avoit raiſon; mais il n'oſoit pas, dans les Conſeils, ſe montrer trop porté à le croire.

naïveté pour le moins, que d'exactit
de; & vous ne pouvez rien faire au
qui me plaiſe davantage, que d'en u
toujours de la ſorte. Au reſte vous n
vez pas beſoin d'expreſſions ſi fortes q
celles que vous employez dans cette d
nière Lettre, pour m'aſſurer de votre z
pour ma Perſonne & pour mon ſervi
J'en ai aſſez de connoiſſance, & j'en f
auſſi l'état que vous pouvez deſirer. C
pendant je prie Dieu, &c. A Vincenn
le 3 Octobre 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLIII.

A Monſieur le Comte de Coligny.

MOnſieur le Comte de Coligny,
répondrai par cette Lettre à trois des v
tres, deux ſans dates, & l'autre du
du mois paſſé. Je ne ſuis pas aſſez c
rieux pour deſirer des copies des prop
ſitions qui ont été faites dans le Conſ

qui a été tenu à Presbourg ; & même après ce que vous m'en dites, il me suffit de sçavoir ce qui s'y est résolu, & que votre avis toujours porté à ne trouver rien de difficile, met à but la finesse de ceux qui voudroient pouvoir persuader qu'il ne tient qu'aux Alliés qu'on n'entreprenne de grandes choses. (a) J'ai bien de la joie du bon état de ma Cavalerie. Il faut tâcher de l'y maintenir le mieux qu'il se pourra, sur tout l'on doit continuer à prendre grand soin des malades. Je ne sçaurois me lasser de recommander ce point. Ceux qui vous ont dit que je ne voulois pas que vous prissiez des Lieutenans pour les faire monter à la Compagnie, ne sont pas bien informés de mon intention ; au contraire, je desire qu'ils soient préférés aux autres en concurrence des services & de capa-

(a) Les François qui faisoient partie de ce Corps, pouvoient avec avantage tourner ce reproche contre les Allemans.

cité, ainſi que vous aurez vu par les dépêches du Sieur Le Tellier. Il eſt bon même de le déclarer devant tous les Officiers, afin de les détromper ; & pour la Compagnie de Maſſanne, ſi vous ne l'avez encore remplie, je vous en laiſſe de rechef la diſpoſition. Vous ſçavez bien choiſir celui qui le méritera le mieux. Je ne vous replique rien ſur les drapeaux que vous propoſez de faire faire à Vienne, car vous verrez bien par mes derniers ordres, que cela ne preſſe plus. J'ai vu la liſte des Compagnies de Cavalerie, avec la diſtinction des bonnes & des mauvaiſes : vous pouvez le témoigner de ma part aux Capitaines des premières, chacun en particulier, la ſatisfaction que j'en ai ; & à l'égard des autres, il ſuffira publier en général, que je n'en ſuis pas content. Cependant je prie Dieu, &c. A Vincennes le 4 Octobre 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLIV.

Au même.

MOnſieur de Coligny, votre Lettre du 24 Septembre a diſſipé l'inquiétude que j'avois de votre mal, & me donne lieu de croire à préſent votre ſanté rétablie par le repos que vous avez pris; ce que je ſouhaite du meilleur de mon cœur, & pour vous-même, & pour mes troupes, que je ſçais ne pouvoir remettre en meilleures mains que les vôtres. Comme il s'eſt répandu ici un bruit de combat; je jugeai d'abord, voyant Cateux, qu'il m'en apportoit la nouvelle; mais je fus ſurpris d'en trouver une différente de celle-là dans les dépêches qu'il me rendit, & je vous avoue qu'il n'en falloit pas moins pour adoucir l'abandonnement où vous dites qu'eſt reduit le corps des Alliés; car ſi la guerre duroit,

[redacted]

cela ſeroit très-fâcheux. Outre les ordres qui vous ont déjà été envoyés de ma part, vous verrez par ceux que le Sieur Le Tellier vous adreſſe préſentement, ce qui eſt de mes intentions, & même à l'égard des malades, qui eſt un point qui me touche plus que je ne puis vous dire; mais il y en a encore un autre que je n'ai pas moins à cœur; c'eſt de faire vivre mes troupes dans un ordre ſi éxact dans la marche où elles ſe vont mettre, qu'il n'y ait pas la moindre plainte, ſans une réparation & un châtiment exemplaire. Vous y tiendrez donc la main avec tout le ſoin imaginable, & recommanderez aux Officiers d'en uſer de même aux lieux où vous ne pourrez pas être en perſonne. Je ſuis marri que le Comte de la Feuillade ait fait publier la ſuſpenſion d'armes, (*a*) ſans vous en donner avis; mais vous ne pouvez

(*a*) C'étcit à l'occaſion de la Tréve dont nous avons parlé dans les précédentes.

faire mieux que de n'y prendre pas garde. Je loue en cela & en tout votre procédé, votre discrétion & votre prudence, & j'en suis très-satisfait.

Je vous renvoie la Lettre que le Comte de Montecucully (*b*) vous a écrite. L'é-

(*b*) Il est à propos de dire ici un mot de ce Général. *Raimond de Montecucully* d'une famille distinguée du Modenois, venoit d'être fait Lieutenant-Général des Armées de l'Empereur. Il fut opposé en 1673. & 1675, à Mr. *de Turenne*, qu'une mort imprévue enleva au moment que *Montecucully* alloit être battu. Celui-ci eut la générosité de pleurer la mort de cet illustre Antagoniste. On dit qu'il proféra ces paroles : *Je regrette & ne sçaurois trop regretter un homme au dessus de l'homme, un homme qui faisoit l'honneur de la nature humaine*; éloge qui fait presque autant d'honneur à son Auteur qu'à son Héros. Le grand *Condé* vint arrêter les suites de cet accident, & *Montecucully* content du troisième rang, après ces deux grands Capitaines, regarda cette denière campagne comme la plus glorieuse de sa vie, parce qu'il s'étoit gardé d'être vaincu. Il se retira, devint protecteur des Gens de Lettres, contribua à l'établissement de l'Academie *des Curieux de la Nature*,

loge qu'il donne à mes troupes, éta
une trop bonne marque de celui qui vc
est dû, pour vous en frustrer: conſ
vez-là, & ſoyez toujours aſſuré de 1
bienveillance. Et ſur ce, je prie Dieu
&c. A Verſailles le 18 Octobre 16
Signé LOUIS.

LE

écrivit des Mémoires qui ſont moins
hiſtoire que des inſtructions ſur l'art milit
ges, & mourut en 1680. âgé de 72 ans.



LETTRE CLV.

Pour le Marquis de Villeroy. FRANÇOIS. (*a*)

APrès ce qui s'eſt fait en Hongrie, vous auriez aſſez de ſujet d'être content de votre campagne pour revenir ici de vous-même ; (*b*) mais comme j'apprens que vous ſongez à aller chercher en Afrique (*c*) de nouvelles occaſions de gloire, je vous ordonne, par ce billet, de vous rendre auprès de moi ; & ſi vous

(*a*) Fils de *Nicolas IV.* de Neuville de Villeroy, qui avoit été Gouverneur de *Louis XIV.* & qui étoit alors Maréchal de France, mort en 1685. Ce fils parvint au même honneur en 1693. Il eſt mort en 1730. âgé de 86 ans.

(*b*) Il étoit un de ceux qui avoient été bleſſés ſur le Raab, en s'oppoſant au paſſage des Turcs, avec d'autres Volontaires de qualité.

(*c*) On n'étoit pas encore revenu de Gigery.

déſirez de me plaire, vous y réuſſirez encore mieux par votre retour que par ce voyage. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLVI.

A notre cher & bien-aimé le Sr. Naquart, Lieutenant-Général de l'Amirauté de Dunkerque.

LE Père Boutaut, Jéſuite, ayant témoigné ici que le Collége de Dunkerque ſouffre beaucoup de néceſſité, j'en ai été aſſez ſurpris; & comme cette Maiſon-là, outre la recommandation générale de la Compagnie, en a encore auprès de moi une particulière par ſon établiſſement dans une Ville que je ragarde comme mon ouvrage propre, je vous ordonne, par cette Lettre, de voir le Recteur dudit Collége, de vous informer du nombre des Religieux qui le compoſe,

du revenu & des moyens qu'il y a ou qu'il y peut avoir pour leur subsistance, de l'état des bâtimens, de toutes lesquelles choses vous m'enverrez un mémoire, & vous lui donnerez trois mille livres de ma part, pour subvenir aux besoins les plus pressans dudit Collége. Ne manquez pas d'éxécuter incontinent la Lettre reçue, les ordres qu'elle contient, & particulièrement le dernier qui regarde l'assistance & le soulagement de ces bons Pères, ensuite de quoi vous me rendrez compte bien éxactement de ce que je désire sçavoir. A Paris le 26 Octobre 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLVII.

A Monsieur le Marquis de Poyans, Chevalier de mes ordres.

Monsieur le Marquis de Poyans, je vous écris cette Lettre de ma propre

main, pour vous recommander l'éxécution des ordres que j'ai donné contre les séditieux d'Ayennaux. (*a*) Comme ils n'ont d'autre retraite que sur la frontière du Bearn ; je serois fâché d'y envoyer des troupes qui ne pourroient qu'être à charge à la Province, & vous jugez bien que j'y serois contraint si cela duroit davantage. C'est pourquoi vous ne pouvez rien faire qui me soit plus agréable, que de faire arrêter le chef de ces gens, nommé Audyot, & ses complices, soit en Bearn, Dax, & autres lieux où vous aurez de l'autorité & du credit. A quoi m'assurant que vous travaillerez avec toute l'application & le zèle que je désire, je prie Dieu, &c. A Paris ce 12 Novembre 1664. *Signé* LOUIS.

(*a*) L'histoire ne fait pas mention de cette émeute.

LETTRE CLVIII.

A mon Cousin le Duc de Beaufort.

MOn Cousin, ayant vu votre Lettre & ce que vous marquez par celle que vous avez écrit en même-temps le 21 du mois passé, j'ai changé de sentiment sur votre retour auprès de moi. Mon intention est donc que sans revenir ici, comme je vous avois mandé, vous vous remettiez à la mer pour aller rabatter l'orgueil des Corsaires; *(a)* que pour cet effet, on équipe les vaisseaux pour ce nécessaires; qu'aussi-tôt que quatre seront prêts, vous ayez à les faire partir avec tous les rendez-vous & les signaux bien concertés, reservant à vous embarquer sur ceux de la dernière escadre; & surtout que vous preniez garde qu'ils soient

(*a*) Le Duc courut la mer le reste de cette année, & une partie de l'hiver suivant.

en si bon état, qu'on ne puisse appré
der qu'il en arrive comme de la *L*
dont le naufrage me perce le cœur
la perte des Officiers & Soldats
étoient dessus. (*b*) Au reste, ce que
avez fait à Bugie, (*c*) outre l'eclat de
tion qui est fort extraordinaire, nou
de très-bon augure pour votre nou
campagne : cela me confirme bien
que les affaires de Gigery auroient e

(*b*) Les troupes qu'on ramenoit de Gi
arrivées à Toulon, n'y furent point d
quées. La contagion étoit dans cette V
on les fit transporter aux Isles d'Hiéres. I
le trajet, le vaisseau dont le Roi parle
n'ayant point été radoubé, coula à fo
la vue de ces Isles, & fit périr douze
hommes.

(*c*) Ce Général en partant de Gigery
péroit encore, selon toute apparence, troi
Bugie abandonnée, & avoir seul l'hon
de s'en rendre maître; mais comme il n'
plus temps, il se contenta de la canone
passant, de couler à fond un vaisseau, &
prendre un autre sous les murailles de c
Place.

autre ſuccès, ſi vous y euſſiez été davantage, (*d*) & vous pouvez croire qu'en étant perſuadé comme je ſuis, & ſatiſfait de la conduite que vous y avez tenue juſqu'au moment de votre départ, il ne ſeroit pas facile de vous rendre de mauvais offices; priant Dieu, &c. A Paris le 15 Novembre 1664. *Signé* LOUIS

(*d*) Ou le Roi diſſimule ici, ou on l'avoit fortement prévénu.



LETTRE CLIX.

Au même.

MOn Cousin, depuis ma dernière, j'ai résolu de retenir le Sieur Du Quesnes (*a*) auprès de moi; & comme je l'aurois destiné à s'embarquer avec vous, vous prendrez Gabaret à sa place, & mettrez des Lauriers sur la *Perle* ou sur le vaisseau pris à Bugie, au cas qu'on le puisse mettre à la mer : c'est tout ce que j'ai à vous dire me remettant au surplus, à ma précédente Lettre, & priant Dieu,&c. A Paris le 28 Novembre 1664. *Signé* LOUIS.

LET-

(*a*) *Abraham Du Quesnes*, né en Normandie en 1610. d'une ancienne famille, dès lors célébre par ses expéditions navales batit par la suite, trois fois le fameux *Ruyter*, contraignit les Tripolitains à demander la Paix, & reduisit Alger & Gènes à implorer la clémence du Roi. Il mourut en 1688.

LETTRE CXL.

A Monſieur l'Archevêque de Rouen, Conſeiller en mon Conſeil d'Etat.(a)

MOnſieur l'Archevêque de Rouen, j'étois trop perſuadé du zèle de ma Cour des Aides de Normandie, pour douter qu'elle n'entrât dans la Compagnie des Indes, comme les autres Corps de la Province, (b) & je n'en attendois pas moins auſſi du Sr. d'Oqueville, premier Préſident, pour l'exemple & l'émulation qu'il a donné en cette rencontre à toute ſa Compagnie. Vous pouvez les aſſurer du gré que je leur en ſçais, & que ce qu'ils ont fait en cela pour me plaire, & pour le public, ne perdra rien de ſon mérite pour l'avantage propre qu'ils trouveront

(a) *Voyez la Lettre LXXXV.*
(b) *Voyez les remarques ſur la Lettre CXLI.*

dans cet établissement. Au reste, ce que vous me dites de la ferveur avec laquelle on a imploré le secours du Ciel pour la guérison de la Reine, m'est d'autant plus agréable, que nous en ressentons les effets, & que nos vœux sont à la veille de leur entier accomplissement. Sur ce, je prie Dieu, &c. A Paris le 29 Novembre 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXI.

A Monsieur le Comte de Richelieu, Emanuel-Joseph Vignerod. (a)

MOnsieur le Comte de Richelieu, votre Lettre m'a été rendue, par laquelle j'ai vu avec plaisir le bon état de votre

(a) Il avoit quitté l'état Ecclésiastique. Il mourut à Venise l'année suivante. C'étoit le troisième Frère d'*Armand-Jean du Plessis*, qui avoit pris le nom & les armes de *Richelieu*, son grand Oncle.

Régiment; mais j'en ai encore davantage d'apprendre que votre ardeur pour le métier de la guerre ne demeurera pas oisive; & si la paix d'H[illegible] rompt vos mesures de ce côté là, v[illegible] trouverez de l'emploi pour la République de Vénise. Je mande à mon Ambassadeur auprès de ladite République, d'avoir soin de vos intérêts, & je m'y suis disposé avec autant d'affection, que je regarde les services qu'on recevra de vous, comme un essai de ceux que je dois attendre de votre part, lorsque vous aurez acquis une expérience égale à vos autres qualités. C'est donc à vous d'y apporter l'application nécessaire. Cependant je prie Dieu, &c. A Paris le 6 Décembre 1664. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXII.

Au Roi d'Espagne Monsieur mon Frère, Oncle & Beaupère. (a)

ENfin je puis donner à V. M. la nouvelle tant desirée de la guérison de la Reine ; & pour n'en pas retarder la joie, j'ai dépêché cet Exprès, comme je lui avois promis. Mes inquiétudes ont été

(a) C'est la dernière Lettre de ce Recueil adressée à *Philippe IV.* Il mourut le 15 Septembre 1665. Son Fils *Charles II.* Prince valétudinaire, mourut sans enfans en 1700, âgé de 39 ans, & appella à sa succession le Duc d'*Anjou*, Petit Fils de *Louis XIV.* qui fut *Philippe V.* Ce Prince se démit en 1724. en faveur de son fils *Louis I.* qui ne régna que sept mois & 13 jours, & mourut la même année, âgé de 17 ans. *Philippe V.* rémonta sur le thrône, & mourut en 1746. ne laissant de son premier mariage, qu'un troisième Fils actuellement régnant. C'est *Ferdinand VI.* Les deux premiers Infants du second lit, Don *Carle* & Don *Philippe*, régnent en Italie.

grandes ; mais j'avoue qu'elles ſont bien payées par l'heureux état où je revois ce que je chéris le plus. J'en loue Dieu de tout mon cœur, & le prie toujours de conſerver V. M. comme je ſouhaite, étant très ſincèrement, Monſieur mon Frère, Oncle & Beau-père, votre, &c. *Signé* LOUIS. *(b)*

(b) Cette Lettre eſt du mois de Novembre 1664. à en juger par la *CLX.*

En 1665.

Comme la plûpart des Lettres de ce Recueil regardent plus ce qui avoit un rapport immédiat au Gouvernement extérieur ou intérieur, que les rélations politiques avec les Puissances étrangères, & comme il y est plus question de correspondances personnelles qui sont d'usage entre les Princes, que de négociations, il n'est point parlé de celles dont le Comte d'Estrades étoit chargé depuis deux ans, auprès des Etats Généraux; mais nous aurons occasion de dire un mot du fond de ces affaires dans les remarques sur les Lettres des années suivantes; Louis XIV. ne paroît ici occupé qu'à faire construire de magnifiques Palais, qu'à favoriser l'ac-

croissement des nouvelles Compagnies de Commerce, & l'Etablissement de nouvelles Colonnies, à purger la mer de Pirates, à donner à ses Alliés des secours qui entretiennent la vigueur de ses Troupes, & lui donnent les moyens de découvrir le foible des ennemis qu'il a dessein de surprendre.

LETTRE CLXIII.

A Mon Cousin le Grand-Maître de Malthe. NICOLAS COTONER.

MOn Confin, le Chevalier de Seguirant m'ayant servi plus de dix-neuf ans dans ma maison ou dans mes Troupes sans discontinuation, j'ai grand sujet de desirer que ce qui lui est une si juste récommandation envers moi, ne lui soit pas nuisible ailleurs, & j'espère que connoissant l'affection que j'ai pour lui,

vous ne ferez pas fâché de m'obliger en sa personne, & de le favoriser en tout ce qui dépendra de vous. Je m'assure aussi que les graces dont il vous sera redevable, m'engageront d'autant plus à considérer vos interêts généraux & particuliers, aux occasions qui s'offriront; attendant lesquelles je prie Dieu, &c. A Paris le 7 Janvier 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXIV.

A Monsieur d'Argouges, Conseiller en mon Conseil d'Etat, premier Présifdent en mon Parlement de Bretagne.

MOnsieur d'Argouges, votre Compagnie ne pouvoit rien faire qui me fût plus agréable, que de s'intéresser au commerce des Indes Orientales (*a*) pour mon service, & pour le Public, de laquelle

(*a*) *Voyez la Lettre CXLI.*

je me souviendrai avec plaisir, dans les rencontres, & je vous recommande fort de l'en assurer de ma part. Vous pouvez croire que sçachant les soins que vous avez pris pour la disposer à me donner cette satisfaction, je ne les oublierai pas aussi. Sur ce je prie Dieu, &c. A Paris le 13 Février 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXV.

A Monsieur le Comte d'Holac, Maréchal de Camp de l'Alliance du Rhin. (a)

MOnsieur le Comte d'Holac, je ne veux pas me défendre des remercimens que vous me faites sur votre nomination au Généralat de l'Alliance; mais votre mérite a plus fait que mes ordres & mes offices; quoique les uns ni les autres n'ayent pas été épargnés. Je me réjouis

(a) *Voyez la Lettre* CXL.

d'un choix si juste, & qui d'ailleurs ne pouvoit tomber sur une persone qui eût de meilleurs sentimens pour moi & pour mes intérêts, que ceux que vous me témoignez. Croyez aussi que j'y répondrai de la manière que vous le pouvez desirer. Je prie Dieu, &c. A Paris le 2 Mars 1665. *Signé* LOUIS.

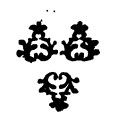
LETTRE CLXVI.

A mon Cousin le Duc de Beaufort.

MOn Cousin, j'ai reçu votre Lettre du 20 Février. Comme depuis ce temps vous avez mis à la voile, il n'y a plus rien à répondre aux choses qu'elle contient, puisqu'elles se rapportoient toutes à votre départ. Je vous dirai seulement qu'ayant fait considération du peu de vivres que vous avez; qui n'alloit qu'à la fin du mois prochain, j'ai ordon-

né qu'on vous en porte une augmentation ſuffiſante pour tenir davantage la mer, dont le Sr Colbert vous informera plus particulièrement. Je m'aſſure qu'avec le zèle que vous avez pour mon ſervice, vous ſçaurez bien vous prévaloir des moyens que je vous donne pour rabbattre l'orgueil des Corſaires, & que vous les traiterez de ſorte qu'ils ne ſe vanteront plus de l'échec de Gigery.(*a*) Cependant je prie Dieu, &c. A Paris le 31 Mars 1665. *Signé* LOUIS.

(*a*) *Voyez la Lettre* CLXXV.



LETTRE CLXVII.

A mon Cousin le Cardinal de (

MOn Cousin, je prens la co
d'écrire à Sa Sainteté, pour la rem
des plans que le Chevalier Bernin
pour mon bâtiment du Louvre,
pour la supplier aussi de lui vouloir
mander qu'il vienne faire un tour
lieux pour y couronner son ou
Comme j'espère que Sa Sainteté
droit bien lui donner cet ordre, j
voie les miens par avance, afin qu'e
trant dans mon Royaume, il comn

(*a*) La superbe façade de cette fa
mazure avoit été commencée en 1663,
de Perault en avoit donné le dessei
Chevalier *Bernin*, à son arrivée, adm
plan : les siens ne furent point éxécuté
pendant il en fut magnifiquement r
pensé.

à recevoir des marques de la considération que je fais de son mérite, par la manière dont il sera traité. Vous m'avez obligé de si bonne grace, en ce qui est de mes plans, que je ne puis que me prometre de la continuation de vos bons offices auprès de Sa Sainteté, le succès de ma prière. Je vous la recommande instamment, & confirme au surplus à votre personne, toute l'affection & l'estime que vous pouvez désirer. Et sur ce, je prie Dieu, &c. Ecrit à Paris le 31 Mars 1665. *Signé* LOUIS.



LETTRE CLXVIII.

A Monsieur le Marquis de Saint-Luc, Chevalier de mes ordres, Lieutenant-Géneral en Guyenne. (a)

MOnsieur le Marquis de Saint-Luc, vous verrez mes intentions touchant les rebelles des vallées, par les ordres que j'ai commandé au Sieur Le Tellier de vous envoyer. Je n'y ajoûte ces lignes que pour vous assurer moi-même de la satisfaction que j'ai de votre zèle pour mon service, duquel étant persuadé que j'aurai toujours sujet de me louer de plus en plus, je prie Dieu, &c. A Paris le premier Avril 1665. *Signé* LOUIS.

(a) *Voyez la Lettre XLII.*



LETTRE CLXIX.

A Notre Saint Père le Pape,

TRès-ſaint Père, ayant reçu, par ordre de Votre Sainteté, deux plans du Louvre d'une main auſſi célébre que celle du Chevalier Bernin, (*a*) je devrois plutôt ſonger à la remercier de cette gra-

(*a*) La colonade du Parvis de ſaint Pierre, la ſtatue équeſtre de *Conſtantin*, & la Fontaine Navone, avoient fait une grande réputation à cet Architecte. On le fit venir, au défaut de *François Manſard*, qui ne voulut pas ſe charger de la conſtruction du Louvre, qu'on ne lui permît de refaire tout ce qu'il trouveroit de défectueux dans ſon propre ouvrage. Cette année le Roi ne ſe borna pas aux ſimples édifices d'agrément; il en fit conſtruire un auſſi merveilleux qu'utile. Le canal du Languedoc, qui au moyen de ſes écluſes, tranſporte des bâtimens d'une mer à l'autre par-deſſus une élévation conſidérable, commencé l'année précédente, ſe continuoit ſans interruption, & fut achevé en 1681.

[illegible] qu'à lui en demander de nouvelles; [illegible] comme il s'agit d'un édifice qui [illegible] plusieurs siecles, est le principal [illegible] des Rois les plus zelés pour le saint Siege, [illegible] la Chretienté, je [illegible] recourir à Elle avec entière [illegible] V. S. si son [illegible] comman- [illegible] faire un [illegible] ouvrage. [illegible] une plus [illegible] pré- [illegible] temps, [illegible] qui soit [illegible] cordiale- [illegible] votre [illegible] S. à Paris [illegible]



LETTRE CLXX.

A mon Cousin le Duc de Beaufort.

MOn Cousin, du 2 de ce mois, j'ai vu ce que vous me marquez des bourasques qui ont traversé votre navigation, (*a*) de l'inquiétude où vous êtes du retardement de vos vivres, & de la disposition de ceux d'Alger & des autres lieux de la Côte de Barbarie. Comme je n'ai rien à vous repliquer à toutes ces choses-là, qui ne fût à présent superflu, je me contenterai de vous dire qu'au premier jour vous aurez mes ordres touchant les saluts de la mer, & qu'au reste je me remets à ce que le Sr. Colbert vous mandera de ma part, priant Dieu, &c. A Saint-Germain en Laye le 28 Avril 1665. *Signé* LOUIS.

(*a*) Nous avons dit qu'il continuoit de courir la mer.

ce qu'à lui en demander de nouvelles ; mais comme il s'agit d'un édifice qui depuis pluſieurs ſiécles, eſt le principal ſéjour des Rois les plus zélés pour le ſaint Siége, qu'il y ait dans la Chrétienté, je crois pouvoir recourir à Elle avec entière confiance. Je ſupplie donc V. S. ſi ſon ſervice le peut permettre, de commander audit Chevalier qu'il vienne faire un tour ici, pour conſommer ſon ouvrage. Elle ne pourroit pas m'accorder une plus ſenſible faveur dans la conjonćture préſente, & j'ajoûterai qu'en tous temps, Elle n'en ſçauroit faire à perſonne qui ſoit avec plus de vénération ni plus cordialement que moi, très-Saint Père, votre très-dévot Fils. *Signé* LOUIS. A Paris le 10 Avril 1665.



LET-

LETTRE CLXX.

A mon Cousin le Duc de Beaufort.

MOn Cousin, du 2 de ce mois, j'ai vu ce que vous me marquez des bourasques qui ont traversé votre navigation, (*a*) de l'inquiétude où vous êtes du retardement de vos vivres, & de la disposition de ceux d'Alger & des autres lieux de la Côte de Barbarie. Comme je n'ai rien à vous repliquer à toutes ces choses-là, qui ne fût à présent superflu, je me contenterai de vous dire qu'au premier jour vous aurez mes ordres touchant les saluts de la mer, & qu'au reste je me remets à ce que le Sr. Colbert vous mandera de ma part, priant Dieu, &c. A Saint-Germain en Laye le 28 Avril 1665. *Signé* LOUIS.

(*a*) Nous avons dit qu'il continuoit de courir la mer.

LETTRE CLXXI.

A mon Couſin le Prince de Condé.

MOn Couſin, j'ai reçu votre Lettre avec l'agrément qu'elle mérite, ainſi que vous pouvez voir plus particuliérement par celle de la Roquette. Je me remets à lui derechef touchant l'affaire que vous ſçavez (a) vous confirmant que je déſire du meilleur de mon cœur, de vous y donner des marques, & de l'eſtime, & de l'amitié que j'ai pour votre perſonne.

Le Sieur Golbert m'a rendu compte du ſuccès de vos premiers ſoins dans les Etats de ma Province de Bourgogne, duquel je ſuis fort ſatisfait, & je ne doute point que la ſuite ne me donne encore

(a) Le Roi méditoit dès lors, des entrepriſes dont nous parlerons en leur temps, auſquelles ce Prince guerrier déſiroit avoir, & eut effectivement une part glorieuſe.

plus de sujet de me louer de votre zèle, sur lequel me reposant avec entière confiance, je prie Dieu, &c. A Saint-Germain en Laye le 12 Mai 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXXII.

A Monsieur de Tracy, Lieutenant-Général en Amérique.

MOnsieur de Tracy, j'ai vu avec entière satisfaction; par la Lettre que vous m'avez écrite le 4 du mois passé, & par les rélations que vous avez envoyées en même-temps au Sieur Colbert, tout ce que vous avez fait dans les Isles de l'Amérique, (*a*) pour y établir solidement mon autorité & toutes les choses qui

(*a*) Les établissemens des François dans cette partie de la terre, avoient été j'usqu'alors fort négligés.

concernent la Religion, la juſtice & les armes, comme auſſi les interêts de la Compagnie à laquelle j'ai accordé la Seigneurie & le commerce deſdites Iſles: (b) àquoi je m'aſſure que l'exemple que vous avez fait par le châtiment du nommé Rodomont, & par celui de tous ſes complices, ne contribuera pas peu à imprimer long-temps le reſpect & l'obéiſſance à mes ordres dans l'eſprit de ces gens, leſquels d'ailleurs j'aurai ſoin de faire toujours bien traiter par la même Compagnie: & encore que je vous croie maintenant parti pour le Canada, (c) je ne

(b) Ces Iſles ſont la Déſiderade, la Guadaloupe, la Marie-Galante, la Martinique, Sainte Croix Sainte Lucie, & Saint-Barthelemi; Saint-Chriſtophe, la plus conſidérable, eſt commune aux François & aux Anglois: ils y ſont établis depuis 1625.

(c) Ce grand Pays de l'Amérique fut découvert en 1497. mais ce ne fut guères qu'en 1609. que les François commencèrent à s'y établir, quoiqu'ils y euſſent pénétré dès l'an 1523. & qu'ils en euſſent pris poſſeſſion dès lors.

laisserai pas de vous dire que vous devez tant que vous pourrez, entretenir correspondance avec les Commandans en ces Isles, & leur témoigner, de ma part, que leur conduite m'est agréable; mais que je désire qu'ils s'appliquent incessamment à procurer l'avantage & l'union de mes Sujets qu'ils ont sous leurs commandemens, & même qu'ils les tiennent toujours en éxercice, afin qu'ils soient plus en état de résister en cas d'attaques. Au reste, comme vous avez bien connu que la plus importante habitation de toutes celles de l'Amérique, est celle de la Tortue *(d)* & la côte de Saint-Domingue, *(e)* je serai bien-aise d'aprendre par vos premières Lettres, les conférences que vous aurez eues avec d'Angeron sur les

(*d*) Cette Isle a été abandonnée parce que l'eau y manque.

(*e*) L'une des Antilles d'Amérique, située sous la Zone Torride, habitée par les François & les Espagnols.

LETTRE CLXVII.

A mon Cousin le Cardinal de Chizzi.

MOn Cousin, je prens la confiance d'écrire à Sa Sainteté, pour la rémercier des plans que le Chevalier Bernin a faits pour mon bâtiment du Louvre, (a) & pour la supplier aussi de lui vouloir commander qu'il vienne faire un tour sur les lieux pour y couronner son ouvrage. Comme j'espère que Sa Sainteté voudroit bien lui donner cet ordre, j'y envoie les miens par avance, afin qu'en entrant dans mon Royaume, il commence

(a) La superbe façade de cette fameuse mazure avoit été commencée en 1663. *Claude Perault* en avoit donné le dessein. Le Chevalier *Bernin*, à son arrivée, admira ce plan: les siens ne furent point éxécutés; cependant il en fut magnifiquement récompensé.

LETTRE CLXXIII.

A Monsieur de la Barre, Lieutenant-Général en Cayenne. (a)

MOnsieur de la Barre, j'ai lu, avec beaucoup de plaisir, la Lettre que vous m'avez écrite du 18 Mars dernier, tant pour l'application avec laquelle vous agissez dans l'étendue de votre Emploi, que pour ce que vous me dites de la beauté du Pays. Vous recevrez ci-joint mes ordres touchant la rivière du Ma-

(a) Isle de vingt lieues de tour fort proche des côtes de l'Amérique Méridionale, située à l'embouchure d'une rivière de même nom, à quatre dégrés de la ligne équinoxiale. Les François s'y étoient établis les premiers dès l'année 1625. Depuis ce temps, cette Nation & les Hollandois s'en étoient alternativement chassés. Le Roi y avoit envoyé au mois de Février 1664. une nouvelle Colonie, qui avoit repris possession de cette Isle.

ront, & sur quelques autres points : outre cela, vous verrez encore mes intentions par les dépêches du Sieur Colbert ; mais je ne veux pas finir ces lignes, sans vous assurer derechef de la satisfaction que j'ai de votre conduite, dans laquelle ne doutant point que je ne remarque toujours le même soin & le même zèle, je prie Dieu, &c. A Saint-Germain en Laye le 27 Mai 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXXIV.

A Vivone.

VIvonne, j'ai été bien-aise de voir la Lettre que vous m'avez écrite : vous devez continuer à m'informer aussi des choses qui seront de votre Emploi, Surtout ayez soin de mes galères dans la navigation, afin qu'elles soient toujours en état de profiter des occasions qui s'offriront. A Saint-Germain en Laye le 16 Juin 1665.

LET-

LETTRE CLXXV.

A mon Cousin le Duc de Beaufort.

MOn Cousin, j'ai reçu vos deux Lettres & votre relation par le Major des Vaisseaux, qui m'a rendu compte aussi du détail de toutes choses, avec beaucoup de suffisance & en vrai homme de service. Je ne suis pas surpris de la fermeté que vous avez fait paroître en dernier lieu devant Alger: (*a*) je sçais qu'il n'y

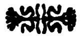
(*a*) Cet Amiral répara en quelque sorte, les fautes qu'il avoit faites à Gigery. Dès le commencement du mois de Mars de cette année, il avoit brûlé ou coulé à fond sous les forteresses de la Goulette, trois vaisseaux d'Alger, l'Amiral, le Vice-Amiral, & le Contre-Amiral: le premier monté de 500 hommes & de 50 piéces de fonte. Le 25 d'Août il attaqua encore ces Corsaires, & leur fit perdre cinq autres vaisseaux: sur l'un des trois qu'il leur prit, on retrouva par hazard l'artillerie qu'on avoit été obligé de laisser à Gigery.

a rien à craindre pour l'honneur de mon pavillon en des mains comme les vôtres, & que tous les Corsaires ensemble ne vous obligeront pas à faire la moindre manœuvre qui me pût blesser tant soit peu : puisqu'en cette occasion, les Capitaines des Brûlots ont témoigné tant d'ardeur à bien faire leur devoir, je veux bien oublier la faute qu'ils avoient faite ci-devant ; mais en cas de récidive, il n'y auroit plus de quartier, & c'est une vérité qu'il est bon de leur faire comprendre. Je ne m'étendrai pas davantage, me remettant au surplus, aux dépêches du Sieur Colbert. Cependant je prie Dieu, &c. A Saint Germain en Laye le 25 Juin 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXXVI.

A mon Cousin le Duc de Mercœur.

MOn Cousin, j'ai vu par votre Lettre la résolution qu'on a prise dans cette dernière assemblée des Communautés de Provence, de m'accorder 300000 liv. & comme je ne doute pas que vous n'eussiez obtenu une somme considérable, s'il y eût eu lieu de le faire; je ne puis que louer vos soins, desquels étant persuadé que vous n'épargnerez jamais rien pour l'avantage de mes affaires, & pour le bien de mon service, je prie Dieu, &c. A Saint Germain en Laye le 3 Juillet 1665. *Signé* LOUIS.



LETTRE CLXXVII.

Au Séréniſſime Empereur.

MOnſieur mon Frère & très-aimé Couſin, la nouvelle de la mort de mon Couſin l'Archiduc François (*a*) m'a ſurpris au dernier point; & non-ſeulement cette perte m'a été auſſi ſenſible qu'elle devoit être de mon chef; mais j'ajoûterai encore que Votre Majeſté ne pouvoit en donner part à perſonne qui compatît plus que moi à la douleur qu'Elle en a. Je prie Dieu de la combler de ſes conſolations, les lui ſouhaitant d'auſſi bon cœur que l'étroite parenté dont Elle me touche, m'y oblige, & la ſincérité avec la-

(*a*) *Sigiſmond François*, Archiduc d'Inſpruck, Couſin Germain de l'Empereur, mort le 25 Juin de cette année, dans le temps qu'on traitoit de ſon mariage. Ce fut le dernier de cette Branche d'Autriche.

quelle je ſuis, Monſieur mon Frère & très-aimé Couſin, votre très-affectionné Frère & Couſin. *Signé* LOUIS. A Saint-Germain en Laye le 18 Juillet 1665.

LETTRE CLXXVIII.

A mon Couſin l'Electeur de Mayence.

MOn Couſin, je vous remercie du préſent que vous m'avez fait de la dépouille d'un auſſi grand Roi que le feu Childeric premier depuis ſon rétabliſſement. (*a*) Il n'y a rien de plus curieux

(*a*) *Childeric I.* que l'on compte pour le quatrième Roi de France, régnoit en 456. Ses excès au commencement de ſon règne le firent chaſſer. Le malheur le rendit ſage. Un ſucceſſeur plus méchant qu'il n'avoit été, le fit regretter de ſes ſujets, & la fidélité d'un ami favoriſa ſon retour. Il ſe comporta depuis en bon Roi; il aggrandit ſes Etats par des conquêtes, & mourut en 481. Il fut enterré près de Tournay. En 1655. on avoit découvert ſon tombeau, dans lequel on avoit

vous m'avez envoyé, n'en ayant point vu de plus noble, ni qui fût mieux assorti; mais si ce présent m'a été fort agréable par soi-même, les expressions obligeantes dont vous l'avez accompagné, ne me sont pas moins sensibles. Je répondrai toujours de ma part, à ces marques d'affection avec estime & sincérité, comme vous pourrez sçavoir plus particulièrement par le Baron de Polnitz, à la vive voix duquel remettant mes remerciemens, Je suis du meilleur de mon cœur, Monsieur mon Frère, votre bon Frère, *Signé* LOUIS. A Saint-Germain en Laye le 4 Août 1665.

tériaux préparés, en forme un édifice solide. Il fait défricher ce pays, il le peuple, l'orne, le polit, l'étend, l'enrichit, & en fait respecter les forces. Je ne dirai rien des qualités & des talens de ce Prince; je répéterois peut être mal ce que la renommée en publie de bon.

LETTRE CLXXIX.

A l'Electeur de Brandebourg. FRÉDERIC-GUILLAUME. (a)

MOnsieur mon Frère, j'ai reçu avec grand plaisir l'attelage de chevaux que

(a) Mort en 1688. C'est le Père de *Fréderic I.* qui pour les grands services qu'il avoit rendus à l'Empereur *Léopold*, en obtint que son Duché fut érigé en Royaume; titre qui lui fut quelque temps contesté par les Princes d'Allemagne: néanmoins il se fit sacrer & couronner à Konisberg en 1701. Il est bon d'observer en passant, que comme les premiers Empereurs donnoient des Royaumes à qui il leur plaisoit, pour conserver le souvenir de cette belle prérogative de feu l'Empire Romain, les *Césars* modernes ont encore le pouvoir de conférer le nom deRois à de petits Princes. Au reste, ce ne sont pas les grands Etats qui font les grands Monarques, L'Electeur de Brandebourg, devenu premier Roi de Prusse, laissa pour Successeur *Fréderic Guillaume II.* qui répeupla cet Etat, & amassa des trésors. A présent *Fréderic III.* mettant habilement en œurre les ma-

vous m'avez envoyé, n'en ayant point vu de plus noble, ni qui fût mieux afforti; mais si ce présent m'a été fort agréable par soi-même, les expressions obligeantes dont vous l'avez accompagné, ne me sont pas moins sensibles. Je répondrai toujours de ma part, à ces marques d'affection avec estime & sincérité, comme vous pourrez sçavoir plus particulièrement par le Baron de Polnitz, à la vive voix duquel remettant mes rémerciemens. Je suis du meilleur de mon cœur, Monsieur mon Frère, votre bon Frère. *Signé* LOUIS. A Saint-Germain en Laye le 4 Août 1665.

tériaux préparés, en forme un édifice solide. Il fait défricher ce pays, il le peuple, l'orne, le police, l'étend, l'enrichit, & en fait respecter les forces. Je ne dirai rien des qualités & des talens de ce Prince; je répéterois peut-être mal ce que la renommée en publie de bon.

[redacted]

LETTRE CLXXX.

A mon Couſin le Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Pair de France.

MOn Couſin; ayant vu par votre Lettre, le deſir que vous avez de vous rendre auprès de moi, j'ai commandé une de mes Galères pour vous paſſer en Provence ; & quoique cet ordre ſuffiſe pour ne vous laiſſer pas en doute que je n'approuve votre voyage, j'ai bien voulu vous aſſurer par ces lignes, qu'il me ſera très-agréable, ayant trop de confiance en votre zèle pour mon ſervice, pour ne vous recevoir pas ici avec beaucoup de plaiſir. Attendant votre arrivée, je prie Dieu, &c. A Paris ce 17 Août 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXXXI.

A mon Cousin l'Evêque de Strasbourg.
François Egon.

MOn Cousin, vous pourrez sçavoir plus particulièrement par le Comte Guillaume de Furstemberg, votre Frère, (*a*) la part que je vous conserve en ma bienveillance & en mon estime, & apprendre ce qui s'est passé dans les entretiens secrets où je me suis ouvert à lui, tant sur mes propres intérêts, que touchant ceux de mon Frère l'Electeur de Cologne, (*b*) & principalement sur la manu-

(*a*) Il étoit en France depuis près de trois ans. *Voyez la Lettre LXXXVI.*

(*b*) Il étoit, comme son Frère, un des principaux Ministres de cet Electeur *Maximilien-Henri*, tous deux fort attachés aux intérêts de la France, ce qui attira à *Guillaume* la disgrace dont nous aurons occasion de parler ailleurs.

tention de la tranquillité publique. J'ai tant de confiance en votre zèle ſincère & paſſionné pour ce qui regarde ces points là, que je ne puis pas douter que connoiſſant d'ailleurs l'équité de mes intentions, vous ne les ſecondiez de bon cœur, en tout ce qui dépendra de vous. Auſſi vous devez être aſſuré que j'embraſſerai de même toutes les occaſions qui s'offriront pour vos avantages, (c) ou pour ceux de votre Maiſon, ainſi que ledit Sieur Comte vous confirmera de vive voix. Cependant je prie Dieu, &c. A Paris le 29 Août 1665. *Signé* LOUIS.

(c) Ce fut en effet par l'autorité du Roi, que cet Evêque remonta ſur le ſiége de ſa Métropole, dont les Luthériens s'étoient emparés depuis l'an 1559.



LETTRE CLXXXII.

A mon Cousin le Duc de Mazarin.

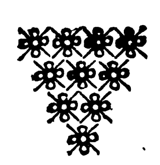
MOn Cousin, je vous écris une a
Lettre pour l'Abbé de Feuquiéres,
mais j'ai bien voulu encore donner
le-ci au Sieur de Pomenard, pour
confirmer que j'ai une entière confi
que ma volonté vous étant entièrer
connue sur le sujet des demandes
Etats de ma Province de Bretagne, c
me elle vous le sera par le moyer
Sieur Colbert, vous en appuyerez l'
cution avec tout le zèle que je pui

(*a*) Il avoit, comme nous avons dit tenu en survivance toutes les Charge son Père le Duc *de la Meilleraye*, & étoit revêtu depuis sa mort.]

(*b*) *François*, quatrième fils de *Man de Pas de Feuquières*, un des brave pitaines du XVII. siécle.

ſirer. Au ſurplus, je vous fais part de ma conſolation pour le ſoulagement du mal de la Reine, Madame ma Mère, (*c*) & prie Dieu, &c. A Paris le premier Septembre 1665. *Signé* LOUIS.

(*c*) Elle avoit été attaquée l'année précédente de la maladie qui la mit en danger de mort au mois d'Août de celle-ci. Le Roi qui l'aimoit tendrement, en avoit été fort allarmé. Elle paroiſſoit hors de danger depuis quelques jours; elle languit encore juſqu'au vingt Janvier de l'année ſuivante, jour auquel elle expira.



LETTRE CLXXXIII.

A Vivonne.

Le 20 Septembre 1665.

VIvonne, je vous écrivis Vendr au sujet de la querelle du Marquis d' tampe & d'Aubeterre ; je vous mande leur dire de ma part, qu'ils aient à tendre ici devant les Maréchaux de Fra ce, avec défense cependant d'entrepre dre rien l'un sur l'autre ; mais po plus grande précaution, il m'a sembl propos de ne les plus laisser partir seu Je vous écris ce billet, afin que vo fassiez en sorte que chacun d'eux vien en compagnie de quelques-uns de amis qui soit sage, & qui vous promet qu'il ne le quittera point durant tout cours du voyage. Je veux croire ce so superflu, & qu'ils sçavent trop bien le

devoir pour desobéir à mes volontés. Vous ne manquerez pas pour tout ce que je vous ordonne, & je m'en repose sur vous. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXXXIV.

A Madame la Duchesse de Pequigny.

CLAIRE-CHARLOTTE D'AILLY. (a)

MA Cousine, comme j'ai dessein d'envoyer à Rome mon Cousin le Duc de Chaulnes en qualité de mon Ambassadeur extraordinaire, (b) & n'étant pas moins bon fils que bon sujet, je n'ai pas voulu me servir du pouvoir que j'ai sur

(a) Veuve du Maréchal *Honoré-Albert* Duc de Chaulnes, mort en [illegible].

(b) *Charles*, comme nous avons dit, Lettre XCIII. étoit le troisieme Fils d'*Honoré-Albert* de Chaulnes, alors le seul de la Famille : il fut trois fois chargé de cette ambassade, & mourut en 1698. sans postérité.

LETTRE CLXXXIII.

A Vivonne.

Le 20 Septembre 1665.

VIvonne, je vous écrivis Vendredi au ſujet de la querelle du Marquis d'Etampe & d'Aubeterre ; je vous mande de leur dire de ma part, qu'ils aient à ſe rendre ici devant les Maréchaux de France, avec défenſe cependant d'entreprendre rien l'un ſur l'autre ; mais pour plus grande précaution, il m'a ſemblé à propos de ne les plus laiſſer partir ſeuls. Je vous écris ce billet, afin que vous faſſiez en ſorte que chacun d'eux vienne en compagnie de quelques-uns de ſes amis qui ſoit ſage, & qui vous promette qu'il ne le quittera point durant tout le cours du voyage. Je veux croire ce ſoin ſuperflu, & qu'ils ſçavent trop bien leur

devoir pour desobéir à mes volontés. Vous ne manquerez pas pour tout ce que je vous ordonne, & je m'en repose sur vous. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXXXIV.

A Madame la Duchesse de Pequigny.

CLAIRE-CHARLOTTE D'AILLY. (*a*)

MA Cousine, comme j'ai dessein d'envoyer à Rome mon Cousin le Duc de Chaulnes en qualité de mon Ambassadeur extraordinaire, (*b*) & n'étant pas moins bon fils que bon sujet, je n'ai pas voulu me servir du pouvoir que j'ai sur

(*a*) Veuve du Maréchal *Honoré-Albert* Duc de Chaulnes, mort en 1649.

(*b*) *Carles*, comme nous avons dit, *Lettre* XCIII. étoit le troisième Fils *d'Honoré-Albert* de Chaulnes, alors le seul de sa Famille: il fut trois fois chargé de cette ambassade, & mourut en 1698. sans postérité.

lui, ſans que vous uſiez auſſi du vôtre. Vous me ferez donc plaiſir de lui témoigner que vous ſerez bien-aiſe qu'il aille dans cet emploi, augmenter le nombre des ſervices que lui & les ſiens ont rendu à ma Perſonne & à l'Etat; en quoi m'aſſurant que vous n'aurez pas de peine de me complaire, je prie Dieu, &c. A Paris le 5 Octobre 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXXXV.

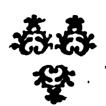
A mon Couſin le Duc de Noailles Anne-Jules.

MOn Couſin, je n'ai pas été ſurpris du zèle que vous témoignez pour mon ſervice & pour ma gloire, par la Lettre que vous m'avez écrite; mais vous le devez être encore moins de l'importance de l'Emploi que je viens de vous donner:(*a*) ce

(*a*) Il venoit d'être fait Brigadier des Gar-

ce n'eſt pas la première preuve que vous avez de mon eſtime & de la connoiſſance que j'ai de votre fidélité. Au reſte, ſi votre conduite ne m'a pas plu en quelque choſe, je m'aſſure qu'à l'avenir vous la règlerez en ſorte que je n'aurai qu'à m'en louer; & dans cette confiance je prie Dieu, &c. A Paris le 5 Octobre 1665. *Signé* LOUIS.

des du Corps, l'année ſuivante il fut nommé Aide-Major de ce Corps, & en 1693 Maréchal de France: il eſt mort en 1708. C'étoit le Frère du Cardinal Archevêque de Paris.



[redacted]

LETTRE CLXXXVI.

A Monsieur le Marquis de Montpezat.

MOnsieur le Marquis de Montepezat, j'ai vu par votre Lettre du 6 de ce mois, ce qui regarde les travaux de la Citadelle de Dunkerque, & la diligence avec laquelle on les avance à présent : cela m'a d'autant plus satisfait, que leur intermission m'a été peu agréable. Tenez la main de votre part, à ce que les ouvriers ne perdent pas un moment ; car ce qu'il faut pour la Garnison, sera prêt avant le temps. Au surplus, je ne puis que louer votre application à garantir du mal contagieux de Flandre, les lieux qui sont sous votre charge. Et sur ce, je prie Dieu, &c. A Paris le 13 Octobre 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXXXVII.

A Vivonne.

A Paris le 23 Octobre 1665.

J'Ai vu par la Lettre que vous m'avez écrite de Marſeille le 17 de ce mois, le retour de mes galères au Port en auſſi bon état que les bouraſques qu'elles ont eſſuyées, & leurs longues navigations le pouvoient permettre. Je me réjouis qu'un corps ſi important à mon ſervice, après s'être expoſé durant la campagne à tous les périls de la mer, en ſoit ſorti ſi heureuſement ſous votre bonne conduite. Je me repoſe au ſurplus ſur les dépêches de mon Couſin le Duc de Montemar votre Père, & vous cofirme ſeulement que votre abſence n'a pas diminué l'affection que j'ai pour vous. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXXXVIII.

A mon Cousin le Vicomte de Turenne,
HENRI DE LA TOUR. (a)

MOn Cousin, j'ai commandé au Sr. Le Teiller de vous écrire plus au long, & même de vous expliquer mes inten-

(a) Second Fils de *Henri de la Tour* Duc de Bouillon, né en 1611, Maréchal de France en 1641. Généralissime des Armées en 1667, l'un des plus grands Capitaines dont il soit parlé dans l'histoire ; aussi recommandable par sa probité, sa candeur, que par ses talens militaires. Je dirai, en peu de mots, que quantité de Villes prises ou secourues à propos, presque autant de victoires signalées, des marches, des jonctions, des retraites faites avec une prudence admirable, des ennemis arrêtés, prévenus ou chassés à l'improviste ; tous ces faits, dis-je, forment un tissu de plus de quarante expéditions mémorables, dont les succès ne furent interrompus que par deux seuls échecs. On sçait le fatal accident qui enleva ce grand Homme en 1675.

tions ſur les levées qu'il ſemble qu'on peut faire à Liége, & ſur quelque choſe qui regarde les Allemands qui ſont en Flandre. Je me remets donc à ſa dépêche, principalement pour ces deux points auxquels je ne doute pas que vous ne donniez tout le ſoin & toute l'application que je puis déſirer de vous. Au reſte, le Sieur Romain eſt ici, qui partira dès Mercredi, 4 de ce mois, pour aller où vous ſçavez. Je ne vous dis rien de l'impatience que j'ai d'avoir de vos nouvelles & d'apprendre le ſuccès de la marche de mes troupes; (*b*) car je ſuis perſuadé que vous ne perdrez pas un

(*b*) Ces troupes, au nombre de 6000 hommes, étoient envoyées au ſecours des Hollandois contre l'Evêque de Munſter, qui à la ſollicitation de l'Angleterre, venoit de les attaquer. Monſieur *de Turenne* conduiſoit ce Corps juſqu'à Liége, & étoit chargé d'obſerver les mouvemens que l'on faiſoit faire en Flandre à quelques troupes qu'on avoit poſtées comme à deſſein de s'oppoſer au paſſage des François.

moment à me tenir averti de tout ce qui se passera. Cependant je prie Dieu, &c. A Paris le 2 Novembse 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CLXXXIX.

A Vivonne.

VIvonne ; il ne se peut rien ajoûter à la satisfaction que j'ai de votre navigation depuis le commencement jusqu'à la fin du mois. Si vous avez bien sçu vous montrer digne de votre Emploi lorsque vous ètiez à la mer, je vois par les Lettres d'Arnoal, que vous ne réussissez pas moins quand vous êtes dans le Port par votre application à tout ce qui regarde le bien & l'avantage de mes galères. Cela me fait souhaiter que si vous êtes encore à Marseille à l'arrivée de celle-ci, vous y demeuriez le peu de temps qui reste de cette année, pour continuer par vos soins, à avancer toutes choses, &

les mettre en état. Après cela, vous pourrez partir dans les premiers jours de Janvier, pour vous rendre auprès de moi, qui aurai grand plaisir alors à m'étendre davantage sur les louanges que vous méritez. Cependant j'ai donné ordre qu'on arrête les deux Enseignes, qui depuis le débarquement, ont renouvellé leur querelle, (a) au préjudice de l'accommodement que vous aviez fait entr'eux : ce sera un exemple à tous les autres de mieux respecter l'autorité que je vous ai confiée. *Signé* LOUIS.

(a) *Voyez la Lettre* CLXXXIII.



LETTRE CXC.

A ma Cousine la Princesse de Toscane.

MA Cousine, la meilleure nouvelle que je pourrois avoir de vous, est celle de votre réunion avec mon Cousin le Prince de Toscane, (a) & avec toute sa Maison. Je sens même redoubler ma joie de voir que cela s'est fait de votre propre mouvement, sans que j'aie été contraint d'y mêler mon autorité. Appliquez-vous maintenant à régler si bien votre conduite, qu'elle achève d'effacer le souvenir du passé, & d'affermir pour jamais, la durée de votre bonheur. De ma part j'y contribuerai avec une amitié de père, & je vous protégerai avec la même tendresse en toutes les choses raisonnables;

(a) Cette reconciliation ne fut pas de durée. *Voyez la Lettre CXI.*

ſonnables; mais derechef conſiderez que le vrai moyen d'être heureuſe, & de m'obliger de plus en plus à vous chérir comme je fais, c'eſt de ſuivre conſtamment le conſeil que je vous donne. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, &c. A Paris le 23 Novembre 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXCI.

A Monſieur Foucault, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de mon Fils.

MOnſieur Foucault, ayant à diſpoſer de la charge de Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de mon Fils, je vous ai choiſi pour la remplir, & j'ai bien voulu vous témoigner en même temps par cette Lettre, la confiance que j'ai, que ſi vous m'avez bien ſervi

dans vos précédens emplois, vous ne commencerez pas à vous relâcher en celui-ci. Je prie Dieu, &c. A Paris le 27 Novembre 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXCII.

A Monſieur d'Artagnan, commandant ma première Compagnie des Mouſquetaires. (a)

MOnſieur d'Artagnan, j'ai appris qu'il eſt ſurvenu quelque démêlé entre un de mes Gardes & deux de mes Mouſquetaires, dont je ne ſçais pas la Compagnie; mais s'il ſe trouve qu'ils ſoient de celle que vous commandez, vous devez

(a) *Charles de Bas*, de Caſtelmore par ſon Père, & du côté de ſa Mère, dont il prit le nom, *Monteſquiou d'Artagnan*, tué au ſiège de Maſtricht en 1673. Cette Lettre, les deux ſuivantes & la *CXCVI.* ſont des ordres particuliers donnés aux Officiers des Troupes envoyées au ſecours des Hollandois,

les faire châtier, & au surplus, contribuer autant qu'il dépendra de vous, à ce que ceux de ma Maison vivent fort unis entr'eux, & inspirer ces sentimens à ceux qui sont sous votre Charge..... Batines, à qui j'avois envoyé une Compagnie de Chevaux légers, m'a prié de trouver bon qu'il demeure dans sa Charge; ce que je lui ai accordé. J'ai donné une pareille Compagnie à Dubois, son Brigadier, ci-devant Capitaine dans Grandpré; mais il ne faut pas qu'il parte que lorsque je vous manderai de le faire venir ici. Et sur ce je prie Dieu, &c. A Paris le 27 Novembre 1665. *Signé* LOUIS.



LETTRE CXCIII.

A Monſieur Colbert de Vaudières, Capitaine Lieutenant de ma deuxième Compagnie des Mouſquetaires. (a)

EDOUARD FRANÇOIS.

MOnſieur Colbert de Vaudières, j'approuve ce que vous m'écrivez touchant la ſuſpenſion que vous avez faite touchant les deux Maréchaux des Logis. ...mme les choſes ont changé, j'attens ...ou... ...rs votre réponſe à ma précédente Lettre, pour réſoudre ce point là. Je ne puis croire que les déſordres qu'on veut imputer à mes troupes, (b) & même à

(a) Frère de *Jean-Baptiſte Colbert*, Secrétaire d'Etat, Controlleur Général des Finances.

(b) On ſe plaignoit effectivement beaucoup de ces déſordres, que le Roi eut ſoin de réprimer, & les François s'en excuſoient ſur le peu de ſoin que les Alliés avoient eu de pourvoir à leur ſubſiſtance.

celles de ma Maiſon, regardent la Compagnie que vous commandez, voyant que vous ne m'en parlez pas, & connoiſſant comme vous faites, que je ne ſuis pas content de votre ſilence ni de l'impunité des coupables. Mandez-moi la cauſe de ces bruits, ſi vous en ſçavez la vérité, & ne ſouffrez pas qu'aucun de ceux qui ſont ſous votre Charge ſe relâchent à la moindre licence; & ſur ce je prie Dieu, &c. A Paris le 11 Décembre 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXCIV.

A Monſieur de Romecourt, Lieutenant de mes Gardes.

MOnſieur de Romecourt, j'ai bien voulu vous écrire cette Lettre ſur le bruit qui court ici de quelques déſordres commis par mes troupes, même celles de ma Maiſon, pour vous témoigner la ſur-

priſe où je ſuis de ce que vous n'en mandez rien. Il faut croire que c'eſt que mes Gardes ne s'y trouvent mêlés, d'autant plus que je les tiens trop ponctuels à m'obéir, pour avoir manqué aux ordres ſi précis que je leur ai donné en partant; mais ſi par hazard il y en avoit quelqu'un malheureux; ſouvenez-vous qu'il doit être puni éxemplairement. Ne manquez donc d'y tenir la main, & de faire vivre tous mes Gardes dans une police ſi éxacte qu'ils ne puiſſent être accuſés de pareils dérèglemens, indignes de gens, à qui je fie la conſervation de ma Perſonne. Je deſire auſſi que vous ayez ſoin de me faire ſçavoir en détail, de quelle manière on fait le ſervice parmi eux, & ſi tous les Officiers s'acquitent aſſidument de leurs devoirs, & avec le zèle, dans l'éxécution des commandemens. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. A Paris le 11 Décembre 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXCV.

A Mademoiselle de Montalais (a)

A Paris le 19. Décembre 1665.

MAdemoiselle Montalais, puisque la perte de votre Oncle vous oblige d'aller en personne donner ordre à vos affaires, je vous le permets volontiers, & j'en écris en ce sens à ma tante de Fontevrault, je m'assure que ce changement de lieu n'en fera point dans votre esprit. Vous vous expliquez d'une manière trop engageante & trop précise sur vos bonnes résolutions, pour pouvoir douter de la suite : aussi je n'en attens désormais qu'une entière satisfaction, qui sollicitant pour vous les effets de ma bienveillance, vous n'aurez pas de peine à réussir. *Signé* LOUIS.

(a) *Voyez la Lettre XCV.*

LETTRE CXCVI.

A Monſieur de Romecourt, Lieutenant de mes Gardes.

J'Ai ſçu l'ardeur avec laquelle mes Gardes ſe ſont employés aux tranſports des faſſines, commandés pour combler le foſſé de Lochen, (*a*) & comme cet empreſſement m'eſt une marque très-agréable de leur application à me ſervir, j'ai bien voulu vous témoigner la ſatisfaction que j'en ai : Dites-leur de ma part, qu'ils continuent à ne trouver rien de difficile quand il s'agit de mon ſervice & de la gloire de mes armes, & qu'ils s'aſſurent qu'il n'y aura rien de tout ce qu'ils pourront faire pour ſe ſignaler dans

(*a*) Une grande partie de la Maiſon du Roi étoit de cette expédition. On avoit réduit en très-peu de temps cette petite Place du Duché de Gueldre, dont l'Evêque de Munſter s'étoit emparé, & qu'il avoit fortifié à la hâte.

cette guerre qui échappe à ma connoiſſance, ni même à mon ſouvenir; mais vous pouvez croire que je ſuis fort content de vous en votre particulier, & que je le ſerai toujours plus à meſure que vous agirez, puiſque je ne dois rien attendre de médiocre de votre part, étant à la tête de mes Gardes. Sur ce je prie Dieu, &c. A Paris le 25 Décembre 1665. *Signé* LOUIS.

LETTRE CXCVII.

Au Séréniſſime Empereur.

MOnſieur mon Frère & très-aimé Couſin, Votre Majeſté avoit témoigné au Chevalier de Grémonville de favorables diſpoſitions pour mon Couſin le Duc d'Anguien ſur le ſujet des Duchés d'Opelen & de Ratibor. (*a*) Je n'aurois

(a) *Voyez les Lettres CI. & CXVIII.*

pas cru que les effets en puissent être retardés, maintenant que le seul obstacle qui s'y étoit rencontré, cesse par la déclaration que le Roi de Pologne a faite, qu'il avoit été surpris par ces particuliers. Je m'assure que V. M. n'ayant plus rien qui s'oppose à ses bonnes volontés, ne différera pas davantage à terminer cette affaire. C'est pour la troisième fois que je prens la confiance de la lui recommander; & comme il seroit superflu de vouloir après cela m'étendre encore sur la manière dont j'en recevrai le succès, je finis, en souhaitant à Votre Majesté toutes sortes de félicités, étant très-sincèrement; Monsieur mon Frère, & très-aimé Cousin. *Signé* LOUIS. A Paris le 31 Décembre 1665.

[redacted]

En 1666.

Le Roi avoit des prétentions sur la Flandres, dont nous parlerons ailleurs : il s'étoit secrettement fait assurer que l'Angleterre ne lui seroit point contraire lorsqu'il entreprendroit de révendiquer ses droits. D'un autre côté, pour ôter tout ombrage aux Etats Généraux, & les empêcher de se liguer contre lui avec l'Espagne ; il avoit d'abord consenti aux propositions qui lui furent faites de partager avec eux les frontières des Pays-Bas, & d'en laisser l'intérieur en corps de République, également protégée par la France & la Hollande. Quantité d'obstacles, ou feints, ou réels, avoient fait traîner la négociation, & échouer le Traité de

partage. Cependant les Comp
de Commerce de l'Angleterr
la Hollande avoient par leu
mêlés, excité une guerre en
deux Nations, & la Répu
demandoit des ſecours au Ro
vertu de la confédération de
On dit que Louis XIV. tent
bord, mais inutilement, de
les Anglois à la paix, & qu
pour menager ceux-ci, & ne
paroître manquer à ſes engage
il accorda quelques ſecours
Hollandois contre l'Evêqu
Munſter, & déclara enſuit
guerre ſimulée à l'Angleterre
à ceci que les Lettres de cette
ont rapport.

LETTRE CXCVIII.

A Monsieur de Pradel, Lieutenant-Général, commandant mes Troupes en Hollande. (a)

MOnsieur de Pradel, le Sieur Le Tellier vous expliquera la résolution que j'ai prise d'augmenter la solde de l'Infanterie qui est sous votre charge, (b) & des vingt Cornettes de Cavalerie que vous avez avec vous, de même que j'augmen-

(a) Il commandoit les Troupes qu'on y envoyoit contre l'Evêque de Munster : elles étoient parties sur la fin d'Octobre de l'année précédente, étoient arrivées à Mastricht le 11 Novembre de la même année. *Van Gaalen* fut mis à la raison en fort peu de temps, & ce Prélat fit sa paix le 19 Avril 1666. On peut voir le détail de cette petite guerre dans les Mémoires du Comte de Guiche.

(b) Le Roi avoit fait cette augmentation pour rémédier aux sujets de plaintes dont nous avons parlé *Lettre CXCIII.*

tai celles de mes Troupes d'Italie avant le Traité de Pise. Je m'en remets donc de ma dépêche contresignée de lui, m'assurant que vous sçaurez bien faire valoir ce bon traitement à l'avantage de mon service.... Ledit Sieur Le Tellier vous enverra aussi quelques ordres de ma part, touchant le Chevalier de Clermont-Lodeve, (*c*) lesquels vous ne manquerez d'éxécuter ponctuellement, s'il paroissoit au lieu où vous êtes. Je m'en repose sur vous, & prie Dieu, &c. A Paris le 5 Janvier 1666. *Signé* LOUIS.

(*c*) Une si grande quantité de Noblesse couroit chercher des avantures dans ces guerres étrangères que le Roi donna ordre d'arrêter, & de faire revenir ceux qui seroient sortis du Royaume sans permission. Ce Chevalier étoit du nombre, & se fit tuer par la suite, au siége de Candie.



LETTRE CXCIX.

A Monſieur de Bezons, Conſeiller en mon Conſeil d'Etat, un de mes Commiſſaires aux Etat des ma Province de Languedoc.

MOnſieur de Bezons, la maladie de mon Couſin le Prince de Conty (*a*) m'oblige à vous écrire cette Lettre exprès pour vous faire ſçavoir que je n'entens pas qu'on lui parle des affaires qui ſe traitent dans les Etats de Languedoc, qu'autant qu'il ſe pourra, ſans nuire au rétabliſſement de ſa ſanté. Je vous recommande ſeulement de redoubler vos diligences pour l'accompliſſement des choſes contenues dans vos mémoires & dans vos inſtructions, & particulièrement pour obtenir les fonds néceſſaires pour le Ca-

(*a*) Il mourut le 21 Février.

nal & comunication des mers, (*b*) ſans perdre un moment de temps, pour faire finir l'aſſemblée. C'eſt ce que je me promet de votre zèle pour le bien de mon ſervice, priant Dieu, &c. A Paris le 8 Janvier 1666. *Signé* LOUIS.

LET-

(*b*) *Voyez les remarques ſur la Lettre CLXIX.* Le Roi fit auſſi conſtruire cette année des Ports aux extrêmités de ce Canal; l'un au Cap de Septe ſur la Méditerrannée, dans un terrain mouvant & ſabloneux qu'on ſoutient par les moles & de fortes digues. On en creuſa un autre ſur l'Océan à l'embouchure de la Charante, où l'on bâtit la Ville de Rochefort. On éleva auſſi à Paris un Magnifique Edifice deſtiné aux Obſervations, ſans leſquelles on ne peut ſûrement traverſer les mers. C'eſt de l'Obſervatoire dont je veux parler. A tous ces beaux ouvrages & à quantité d'établiſſemens utiles dont nous avons parlé, *Louis XIV.* joignit les ſecours d'une Académie des Sciences. Cet illuſtre Corps ne s'occupe qu'à perfectionner les Arts & cultiver les ſeuls biens dont la raiſon humaine puiſſe manifeſtement ſe voir en poſſeſſion.

LETTRE CC.

A ma Sœur l'Electrice de Brandebourg LOUISE-HENRIETTE DE NASSAU. (*a*)

MAdame ma Sœur, je ſouhaiterois que le préſent dont vous me remerciez, eût été plus digne de vous. Ma joie en vous l'envoyant, auroit augmenté à proportion, d'autant plus qu'il eût mieux marqué l'eſtime ſingulière que j'ai pour votre perſonne. Pour mon Couſin le Prince d'Orange, l'affection héréditaire que j'ai pour toute ſa Maiſon, ne lui manquera jamais : je ferai pour ſes avantages tout ce qui dépendra de moi, &

(*a*) Fille de *Fréderic-Henri II.* Tante du jeune *Guillaume-Henri* Prince d'Orange, & Femme de *Fréderic-Guillaume* Electeur de Brandebourg, l'un des principaux médiateurs de la Paix entre les Hollandois & l'Evêque de Munſter, dont on traitoit alors à Cleves.

je veux être à son égard ce que les Rois mes Père & Grand-Père ont été à l'égard des siens. Cependant je prie Dieu, &c. A Saint-Germain en Laye le 8 Janvier 1666. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCI.

A Monsieur Pradel, Lieutenant-Général en mes Armées.

MOnsieur Pradel, il eût été bon que vous m'eussiez mandé le détail du parti que le Sieur Colbert (a) vous avoit mené, tant pour ma satisfaction, que pour me sauver l'inquiétude dont vous jugez bien qu'on a peine à se défendre en ces sortes de rencontres. Ne manquez plu

(a) Depuis qu'on avoit repris les place dont les Troupes de l'Evêque de Munst s'étoient emparée, la guerre ne se faise plus que par des partis & c'étoit de le mouvemens & des rencontres qu'ils faisoie que le Roi vouloit être informé.

de m'écrire directement à moi-même, les choſes qui ſe paſſeront dans l'étendue de votre emploi : ſervez-vous, pour cet effet, de tous les moyens que vous trouverez, & ſoyez éxact à n'omettre aucunes des circonſtances qui mériteront d'être ſçues. L'interêt de mon ſervice veut que vous m'informiez de tout, ſans aucun déguiſement, & le plutôt qu'il eſt poſſible. Je vous recommande toujours le maintien de l'honneur & de la diſcipline des Troupes que je vous ai confiées. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. A Paris le 11 Janvier 1666.



LETTRE CCII.

A Monſieur le Marquis de La Valière, Capitaine-Lieutenant d'une Compagnie de Chevaux légers de mon Fils le Dauphin. JEAN-FRANÇOIS DE LA BAUME LE BLANC. (*a*)

MOnſieur le Marquis de La Valiére, votre ponctualité àm'informer de ce qui ſe paſſe, m'a délivré fort à propos de l'inquiétude où j'étois du parti que le Sieur Colbert commandoit auprès d'Oudinboſck. Les divers bruits qui couroient ici, me tenoient l'eſprit en ſuſpens, lorſque votre Lettre eſt arrivée, qui m'a éclairci du fait dans toutes ſes circonſtances. (*b*) Le gré que je vous en ſais, doit

(*a*) Frère de la Duch eſſe *de La Volière*.

(*b*) Six cens hommes de recrue que l'on amenoit du Brabant à l'Evêque de Munſter,

vous rendre encore plus soigneux de me tenir averti des évènemens de cette nature, avec le plus de diligence & de détail que vous pourrez. J'approuve fort la dépense que vous me proposez de faire pour remonter les Cavaliers de la Compagnie de mon Fils; dont les chevaux ont été tués en cette occasion d'Oudinbosck, & j'ordonnerai un fonds que le Marquis de Louvois vous fera tenir pour cet effet. Au reste, vous ayant écrit plus au long par mes précédentes, je me contenterai de m'y remettre, & de prier Dieu, &c. A Paris le 21 Janvier 1666. *Signé* LOUIS.

avoient été attaqués & défaits par les Troupes de France, & le Marquis *de La Valière* s'étoit signalé en cette occasion.



LETTRE CCIII.

A Vivone.

A Paris le 6 Février 1666.

VIvonne, je ſuis fort content de la diligence que vous avez faite; car ce n'eſt pas peu pour vous, quoiqu'on n'en peut faire une plus grande. J'écris encore par cette Lettre, à mon Couſin le Duc de Beaufort, pour aller combattre la Flotte Angloiſe qui a paſſé au Levant. (*a*) Si les galères peuvent être de cette partie-là, à quoi il y a peu d'apparence à cauſe de la ſaiſon; ſouvenez-vous de tout ce que je vous ai commandé par ma précédente

(*a*) Cette Lettre la ſuivante & *les Lettres CCVII. & CCIX.* avoient rapport au ſecours maritime que le Roi ſe preparoit à donner aux Hollandois. Ils étoient en guerre depuis près d'un an avec les Anglois, ils avoient été battus ſur mer, & ſe préparoient à prendre leur revenche.

Lettre, & ne manquez pas ſur-tout, de bien aſſurer les Capitaines, Officiers & Soldats que nulle action extraordinaire ne ſera ſans recompenſe, voulant que vous m'informiez des noms de tous ceux qui en feront quelques-unes, pour les diſtinguer des autres par des graces effectives qu'ils recevront ſans délai. Je me remets du ſurplus, à ce que j'ai commandé au Sieur Colbert de vous écrire. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCIV.

A Monſieur le Marquis de Termes, Lieutenant ſur mes Galéres.

MOnſieur le Marquis de Termes, je ne ſçais pas ſi mes Galères pourront aller avec mes Vaiſſeaux, combattre la Flotte Angloiſe, laquelle a paſſé au Levant; mais ſi elles ſont de la partie, je ne doute

pas de vos ſoins à bien ſeconder votre Général. Pour moi, je me reſerverai celui de recompenſer ceux qui ſe ſignaleront, & le plaiſir de vous témoigner en particulier, ma ſatisfaction des ſervices que vous me rendrez en cette rencontre. Cependant je prie Dieu, &c. A Paris le 16 Février 1666. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCV.

A Monſieur de Pradel, Lieutenant-Genéral en mes Armées.

MOnſieur de Pradel, je ſuis ſatisfait de vos excuſes touchant le peu de nouvelles que j'ai eu de vous par le paſſé; mais j'en attendrai maintenant par tous les Ordinaires; & vous jugez bien que les partis & les rencontres de guerre étant fréquens, comme ils ſeront pendant le quartier d'hiver, où je ne doute point que vous ne teniez les Ennemis fort alertes;

ces, j'aurai grande impatience d'en attendre le succès... (a) Le sieur de Louvois m'a lu la Lettre que vous lui avez écrite; & bien que je me remette du surplus à la dépêche que je lui ai commandé de vous faire, je ne laisserai pas de vous dire que je suis très-persuadé qu'il n'y a nul fondement à tous les sujets de plaintes qu'on prétend avoir de vous; mais que sans relâcher rien de ce qui sera important pour la conservation de mes Troupes & au bien de mon Service, il y a de certaines choses où vous devez vous accommoder & vous rendre le plus facile qu'il se pourra. Enfin il est besoin d'adresse pour concilier deux choses qui semblent aussi peu compatibles, que la discipline éxacte & le bon traitement des Troupes; étant aussi écartées qu'elles sont les unes des autres, suivant les

(a) Le sujet de cette Lettre a rapport à ce que nous avons remarqué sur la *CCI.* & *CCII.*

quartiers que je veux. Ménagez-vous donc en ſorte que ſans tolérer la moindre licence, & ſans qu'elle donne le moindre ſujet de plaintes ; elles trouvent leur ſubſiſtance, leur ſoulagement & leur avantage dans une bonne police. (a) Il ne ſe peut rien ajoûter à ce que je dis encore en dernier lieu au Sieur de Van Beuninghen, pour les vivres proportionnés à leur ſolde. J'ai été bien aiſe de voir ce que mon Régiment a fait dans l'occaſion de Borkel. Vous témoignerez aux Officiers, & principalement à Thieux, qui étoit à la tête du Corps, la ſatisfaction que j'en ai. Au ſurplus, je prie Dieu, &c. A Paris le 18 Février 1666. *Signé* LOUIS.

(a) *Voyez les remarques ſur les Lettres CXCIII. & CXCVIII.*

LETTRE CCVI.

A Monsieur le Marquis de la Valière, Commandant la Compagnie des Chevaux légers de mon Fils.

Monsieur le Marquis de la Valière, votre Lettre du 27 Septembre ne m'a pas moins satisfait par le compte éxact que vous m'y rendez de ce qui s'est passé aux lieux où vous êtes, & particulièrement de la rencontre que mes Troupes firent du Général Gorgas, (*a*) avec sept Compagnies de Cavalerie au Campement de Rheden. Je loue fort aussi votre application à faire vivre dans l'ordre les Chevaux légers de mon Fils, & tenir en même tems la Compagnie en bon état. Vous y avez si bien réussi jusqu'à présent, que

(*a*) Général des Troupes de l'Evêque de Munster.

je ne doute pas que vos soins n'ayent le même ſuccès à l'avenir; en quoi vous méritez d'autant plus que je ſçais les difficultés que vous y avez rencontrées. J'approuve que les deux brevets de Maréchaux de Logis de la Compagnie que vous commandez, ſoient remplis de la perſonne du ſieur Catharine, & de celle de Dupont, & que la Lieutenance de Thieux ſoit auſſi pour Poignan d'Oreſſe. Je n'ai pas de peine à croire que vous ne rendiez cette Compagnie auſſi bonne & auſſi leſte que celle des Gendarmes; mais il faut que je vous diſe que le Marquis de Rochefort ne s'endort pas de ſon côté pour rendre celle-ci parfaite. Au reſte, je vous permets derechef de conſerver les Cavaliers à qui je n'ai point donné de charges, & que vous jugerez dignes d'être préférés aux autres. Cependant je prie Dieu, &c. A Paris le 30 Mai 1666. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCVII.

A mon Cousin le Duc de Beaufort.

MOn Cousin, je suis fort satisfait d'avoir appris par vos Lettres & par celles du sieur d'Infreville, la diligence avec laquelle on se met en état d'aller attaquer la Flotte Angloise, qui est dans la Méditerranée, ne doutant point que vous ne sortiez les premiers jours du mois prochain (a) comme le bien de mon Service & la réputation de mes armes le veulent absolument, & qu'avec des Vaisseaux si bien armés & de si braves Officiers, il ne se fasse en cette rencontre,

(a) Suivant ces ordres, l'Amiral devoit aller attaquer la Flotte Angloise qui étoit dans la Méditerranée ; & après le combat, il devoit, suivant l'état où se trouveroit l'Ennemi, avec plus ou moins de vaisseaux, passer dans l'Océan, pour se joindre à la Flotte Hollandoise.

des choses fort mémorables, d'autant plus que je vous ordonne de confirmer de nouveau, à tous ceux qui vous suivront en cette expédition extraordinaire, que nul ne sera sans récompense prompte & proportionnée au mérite d'un chacun. Et sur ce je prie Dieu, &c. A Paris le 26 Février 1666. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCVIII.

A mon Cousin le Duc de Saint-Simon CLAUDE. (*a*)

MOn Cousin, il suffit de sçavoir ce que la Reine Madame ma Mère, étoit à votre Bienfaicteur, pour ne pas douter que sa mort (*b*) ne vous ait pas été très-

(*a*) Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, né en 1607. mort en 1693. Il avoit été fort en faveur à la Cour, sous le règne de *Louis XIII.*

(*b*) *Voyez la Lettre* CXXXII.

ſenſible: auſſi je n'ai pas de peine à croire ce que vous m'en avez écrit, non plus que la part que vous prenez à mon extrême affliction. J'eſpère que Dieu me donnera la force de ſupporter cet accablement de douleur. Cependant je prie Dieu, &c. A Saint-Germain en Laye le 26 Février 1666. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCIX.

A Vivone.

VIvonne, comme je mande préſentement à mon Couſin le Duc de Beaufort que je trouve bon qu'il prenne dans mon Régiment de Vaiſſeaux tous les Officiers & ſoldats qui lui ſeront néceſſaires pour faire ſortir mon Armée navale ſans aucun retardement, je vous écris ce billet pour vous en donner avis, & vous aſſurer en même temps que je les remplacerai auſſi-tôt que j'en ſçaurai la nouvelle ; en

ſorte que mes Galères y trouveront ce qui leur faudra. Hâtez cependant toutes choſes, afin de les mettre à la mer ſans perte d'un ſeul moment, & m'envoyez vos ſentimens ſur ce que vous pourriez faire durant la prochaine campagne; ſoit pour obliger ceux d'Alger à me demander la paix, ou pour faire la guerre aux Anglois, (*a*) & ruiner leur Commerce au Levant. . . . Commandez auſſi deux Galères pour venir prendre de l'embouchure du Rhône des barques chargées de mouſquets & autres choſes que je fais deſcendre de Lyon, afin de les rendre par ce moyen plus promptement à Toulon, où elles ne ſçauroient arriver avec trop

(*a*)Le Roi la leur avoit déclarée le 26 Janvier pour les raiſons que nous avons dites dans le ſommaire. Si cette déclaration ne ſervoit de rien aux Hollandois elle fut profitable à la France. Les hoſtilités commencèrent par les Iſles : Les Anglois furent battus & chaſſés le 20 Avril de celle de Saint-Chriſtophe, qu'ils partageoient avec les François.

de diligence. A Saint Germain le 12 Mars 1666. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCX.

A mon Cousin le Duc de Saint-Aignan FRANÇOIS DE BEAUVILLIERS. (a)

MOn Cousin, vous avez assez de preuves du plaisir que je prens aux cho-

(a) Fait Chevalier des ordres du Roi en 1661. & Duc en 1663. fort avant dans les bonnes graces du Roi, homme de beaucoup de goût pour la Poësie & les fêtes galantes. Il avoit l'année précédente acheté du Maréchal *de Navailles* le Gouvernement du Havre de Grace, dont ce Seigneur disgracié, avoit été obligé de se défaire, aussi bien que de sa charge de Lieutenant des Chevaux légers, qu'il vendit au Duc *de Chaulnes*. *Voyez la Lettre* CXXXIII.

La disgrace du Duc *de Navailles* venoit d'une fausse imputation jetée sur sa femme, d'avoir écrit à la Reine, dont elle étoit Dame d'honneur, une Lettre supposée, qui l'informoit des amours du Roi. Cette calomnie

ſes qui viennent de votre part, pour ne craindre pas que vos lettres me puiſſent être déſagréables. La grandeur des ſervices que vous m'offrez par celle du 14 Mars, n'a rien de ſurprenant à qui connoît votre zèle, comme je fais : j'en verrai volontiers le détail ; & quoiqu'il en ſoit, je ne puis que vous ſçavoir beaucoup de gré du principe qui vous porte à des avances ſi peu communes. Vous en avez uſé prudemment de ne rien précipiter ſur les avis qu'on vous a donnés touchant quelques Habitans du Havre de la Religion prétendue réformée. Ceux qui en font profeſſion, ne m'étant pas moins fidéles que mes autres Sujets, (*b*) il ne faut pas les traiter avec

leur avoit fait perdre à tous deux leurs emplois. Leur innocence fut reconnue, & à la prière de la Reine Mère, on rétablit le Maréchal en d'autres charges.

(*b*) *Louis XIV.* avoit le cœur droit. On ne peut trop déteſter ceux qui corrompent chez les Rois ces ſentimens d'humanité.

moins d'égard & de bonté ; & si vous trouvez quelque chose parmi ceux de ladite Religion, qui ne fût pas à souffrir, vous devez bien vous garder d'en faire une affaire générale ; & vous contenter de prendre pour les particuliers seulement, les précautions nécessaires. Cependant je prie Dieu, &c. Ecrit à Saint-Germain en Laye le premier Avril 1666. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXI.

A Vivonne.

Le 12 *Avril* 1666.

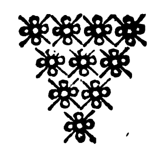
VIvonne, j'ai pourvu, par avance, aux deux points de votre Lettre du 29 du passé, & vous l'aurez pu voir par les ordres que j'ai déjà envoyés. Je suis bien aise d'avoir dissipé si promptement votre inquiétude ; car il étoit juste de le

faire, puiſqu'elle n'avoit autre cauſe que votre zèle pour mon ſervice.... Je n'entens pas que mes Galères déſarment; au contraire je mande à mon Couſin le Duc de Beaufort qu'il règle la navigation de mes vaiſſeaux, en ſorte que vous les puiſſiez joindre dans toutes les occaſions de combat. Faites ſeulement bien comprendre à tous les Officiers qui ſont ſous votre charge, que j'attens des marques de leur valeur dans l'attaque de la Flotte Angloiſe, qui ne céderont pas à celles que mes troupes ont rendue en Italie, en Hongrie, en Allemagne, en Hollande, comme ils doivent ſe promettre auſſi des récompenſes de ma part proportionnées à leur mérite; mais ſi vous tardez (*a*) ſeulement un jour au-delà du 20

(*a*) Rien de ce que le Roi ordonnoit ne fut éxécuté à temps. On ne mit à la mer que le 20 de ce mois, & les Anglois s'étoient effectivement retirés. Une Flotte de 31 vaiſſeau de guerre, & de huit brûlots, devoit aller ſe joindre dans l'Océan à celle des Hol-

ce mois, à vous mettre à la mer, vous ne trouverez plus les Anglois. *Signé* LOUIS.

landois; mais avant qu'elle en fût à portée, il y eut deux ſanglantes batailles navales entre la Flotte des États & celles des Ennemis: la première le 11 Juin; elle dura quatre jours, & les Hollandois gagnèrent la victoire; mais ils furent battus à leur tour, dans un ſecond combat livré le 4 d'Août.



LETTRE CCXII.

A Monsieur de Courcelles Lieutenant Général en Canada.

MOnsieur Courcelles, vous vous acquitez des fonctions de votre charge avec tant de soin & de zèle que par le rapport qu'on m'en a fait je reconnois, avec plaisir, qu'il ne s'y peut rien ajoûter. Je n'ai donc à désirer de vous que la continuation d'une conduite si louable, touchant laquelle me remettant à ce qui vous sera mandé plus en détail par le Sr. Colbert, je prie Dieu, &c. A Saint-Germain en Laye le 18 Avril 1666. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXIII.

A Monſieur de Tracy, mon Lieutenant en Amerique.

MOnſieur de Tracy, j'ai vu avec une entière ſatisfaction, tout ce que vous avez écrit ici, pour m'informer de ce qui ſe paſſe dans l'étendue de votre charge; & quoique j'aye commandé au Sieur Colbert d'y répondre par une plus ample dépêche, à laquelle je me remets, votre conduite eſt ſi conforme à mes intentions, & ſi avantageuſe à mon ſervice, que je n'ai pu m'empêcher de vous témoigner par ces lignes, le gré que je vous en ſçais, duquel attendant l'occaſion de vous donner de meilleures marques, je prie Dieu, &c. A Saint-Germain le 18 Octobre 1666. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXIV.

A Monſieur Tallon, Conſeiller en mon Conſeil d'Etat, Intendant de Juſtice dans toutes les Colonies Françoiſes en Amerique.

MOnſieur Tallon, voyant par toutes les Lettres qui viennent ici des lieux où vous êtes, que la maniè e dont vous agiſſez, répond pleinement aux eſpérances que j'en avois conçues, j'ai bien voulu vous témoigner par ces lignes, la ſatiſfaction que j'en ai, de laquelle ayant commandé au Sieur Le Tellier de vous aſſurer plus particulièrement, en vous adreſſant mes ordres, &c. A Saint-Germain le 18 Avril 1666. *Signé* LOUIS.



LET-

LETTRE CCXV.

A mon Coufin le Duc de Saint-Aignan.

MOn Coufin, je viens d'apprendre avec le regret que vous pouvez juger, la mort du Comte de Sery; (*a*) & pour me la rendre encore plus fenfible, tous les fujets que j'avois de l'aimer & de l'eftimer, fe préfentent à mon efprit en ce moment que je vous écris. Si vous prenez autant d'interêt à ma confolation que je prens de part à votre douleur, faites un effort fur vous-même pour recevoir ce coup avec une fermeté digne de vous. Je fçais que dans une fi grande affliction, les biens ne font pas capables de toucher

(*a*) Il étoit Fils aîné de ce Duc : jeune homme de grande efpérance, qui avoit donné des marques d'une bravoure extraordinaire à la bataille de Saint-Gothard Il venoit de mourir d'une fiévre lente, âgé de 26 ans.

un cœur comme le vôtre ; mais aussi je le crois trop tendre aux marques de ma bienveillance, pour ne pas sentir quelque soulagement de ce que je donne au Fils qui vous reste, (*b*) qu'on m'a dit vouloir être d'épée, toutes les charges de son aîné. Comme je ne doute point que vos affaires ne vous obligent à désirer de venir ici dans cette conjoncture, je vous en accorde la permission ; mais vous ne devez point partir sans avoir mis auparavant dans une entière sûreté, les deux navires de ma Flotte qui sont dans la rade du Havre : c'est à quoi je vous recommande de vous appliquer avant toutes choses. Cependant je prie Dieu, &c. Ecrit à Saint-Germain en Laye le 12 Mai 1666. *Signé* LOUIS.

(*b*)*Paul de Bauvillers*, qui s'étant démis de ses bénéfices, prit le titre de *Comte de Saint-Aignan*. Le Roi venoit de lui donner la charge de premier Gentilhomme de la Chambre, qu'avoit son ainé.

[redacted]

LETTRE CCXVI.

A mon Cousin le Duc de Noailles

MOn Cousin, vous m'avez fait plaisir de me mander le détail des forces que les Espagnols ont en Catalogne, & de m'avertir de l'état des Places que j'ai sur la même Frontière. Je fais avancer des Troupes, qui ne tarderont pas à vous joindre, ainsi que vous pouvez voir plus particulièrement par les dépêches du Sr. de Louvois. Tenez-vous prêt seulement à bien éxécuter mes ordres, lorsqu'ils seront arrivés. Cependant je prie Dieu, &c. A Saint-Germain en Laye le 10 Juin 1666. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXVII.

A Monsieur le Chevalier Paul. Lieutenant-Général de mes Armées navales.

MOnsieur le Chevalier Paul, la route que prend mon Armée vers les Côtes d'Angleterre, (a) vous approche de la plus grande occasion de signaler votre zèle pour la gloire de mes armes : ainsi je n'attens rien de commun d'une valeur autant éprouvée & d'une expérience à la mer aussi consommée que la vôtre. Je me remets au surplus aux ordres qui seront donnés par mon Cousin le Duc de Beaufort, qui vous témoignera plus particulièrement les recompenses que je prépare à ceux qui se distingueront par

(a) Elle s'avançoit vers la Rochelle, où elle arriva vers la fin du mois suivant.

des actions extraordinaires. Et sur ce, je prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 23. Juillet 1666.

LETTRE CCXVIII.

A Monsieur le Duc de Beaufort.

MOn Cousin, les grandes occasions que la disposition présente dês affaires de la mer semble préparer à mon armée navale, ont fait désirer, avec tant d'ardeur, au Marquis de Bellefonds la permission de les aller voir, que je ne puis lui refuser cette satisfaction. (*a*) Je m'assure que vous n'aurez pas peu de joie de recevoir dans votre bord un Volontaire tel que lui, & qu'au reste il ne revien-

(*a*) Ce Marquis eut ensuite ordre de passer en Hollande, pour y concerter avec le Pensionnaire & les Commandans de leur Flotte, tout ce qui seroit nécessaire pour la jonction des deux Armées.

dra pas ſans avoir été témoin de quelque glorieux ſuccès où vous aurez ſignalé votre valeur & votre conduite. Comme je l'ai chargé de vous dire plus particulièrement la confiance que j'ai en l'un & l'autre, je me remets à lui & prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 12 Août 1666. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXIX.

A mon Couſin le Duc de Saint-Aignan.

MOn Couſin, j'ai reçu toutes vos Lettres: & même les trois dernières, deux deſquelles ſont du cinq, & l'autre du ſept de ce mois: il n'y en a pas une qui ne m'ait été fort agréable, n'y voyant rien qui ne réponde à ce que je me ſuis toujours promis de votre vigilance & de votre zèle pour le bien de mon ſervice; mais j'ai pris plaiſir entre les autres, à celle qui parle du Vaiſſeau d'Oſtende,

l'action étant d'une hardieſſe & d'une vivacité fort extraordinaire. Pour la joie que vous avez du progrès de mes armes, je n'ai pas de peine à la comprendre, non, plus que l'ardeur avec laquelle vous y auriez contribué, ſi je vous euſſe permis de me ſuivre; mais l'obéiſſance a ſon mérite auſſi-bien que la bravoure, & chaque vertu aura ſon temps. Cependant je prie Dieu, &c. A Saint-Germain en Laye le 10 Septembre 1666.

LETTRE CCXX.

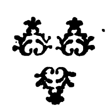
A Monſieur le Marquis de Bellefond, mon premier Maître-d'Hôtel.

MOnſieur le Marquis de Bellefond, j'ai reçu toutes vos Lettres. Je ne vous mande rien qui regarde la mer, me remettant à ce que j'écris à mon Couſin le Duc de Beaufort, & aux ordres que

je lui ai envoyés. (a) Pour les autres choses je reserve à vous en parler lorsque vous serez ici, de sorte qu'il ne me reste qu'à vous assurer, comme je le fais de la continuation de ma bienveillance, & prie Dieu, &c. A Fontainebleau le 24 Septembre 1666. *Signé* LOUIS.

LET-

(a) Suivant ces ordres, la Flotte de France étoit arrivée à la hauteur de Dieppe le 23, lorsque celle de Hollande qui ne l'attendoit plus, étoit rentrée dans ses Ports ; & par un autre mal entendu ; pendant que le Duc *de Beaufort*, averti qu'il alloit avoir sur les bras toute l'armée Angloise, retournoit à Brest, les Hollandois mettoient à la voile pour l'aller joindre, quand ils apprirent sa retraite, & retournèrent eux-mêmes sur leurs pas.



LETTRE CCXXI.

Pour Mr. l'Archevêque de Paris. (a)

MOnſieur l'Archevêque de Paris, deſirant que le Mariage de mon Couſin le Comte de Montlor avec la Demoiſelle de Brancas, (b) puiſſe être achevé au plutôt pour la part que j'y prens à la ſatisfaction des deux familles, je vous recommande par ce billet, de faciliter la célébration dudit mariage en tout ce qui dépendra de votre autorité, & je veux bien vous dire de plus, que vous me ferez un ſenſible plaiſir de ne rien omettre en ce qui ſe peut en conſcience, pour avancer cette affaire. *Signé* LOUIS.

A côté eſt écrit :

C'eſt Monſieur le Prince d'Harcourt.

(a) *Voyez la Lettre* CXIII.

(b) Dame du Palais de la Reine. Ce mariage ſe fit le 2 Février de l'année ſuivante.

Fils de Monsieur le Comte de Rieux de la Maison de Lorraine, qui s'est fait appeller depuis le Comte d'Harcourt... sans date.

LETTRE CCXXII.

Pour Monsieur de Lyonne. Hugues. (a)

Vous rendrez demain matin à la Reine d'Angleterre (b) Mère du Roi de la Grande-Bretagne, la Lettre ci-jointe, que je lui écris, & vous lui direz aussi de ma part, que Mercredi au sortir du Palais, je ne manquerai pas d'aller vers

(a) Ministre & Sécrétaire d'Etat pour les affaires étrangères.

(a) *Henriette-Marie de France*, Fille de *Henri IV.* qui pendant les troubles d'Angleterre, quelques années avant la mort tragique de *Charles I.* son Mari, étoit revenue dans sa Patrie & y étoit restée même après que *Charles II.* son fils étoit remonté sur le Thrône; morte en 1669. âgée de soixante ans.

elle, (c) pour lui confirmer les paroles que je donne par la même Lettre, & recevoir en même temps ce qu'elle a pouvoir de me donner. *Signé* LOUIS. Sans date.

P. S. Depuis ce billet, ayant considéré, que peut-être la Lettre du Roi d'Angleterre à la Reine sa Mère, n'est pas écrite de sa main, j'ai trouvé à propos, outre celle qui est de ma main, de vous en envoyer une qui n'en fût pas, afin que vous puissiez rendre celle qui conviendra, & user comme ledit Roi aura fait.

(c) Après les deux batailles navales dont j'ai parlé, la Flotte Françoise arrivée dans la Manche, n'ayant pu joindre celle de Hollande, les esprits parurent disposés à la paix. On en avoit entamé des conférences à Paris au Palais Royal près de la Reine Douairière d'Angleterre; mais elles se rompirent & se renouèrent ensuite à Breda, & la paix fut conclue le 31 Juillet de l'année suivante.

LETTRE CCXXIII.

A mon Cousin le Grand-Maître de Malthe.

MOn Cousin, le Grand-Prieur de Champagne (*a*) étant parti d'ici, il y a près d'un an, pour retourner à Malthe, l'affection que j'ai pour vous, m'obligea de le rappeller de Marseille sur quelques avis que j'eus qu'il pouvoit avoir dessein de passer à Rome, & se joindre aux Parens du Pape, qui vous rendoient alors de mauvais offices auprès de Sa Sainteté; à présent ledit Grand-Prieur

(*a*) *Henri d'Estampes Valençai*, depuis Grand-Prieur de France, avoit été compétiteur du Grand-Maître *Nicolas Cotoner*. Il paroît qu'il n'en étoit pas ami : cela changea cependant, comme le dit ici le Roi. *Valençai* retourna à Malthe, y vécut fort bien avec ce Supérieur, auquel il espéroit succéder ; mais il mourut avant lui en 1678.

m'ayant supplié d'agréer qu'il reprît la même pensée de retourner à Malthe, pour y satisfaire à ses devoirs envers vous & envers votre Ordre, son dessein m'a paru d'autant plus juste, qu'outre que comme Religieux, rien ne lui convient davantage que d'être dans son Couvent. Les raisons que j'avois eu de le retenir, cessent désormais par les accidens qui ont changé l'état des choses. Je me suis pourtant contenté de lui dire que je vous écrirois, & qu'ayant votre réponse, que j'espère avoir bientôt, je lui déclarerai ma volonté; mais je ne doute pas que sur la dépêche dont le Grand-Prieur de France a accompagné cette Lettre vous n'approuviez son retour, d'autant plus que je lui ferai entendre que s'il manquoit à vous donner toutes satisfactions dans sa conduite, je le rappellerois aussi-tôt. Cependant j'ai voulu qu'il vous fût obligé de cette grace, pour ne perdre aucune occasion de vous témoigner l'affection

cordiale & l'estime singulière que j'ai pour votre Personne, priant Dieu, &c. A Paris le 16 Octobre 1666. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXXIV.

A Notre Saint Père le Pape.

TRès-saint Père, le Marquis de Bethune (*a*) qui est sur le point d'épouser une des filles d'honneur de la Reine, voudroit bien pouvoir conserver même dans ce mariage une pension de quatre mille livres qu'il a sur des bénéfices, à l'exemple de feu son Père, qui en avoit une de 20000 livres de pareille nature. L'illustre mémoire de son Grand-Père que chacun sçait avoir mérité du saint Siége, en servant la France à Rome, &

(*a*) *François Gaston*, second Fils d'*Hypolite de Béthune*, de la Branche *de Chabris*. Il épousa *Marie-Louise de la Grange d'Arquien*, qui avoit été Dame d'Atours de la Reine-Mère.

la valeur avec laquelle il s'est signalé lui-même contre les Infidéles dans la dernière guerre de Hongrie, parlent en sa faveur. Il se fonde néanmoins sur la générosité de Votre Sainteté avec bien plus de constance, que sur toutes ces considérations, & c'est aussi le principal fondement de cette Lettre, n'y ajoûtant ma prière, que pour marquer l'obligation que j'aurai de plus à V. S. de cette nouvelle grace; attendant laquelle je lui confirme d'un cœur plein de vénération & d'amour filial pour Elle, que je suis, très-saint Père, votre très-dévot Fils. A Saint-Germain le 2 Novembre 1666.

En 1667. & 1668.

Une coûtume des Pays-bas donnoit à la Reine de France des prétentions sur cette Province, à l'exclusion de son Frère du second lit, Charles II. Roi

d'Espagne. Pour éluder ce droit, on avoit éxigé que Louis XIV. renonçât pour Elle & ses Enfans à cette succession, au moyen d'une dote considérable qui ne fut point payée. Cette condition n'étant point remplie, & d'ailleurs cette rénonciation extorquée couvrant des vues préjudiciables à la France, le Roi entreprit cette année la conquête de la Flandre, & s'empara d'une grande partie. L'hyver suivant, la Franche-Comté subit le même sort. Cette guerre finit par le Traité d'Aix-la-Chapelle. Les Villes de Flandre restèrent à la France, l'autre Province fut rendue. Le Pape qui s'étoit beaucoup intéressé à cette paix, envoya un Légat à latere *pour la cérémonie du Baptême du Dauphin, & accorda des Indults. Le Roi sollicita aussi une dispense,*

qui permît à la Reine de Portugal d'épouser le Frère de son Mari, pour des raisons dont on parlera dans les Remarques.

LETTRE CCXXV.

A Colbert. (a)

Au Camp de Perronne de Val, près Binche, premier Juin 1667. (b)

J'Ai reçu votre billet d'hier ; nous serons demain à Charleroy, (c) & j'y sé-

(a) *Jean-Baptiste*, Ministre & Controlleur Général.

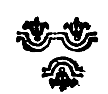
(b) Le Roi étoit entré en Flandre le 16 Mai avec trois Corps d'Armée : il en commandoit un, ayant sous lui le Maréchal *de Turenne*; les Maréchaux de *Crequi* & *d'Aumont* commandoient les deux autres. On prit cette Campagne douze places, & on remporta une victoire.

(c) Le lendemain de la date de cette Let-

journerai; mais les Troupes que j'ai, étant fort fatiguées du mauvais temps, de la longueur de nos marches, j'envoie ordre à Duras (*d*) de détacher de celles qui sont sous son commandement, de sorte qu'il faudra nous y amener les farines de Rocroy. Mon intention est de conserver le poste à Charleroy, & le soin que vous prendrez de disposer toutes choses pour en réparer les fortifications, me sera agréable. *Signé* LOUIS.

tre, le Roi entra dans cette Ville, dont les Ennemis avoient fait sauter les fortifications; il les fit aussi-tôt rétablir.

(*d*) *Voyez la Lettre CCLVII.*



LETTRE CCXXVI.

Au Marquis d'Humières. Louis de Crevan. (a)

Au Camp devant Tournay le 14 Juin (b) 1667. après-midi.

Comme il eſt inimaginaale de prendre le Château de Tournay, & qu'il n'importe pas de l'avoir un jour plutôt ou un jour plus tard, je deſire que vous conſerviez le plus qu'il ſe pourra; les Troupes qui l'attaqueront; que pour cet effet, vous vous contentiez de faire aujourd'hui une batterie pour quatre piéces, que je mande au Sieur de Saint-Hilaire de vous mener inceſſamment, & que vous teniez cependant votre monde à couvert pour les faſcines. Il ne faut

(a) Maréchal en 1668. mort en 1694.
(b) Cette Ville fut priſe le 26.

qu'en demander aux deux Régimens que vous avez dans votre quartier, lesquels étant dans les bons, en feront avec facilité, & n'auront pas loin à les porter. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXXVII.

Au Maréchal de Gramont ANTOINE. (*a*)

A Douay le 24 Juillet 1667. (*b*)

MOn Cousin, ce que vous m'avez écrit sur la prise de Courtray, (*c*) m'a plus touché le cœur par la connoissance que j'ai du vôtre, que ne feront les louanges les plus exquises de l'histoire, bien

(*a*) Marechal en 1641. mort en 1678.

(*b*) Le Roi avoit pris cette Ville & le Fort de l'Escarpe le 6 de ce mois.

(*c*) Le Maréchal d'*Aumont* s'en étoit rendu Maître le 8.

que j'eſpère que cette conquête ne fermera pas votre compagne. Vous n'avez pas beſoin d'attendre de ſemblables occaſions pour me faire votre cour par le moyen de vos Lettres ; il ſuffit qu'elles ſoient de vous pour être agréablement reçues, & vous le croirez, ſans replique, ſi vous jugez auſſi ſainement de l'affection & de l'eſtime particulière que j'ai pour vous, que je ſuis perſuadé de votre zèle pour mon Service & de votre tendreſſe pour ma Perſonne. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXXVIII.

A Notre Saint Père le Pape. Jules Rospigliosi Clement IX. (*a*)

TRès-Saint Père, ce que j'ai demandé le plus ardemment à Dieu dans toutes les

(*a*) Elu le 20 Juin de cette année, mort en 1669.

vacances du ſaint Siége, & ce que j'avois principalement ſouhaité dans ce dernier Conclave, ſe trouve heureuſement accompli par l'éxaltation de Votre Sainteté au ſouverain Pontificat; & comme mes déſirs l'avoient prévenu par une haute & véritable eſtime de ſon rare mérite, (*b*) conçue depuis long-temps, je me tiens heureux de ce que mes ſoins & le concours de mes acclamations, auſſi-tôt qu'on l'a propoſée, n'ont pas été inutiles pour en aſſurer le ſuccès. J'y ſuis d'ailleurs d'autant plus ſenſible, qu'il ne pouvoit rien arriver de plus avantageux à l'Egliſe, dont l'interêt abſolument à fait tout le mien en cette rencontre; car je ſçais ce que toute la Congrégation des Fidéles doit attendre pour ſa conduite des lumières de Votre Sainteté, comme pour ſon édification; enfin, ce qu'on peut ſe promettre pour le bien de la Re-

(*b*) Ce Pontife en avoit effectivement beaucoup; il étoit généralement eſtimé.

ligion, de la capacité & de l'application d'un Pape, pour l'élection duquel on s'est visiblement déclaré avec un applaudissement si général.

Je regarde déjà comme un monument bien digne de l'amour paternel de Votre Sainteté, l'empressement avec lequel Elle donne ses premiers soins au repos de la Chrétienté; & j'ai reçu, avec vénération, ce qu'elle a bien voulu m'écrire Elle-même, & ce qu'Elle m'a fait dire par le Sieur Evêque d'Andrinople son Nonce auprès de moi, pour m'inviter non-seulement à la paix, mais aussi à une suspension d'armes qu'Elle considère comme le premier pas pour assûrer à la perfection de ce grand ouvrage: Je puis dire même que ses exhortations ont trouvé en moi toutes les dispositions qu'Elle pouvoit désirer, les ayant toujours eues, & étant toujours prêt à seconder le justes intentions de Votre Sainteté pour la tranquillité publique, & à

lui donner la joie de voir arrêter par ſon entremiſe, l'effuſion d'un ſang que ſa tendreſſe paternelle voit avec tant de douleur, couler du ſein de ſes enfans ; mais pour lui faire mieux connoître la ſincérité de mes ſentimens, je n'ai qu'à la faire ſouvenir de ceux dont je me ſuis déjà expliqué. Elle eſt informée que j'ai apporté dans tous les temps, pour lier la négociation de la Paix, (c) des obſtacles qui ont été formés, & Elle ſçait auſſi qu'autant qu'il dépendoit de moi, j'ai mis depuis long-temps mes Ambaſſadeurs en état de la reprendre : ainſi Elle jugera, ſans

(c) Le Roi avoit effectivement fait faire à la Cour d'Eſpagne pluſieurs propoſitions d'accommodement, qui avoient été rejetées : cependant les ſollicitations du Pape & les meſures que prenoient les autres Puiſſances, contraignirent enfin les Eſpagnols à reprendre les négociations à Aix-la-Chapelle vers la fin de cette année. Cette Lettre ſans date, précéda donc de quelques temps ces conférences.

ſans doute que c'eſt auprès de mes Ennemis qu'Elle a beſoin préſentement d'exercer le ſaint zèle qui l'anime. Cependant je ne puis voir ſans admiration qu'il ſoit capable de la vouloir faire expoſer aux fatigues d'un long voyage, lorſqu'Elle croiroit pouvoir contribuer par ſa préſence & par ſon action en perſonne, au repos de la Chrétienté; mais j'eſpère que Dieu lui inſpirera des penſées ſi dignes d'Elle, qu'Elle donnera à ſes ſeules paroles, portées par ſes Miniſtres, toute la force néceſſaire pour faire réuſſir ſa médiation, & de ma part je n'oublierai rien pour répondre en ce point comme en toutes les autres occaſions qui ſe préſenteront, à l'amitié de Votre Sainteté envers moi, pour lui témoigner le reſpect filial avec lequel je ſuis, très-ſaint Père, votre très-dévot Fils. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXXIX.

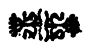
Au même.

TRès-Saint Père la Lettre que je viens d'écrire à Votre Sainteté pour le dégagement de ma Cousine la Princesse de Nemours, (*a*) est si précise & si ample,

(*a*) *Marie-Elisabeth*, seconde Fille de *Charles-Amedée*, le dernier de la Branche de Savoie Nemours, élevée en France, avoit été mariée en 1666. à *Alphonse IV.* Roi de Portugal. Ce Prince, que ses mauvaises inclinations & les suites de ses debauches avoient également rendu incapable de régner, & d'avoir des enfans, venoit d'être enfermé, & son mariage déclaré nul. Il avoit aussitôt abdiqué la couronne en faveur de son Frère Don *Pedre*. *Louis XIV.* à la sollicitation des Grands de Portugal qui estimoient cette Princesse, & pour mieux conserver l'alliance récemment faite avec cet Etat, demandoit au Pape une dispense, pour que la Duchesse pût épouser Don *Pedre* Cette affaire traînoit depuis quelque temps à Rome; enfin, le Cardinal *Vendome*, Oncle de cette Princesse, ac-

que je pourrois m'en contenter ; mais comme c'est une affaire que j'ai extrêmement à cœur, je crois la devoir recommander encore à Votre Sainteté par ces lignes de ma propre main, la suppliant de regarder la grace que je lui demande comme une des plus sensibles preuves que je puisse recevoir de sa bonté paternelle, dont je ne puis qu'attendre les effets avec confiance, étant, très-Saint Père, votre très-dévot Fils, LOUIS. A Paris le 19 Janvier 1668.

corda cette dispense en vertu du pouvoir que sa qualité de Légat en France lui donnoit, & ce mariage se fit au mois de Mars de cette même année. Les Rois de Portugal depuis ce temps, sont *Pierre II. Jean V.* & *Joseph-Emanuel*, régnant.



LETTRE CCXXX.

A mon Cousin le Prince de Condé.

MOn Cousin, je viens d'apprendre avec la joie que vous pouvez juger, la prise de Bezançon, (a) & celle du Châ-

(a) Sur la fin de l'année précédente le Roi avoit proposé la Paix aux Espagnols, aux conditions de lui laisser ce qu'il venoit de conquerir en Flandre, ou de lui céder la Franche-Comté ou quelqu'autre équivalent. Pressé, comme on a vu, par le Pape & par les autres médiateurs, il avoit offert une suspension d'armes de trois mois : les Ministres d'Espagne avoient rejeté, avec raillerie, cette tréve, qu'ils disoient forcée, vu la rigueur de la saison où on entroit. *Louis XIV.* piqué, voulut faire voir que l'hiver n'engourdissoit pas la valeur des François : la conquête de la Franche-Comté fut aussi-tôt résolue, & préparée avec une diligence admirable pendant le mois de Janvier, & le mois suivant suffit pour soumettre toute cette Province. Le Grand *Condé*, dont la bravoure languissoit depuis long temps dans l'inaction, eut beaucoup de part à la gloire de cette rapide

teau de Salins.(*b*) Un si heureux commencement ne nous promet pas de moindres suites que la conquête de tout le reste de la Franche-Comté. (*c*) Sur quoi me remettant au Sieur de Louvois à vous écrire plus en particulier, je prie Dieu, &c. Au Camp devant Gray le 8 Février 1668. *Signé* LOUIS.

expédition. Le Roi lui fait ici compliment sur la prise d'une des plus fortes Places du Pays, qu'il avoit reduit en deux jours: c'étoit le 7 Février que le Prince de *Condé* la soumit.

(*b*) Mr. *de Luxembourg* venoit aussi de se rendre maître de cette Place.

(*c*) Dole s'étoit rendue au Roi le 14, & Gray suivit cet exemple le 19. Enfin, la paix se fit à Aix-la Chapelle le 2 de Mai, aux conditions dont j'ai parlé dans le Sommaire.



LETTRE CCXXXI.

A Notre Saint Père le Pape.

TRès-Saint Père, je rens graces à Votre Sainteté, avec les ſentimens les plus vifs d'une parfaite reconnoiſſance, de la bonté qu'Elle a eue de déclarer mon Couſin le Cardinal de Vendome ſon Légat *à latere*; pour tenir mon Fils en ſon nom, ſur les ſacrés Fonts de Baptême. Je m'en retourne en diligence pour lui donner lieu d'accomplir ſa légation, & pour en accroître les honneurs, s'il eſt poſſible, plutôt que de retrancher de ceux qui furent faits en pareils cas au Cardinal de Joyeuſe.(*a*)Et quoique j'aye quelque ſu-

(*a*) *François de Joyeuſe* Fils de *Guillaume II.* Maréchal de France ſous le règne de *Henri IV.* Ce Prélat avoit de même tenu *Louis XIII.* ſur les Fonts, au nom du Pape *Clément VIII.*

jet d'être content du ſuccès de mes armes en ce Pays je parois moins touché de cette joie, que rempli de confiance en l'effet des bénédictions que Votre Sainteté verſe ſi abondamment ſur moi & ſur les miens, par ſon bref du 16 Janvier, auſquelles je la ſupplie de croire que je ne manquerai jamais de répondre avec la vénération & le zèle que doit votre très-dévot Fils. *Signé* LOUIS. Au Camp devant Gray le 18 Février 1668.

LETTRE CCXXXII.

A Monſieur Rouillé, Conſeiller en mon Conſeil d'Etat, Intendant de Provence.

Je ſuis fort content du don gratuit de l'Aſſemblée des Communautés de Provence, & plus encore de l'émulation avec laquelle vous avez temoigné que tous ceux qui la compoſent, ont ſignalé

leur zèle, delibérant sur cette affaire. Vous pouvez les assûrer de la satisfaction que j'en ai, qui ne diminuera pas mon affection pour la Province, & vous devez croire aussi en votre particulier, que je ne vous sçais pas moins de gré des services que vous me rendez, de la continuation desquels me promettant que j'aurai toujours plus sujet de me croire; je prie Dieu, &c. Ecrit à Saint-Germain en Laye le 6 Juin 1668. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXXXIII.

A Monsieur le Duc de Mazarin.

MOn Cousin, j'ai été bien-aise de voir par votre Lettre du 11 de ce mois, le détail de la bonne conduite des Etats de Bretagne envers moi. Vous les assûrerez de ma part, qu'il ne se peut rien ajoûter à la satisfaction que j'en ai, & qu'après

qu'après avoir ouï leurs députés, je n'ai pas de peine d'oublier les fautes des particuliers, pour ne me souvenir que du zèle que la Province en général a toujours eu pour mon service. Vous témoignerez aussi à tous ceux dont vous me parlez dans la même lettre, que je leur sçais le gré qu'ils méritent de vous avoir si bien secondé, & vous jugerez assez par-là que je ne suis pas moins content de la manière avec laquelle vous en avez agi vous-même. Au surplus, je me remets aux ordres que j'ai donnés d'ailleurs touchant votre Gouvernement, à l'éxécution desquels ne doutant point que vous n'apportiez à votre accoûtumée toute l'application que je puis desirer, je prie Dieu, &c. A Paris le 11 Novembre 1668. *Signé* LOUIS.



LETTRE CCXXXIV.

A Notre Saint Père le Pape.

TRès-ſaint Père, mon Ambaſſadeur auprès de Votre Sainteté m'ayant donné avis des Indults (*a*) qu'Elle a bien voulu m'accorder, j'en ai ſenti d'abord en mon cœur les mouvemens les plus vifs de reconnoiſſance. Maintenant je la remercie, avec la révérence que je dois, de cette nouvelle marque de ſon affection paternelle, l'aſſurant que la juſtice avec laquelle il ſembloit que je pouvois la prétendre pour le bien même de votre Egliſe, n'affoiblira point le reſſentiment que j'en aurai toute ma vie ; & que j'irai toujours avec ſoin au-devant des occaſions de lui en rendre des preuves très-ſenſi-

(*a*) C'eſt en général une permiſſion de nommer à certains bénéfices.

bles; enfin non-seulement je connois le mérite de cette grace par son propre point & par elle-même, mais aussi je la mets à tel prix par la considération de la main dont je la reçois, que je bénis à présent les refus de son Prédécesseur, qui sont cause que je la tiens de Votre Sainteté. Au reste je ne doute pas que mon Cousin le Cardinal de Vendôme, son Légat *à latere*, ne l'ait informée de ce qui s'est passé au Baptême de mon Fils, & j'ose croire qu'Elle est satisfaite des honneurs qu'on a rendus à la dignité de son caractère. Au moins, je puis l'assurer que s'il y a manqué quelque chose, c'est par la seule raison qu'on ne m'en aura pas averti, n'ayant jamais rien souhaité plus passionnément, que de signaler, avec éclat dans cette cérémonie, ma dévotion envers le Saint Siége, & mon zèle, mon amour filial & ma vénération pour la Personne de Votre Sainteté, étant avec ces sentimens, très-saint Père, votre très-

dévot Fils. *Signé*. LOUIS. A Saint Germain en Laye le 15 Novembre 1668.

En 1669. & 1670.

Quoique ce Recueil ne donne que très-peu de Lettres datées de ces deux années, & dans lesquelles il n'est fait mention d'aucune affaire importante, je dirai cependant un mot de ce qui se passa de plus mémorable. Ce fut malheureusement sans succès que quantité de Noblesse Françoise courut se signaler ou périr au siége de Candie. Cette Ville après deux ans de résistance, succomba sous les efforts du Turc. Le Duc de Lorraine aussi peu tranquille qu'heureux, fut dépouillé de ses Etats, & se sauva en Allemagne. Le Roi apprenant la ligue entre l'Empereur, l'Espa-

gne & la Hollande, prit des mesures pour punir cette République de sa conduite peu respectueuse à son égard.

LETTRE CCXXXV.

A ma Cousine la Duchesse Electrice de Bavière. HENRIETTE-ADELAIDE DE SAVOIE. (*a*)

MA Cousine, en recevant votre Lettre, j'ai senti des mouvemens de joie qui ne se peuvent exprimer, voyant la part que vous me conservez toujours en votre chère amitié, laquelle m'est d'autant plus chère, qu'il ne se peut rien ajoûter à celle que j'ai pour vous. Je m'assure que par le rapport du Père Paignany, vous connoîtrez assez que sa mission m'a

(*a*) Femme de l'Electeur *Ferdinand Wolfgang*, Bisayeul de l'Electeur d'à présent.

été fort agréable ; car non-ſeulement j'ai été bien aiſe d'entendre les choſes qu'il m'a dites en votre nom, mais j'ai pris d'ailleurs un grand plaiſir à m'entretenir avec lui pour ſon mérite perſonnel qui ſe fait remarquer d'abord. Je laiſſe entièrement le ſurplus à ſa vive voix, pour me réjouir avec vous de votre convaleſcence, dont la nouvelle m'a épargné de grandes inquiétudes ; & pour vous remercier auſſi du compliment que vous me faites touchant mes deux petites Couſines, (b) auſquelles engageant, de bon cœur les mêmes affections que vous devez attendre de moi en votre particulier, je prie Dieu, &c. A Saint Germain en Laye le 19 Janvier 1669. *Signé* LOUIS.

(b) Dont l'aînée *Marie-Anne-Victoire* épouſa le Dauphin en 1680. & mourut en 1690.



LETTRE CCXXXVI.

A Monſieur le Chevalier Paul. Lieutenant- en mes Armées.

MOnſieur le Chevalier Paul, j'avois réfuſé toutes les penſions qu'on me propoſoit de mettre ſur l'Abbaye que je vous ai donnée; mais puiſque vous deſirez vous-même qu'il y en ait une de 2000 livres en faveur du petit Paul, je veux bien vous accorder cette ſatisfaction, m'aſſurant qu'avec le temps il ſe rendra digne de la grace que je lui fais par avance à votre récommandation. Vous pouvez donc ſur ce fondement, prendre vos meſures du côté de Rome. Et cependant je prie Dieu, &c. A Saint-Germain le 12 Juin 1669. *Signé* LOUIS.



LETTRE CCXXXVII.

A mon Cousin le Duc de Montausier.
SAINTE-MAURE. (a)

MOn Consin, j'ai vu votre Lettre du 3 de ce mois; il n'y a nulle apparence aux avis que vous avez reçus touchant la Ville de Dieppe, les Anglois n'étant point en état de rien entreprendre sur terre; (b)

(a) Pair de France, Gouverneur de la Normandie & de la Saintonge, fait cette année là Gouverneur du Dauphin, mort en 1690.

(b) Le Roi étoit parvenu à détacher le Roi d'Angleterre de la triple Alliance par l'entremise de Madame la Duchesse d'*Orléans*, Cette négociation fut d'abord tenue fort sécrette. Le Roi sous prétexte de visiter ses nouvelles conquêtes, y mena toute sa Cour. La Duchesse étoit de ce voyage, & passa à Londres, feignant que la proximité lui faisoit naître la pensée d'aller rendre visite à son Frère. Cette Princesse repassa la mer le 12 Juin, & mourut le 30 fort regrettée.

mais comme les réparations que vous proposez, sont toujours bonnes à faire, j'ai commandé qu'on y envoie l'Ingénieur Gobert, qui dressera son procès verbal de visite des lieux, & après je donnerai mes ordres, je ferai changer aussi la vieille poudre, quand il en viendra de nouvelle. Je choisis le sieur Fontenay pour commander dans Charleroy, lui ayant permis de se défaire d'un Enseigne qu'il avoit dans mon Régiment des Gardes. Je lui recommanderai le bon ordre dans la Garnison, tant de la Ville, que du Fauxbourg. Cependant sur ce que vous dites que ces Troupes-là, ni les autres qui sont en Normandie, ne vous ont écrit ni envoyé personne; & que vous ne sçavez pas si c'est mon intention, je vous déclare que j'entens qu'il en soit usé avec vous, comme avec les précédens Gouverneurs de la Province, sans vous retrancher un seul des devoirs qui leur ont été rendus. Au reste, je veux abso-

lument que les taxes ſoient éxécutées ſans delai. Avant que de les envoyer, j'ai éxaminé toutes choſes; ainſi rien ne doit empêcher qu'on n'y apporte toute la diligence & la ponctualité que je deſire. Cependant je prie Dieu, &c. A S. Germain en Laye le 16 Novembre 1670. *Signé* LOUIS.

En 1671. & 1672.

Le Roi donne quelques ordres à ſes Officiers de Terre & de Mer, loue & récompenſe leurs actions, preſſe le Roi d'Angleterre de conclure & d'effectuer le Traité d'union déjà projeté; il s'aſſure de la Neutralité de l'Empereur: tout cela regarde ce qu'il alloit entreprendre contre la Hollande, & ce qu'il éxécuta avec une rapidité de ſuccès qui étonna

toute l'Europe. Les uns disent que cette République dut sa liberté à la modération de Louis XIV. qui ne vouloit que lui faire connoître qu'il pouvoit la lui ravir : d'autres disent que sans la sotte ambition d'un Ministre qui vouloit se rendre nécessaire en prolongeant cette guerre, cet Etat dénué de toute Forteresse, auroit été contraint de subir le joug.

LETTRE CCXXXVIII.

A mon Cousin le Marquis de la Valière.

MOnsieur le Marquis de la Valière, j'ai appris que vous n'aviez que 130 Cavaliers dans la Compagnie que vous commandez, parmi lesquels même il y en a qui pourroient être meilleurs. Com-

me tous ceux qui ſont revenus, & qui valoient quelque choſe, ont des charges ou ſont dans mes Gardes, j'en ferai lever 70 pour vous joindre dans quelque temps, afin que par ce moyen votre nombre ſoit complet. Vous vous aiderez de votre côté le mieux qu'il vous ſera poſſible, pour augmenter ce qui vous reſte, & pour le perfectionner.

Par un Règlement général, j'ai retranché toutes les penſions des Officiers qui ſont employés, comme les payant d'ailleurs; mais ſi je trouve à propos d'en rétablir quelques-unes, je me ſouviendrai de ceux que vous me recommandez. Cependant je prie Dieu, &c. A Paris le 2 Janvier 1671. *Signé* LOUIS.



LETTRE CCXXXIX.

A Monsieur le Chevalier d'Hautefeuille, Capitaine-Lieutenant de ma Compagnie des Gendarmes Ecossois.

LE mémoire ci-joint vous apprendra mon intention touchant la distribution de la Gendarmerie sur mes Vaisseaux. J'y ajoûte seulement que si mon Cousin le Duc de Monfort, à qui j'en envoie un pareil, y trouve quelque chose à changer, vous devez éxécuter ce qu'il ordonnera, sans vous arrêter audit mémoire. Je vous recommande au surplus, de ne rien oublier de ce qui dépendra de vous; afin que l'embarquement se fasse sans confusion, & sans perdre un moment de temps. Quant au démêlé qui est arrivé entre deux de mes Gardes, comme ces sortes d'accidens sont de très-pernicieuse conséquence, on ne sçauroit y pourvoir

avec trop de sûreté, & en de semblables rencontres il ne faut épargner personne. Je prie Dieu, &c. A Paris le 12 Mars 1671. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXL.

Au Roi de la Grande Bretagne.

MOnsieur mon Frère, m'étant expliqué au Sieur d'Igby de tout ce que j'avois à dire sur la Lettre qu'il ma rendue de votre part, & sur la proposition qu'il m'a faite en votre nom, il seroit inutile d'entendre encore ici la même reponse. Je me remets donc à lui & à ce que j'ai chargé mon Ambassadeur de vous dire, & je m'assure qu'après avoir entendu le rapport de l'un & la créance de l'autre, vous ne demeurerez pas moins persuadé de ma facilité, de ma candeur & de ma bonne foi, que je suis de la sincérité de

vos intentions, & de la fermeté de votre parole, (*a*) y ayant une confiance à laquelle il ne se peut rien ajoûter, non plus qu'à l'amitié & à l'estime avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, votre affectionné Frère. *Signé* LOUIS. A Versailles le 14 Mars 1672.

(*a*) Comme nous avons vu que *Charles*, à la sollicitation de sa Sœur la Duchesse *d'Orléans*, avoit promis de renoncer à la triple Alliance, & de se déclarer contre la Hollande, il paroissoit hésiter depuis la mort de cette Princesse qu'il aimoit beaucoup, & qu'on soupconnoit avoir été empoisonnée.



LETTRE CCXLI

Au Sérénissime Empereur. (a)

MOnsieur mon Frère & très-aimé Cousin, au premier avis que j'eus de la mort de ma Niéce l'Archiduchesse, (b) je rendis à V.M. ce que j'ai toujours reçu d'Elle en pareille occasion : sa Lettre m'ayant depuis confirmé cete fâcheuse nouvelle, je satisfais aux devoirs accoutumés entre nous, en témoignant derechef à V. M. la part que je prens à sa dou-

(a) Il avoit épousé en *1666. Marie-Thérése d'Autriche*, Fille du second lit de *Philippe IV.* Roi d'Espagne. Leur contrat de mariage s'étoit fait deux ans auparavant, *voyez les remarques sur la Lettre CXVI.* Mais on dit que la guerre des Turcs en avoit retardé la célébration.

(b) Morte quelques jours après sa naissance, dans les mois de Février : elle se nommoit *Marie-Anne-Joseph.*

douleur. Je prie Dieu de lui donner toute la consolation que je lui ai ci-devant demandée pour moi-même, quand il m'a visité de la sorte, & de favoriser au surplus, l'accomplissement de ses justes désirs, étant très-sincèrement, Monsieur mon Frère & très-aimé Cousin, &c. *Signé* LOUIS. A Versailles ce 26 Mars 1672.

LETTRE CCXLII.

Au Roi de la Grande Bretagne.

MOnsieur mon Frère, la confiance que je vais prendre, vous sera une nouvelle marque de l'entière satisfaction avec laquelle je regarde le nouveau lien d'amitié qui nous unit dans le Traité que nous venons de conclurre pour nos communs interêts. (*a*) Plus la conduite du

(*a*)On prétend que les conditions de ce Traité qu'on tenoit fort secret, étoient de se

Sieur de Montaigu, votre Ambassadeur, a répondu à tout ce que vous deviez attendre de l'occasion des ordres que vous lui aviez donnés, & plus Elle a été conforme à ce que je pouvois désirer d'une entremise aussi sage & aussi affectionnée que la sienne; plus je crois juste qu'il lui demeure un témoignage honorable du grand ouvrage que vous avez bien voulu lui confier: ne pouvant y contribuer par moi-même, je vous conjure de me mettre en état de le pouvoir faire, en m'accordant la faveur que je vous demande pour lui: je sçais quelle est considérable; (*b*) mais aussi je sçais que vous

partager les conquêtes. & de ne faire ni Paix, ni Tréves sans un consentement mutuel. Le Roi s'ouvrit encore un passage en Hollande par d'autres Traités, négociés dès l'année précédente, & conclut durant celle-ci avec l'Electeur de Cologne, l'Evêque de Munster, & autres Princes d'Allemagne.

(*b*) C'étoit le commandement de la Flotte d'Angleterre sous le Duc *d'York*, qui en étoit Amiral.

ferez bien-aise en recompensant ce fidéle Ministre, de m'accorder cette faveur, étant très-sincèrement, Monsieur mon Frère votre affectionné Frère. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXLIII.

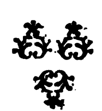
A mon Cousin le Cardinal Altihiery. Albert Paluzzi. (*a*)

MOn Cousin, la résolution que notre Saint Père a bien voulu prendre de déclarer la promotion de mon Cousin le Cardinal d'Estrées; (*b*) ne me touche pas seulement comme l'accomplissement d'une grace que j'ai ardemment désirée: ce que vous y avez contribué, m'est un

(*a*) Cardinal, Patron & Camerlingue, d'une famille adoptée par le Pape *Emile-Althiery, dit Clément* X. élu en 1670. *Clément* IX. étoit mort sur la fin de l'année 1669.

(*b*) *César*, Frère du Vice-Amiral.

consentement à part, voyant par-là que les sentimens d'affection & d'estime que j'ai toujours eu pour vous, vont reprendre leur cours ordinaire. Soyez persuadé qu'ils sont tels que vous pouvez souhaiter, & même qu'à present je vous tiens compte de vos offices pour le Chapeau de mon Cousin le Cardinal de Bonzy; ce qu'il y avoit eu de changé dans l'ordre de sa promotion, étant rectifié pleinement par cette dernière marque de vos soins à me complaire. Je me remets au surplus, à mon Ambassadeur, qui vous remerciera plus particulièrement en mon nom, & je prie Dieu, &c. Au Camp devant Rhimberg le 6 Juin 1672. *Signé* LOUIS.



LETTRE CCXLIV.

A mon Cousin le Cardinal Rospigliosy. (a)

MOn Cousin, de tant de soins que vous avez pris de m'obliger, nul ne m'a été plus sensible que la manière dont vous en avez usé touchant le Chapeau de mon Cousin le Cardinal d'Estrées. Vous avez porté votre zèle pour ma satisfaction à tel point, que vous auriez eu peine à le signaler avec plus d'éclat sous le Pontificat de Clément IX. d'immortelle mémoire. Ne pouvant exprimer par ma Lettre la moindre partie de mon ressentiment, j'ai chargé mon Ambassadeur d'y suppléer de vive voix. Je me remets donc à lui, & je prie Dieu, &c. Au Camp devant Rhimberg le 6 Juin 1672. *Signé* LOUIS.

(a) Neveu du Pape défunt.

LETTRE CCXLV.

A mon Cousin le Cardinal Boromio.

MOn Cousin, j'ai vu par les dépêches de mon Cousin le Cardinal d'Estrées, l'application avec laquelle vous avez agi dans ces derniers temps, pour faciliter la déclaration, de sa nomination, je dis de sa promotion; & comme cette affaire m'a toujours été à cœur à tel point qu'on n'y pouvoit contribuer rien qui ne me fût fort sensible, j'ai bien voulu vous témoigner par cette Lettre écrite de ma main, le gré que je vous en sçais, & recommencer par cette voie à vous assurer de ma bienveillance. Je suis bien-aise même de vous dire que cette déclaration ayant redressé ce qu'il y avoit eu de changé dans l'ordre de celle de mon Cousin le Cardinal de Bonzy, je la regarde à présent comme une agréable

marque de votre affection envers moi, qui prie Dieu, &c. Au Camp devant Rhimberg le 6 Juin 1672. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXLVI.

A Monsieur le Comte d'Estrées, Vice-Amiral. JEAN. (a)

MOnsieur le Comte d'Estrées, j'ai bien voulu vous écrire cette Lettre de ma main, pour vous témoigner la satisfaction que j'ai de votre bonne conduite dans cette campagne, (b) & pour vous

(a) Fils du feu Maréchal *François Annibal I.* Duc d'Estrées. Jean étoit Vice-Amiral depuis deux ans : il fut fait Marechal de France en 1681, & mourut en 1707. Le Duc de *Vermandois*, Fils légitimé de *Louis XIV.* remplaçoit le Duc de *Beaufort* avec le titre de Grand-Amiral. Ce Prince mourut en 1683, âgé de 16 ans.

(b) Les Rois de France & d'Angleterre avoient ensemble inopinément déclaré la

faire sçavoir qu'ayant résolu de renvoyer à la mer une Escadre considérable, je vous en ai destiné le commandement par une pure préférence de confiance & d'estime. Je m'assure que vous n'aurez pas de peine à vous conformer à mon choix, puisqu'outre l'importance du service qu'il s'agit de me rendre, cette preuve de votre zèle me sera très-agréable. Je me remets au surplus à la Lettre contresignée par le Marquis de Seignelay, qu'il vous envoie par mon ordre, & prie Dieu qu'il, &c. A Saint Germain en Laye le 24 Novembre 1672. *Signé* LOUIS.

LET-

guerre à la Hollande le 7 Avril. Leurs Flottes s'étoient jointes pour attaquer celle des Etats, qui les prévint & leur présenta le combat le 7 Juin. Il fut sanglant & opiniâtre de part & d'autre, & la perte à peu près égale. Les Hollandois ne s'étoient pas défendus de même par terre : le Roi étoit entré dans leur Pays avec trois Armées, & au temps de la date de cette Lettre, il leur avoit enlevé environ vingt-deux Places.

LETTRE CCXLVII.

A mon Cousin le Duc de Saint-Aignan.

MOn Cousin, vous m'avez fait plaisir de me mander par ce Gentilhomme, ce que vous avez découvert du dessein de la personne nouvellement arrivée au Havre : il est bon de la faire observer, pour être averti de tout; mais il ne faut pas l'empêcher d'éxécuter sa commission, ni la compagnie qu'elle attend, d'aller où il lui plaira : au contraire, il ne faut pas que vous fassiez semblant de rien voir. (a) Le sieur Colbert n'a pas été aussi régu-

(a) C'est ici, selon toute apparence, une découverte des premières trames du complot de *la Traumont*, Gentilhomme Normand, qui avoit dessein pour retablir sa fortune délabrée, de livrer quelques Places de Normandie aux Hollandois : il engagea dans cette trahison, trois autres personnes qui périrent sur l'échafaut. *La Traumont* se fit mourir dans la prison, en irritant une blessure qu'il avoit reçue, lorsqu'il fut arrêté.

lier à répondre à toutes vos dépêches, qu'il est à m'en rendre compte : cela ne vient que de la multitude d'affaires dont il est quelquefois surchargé, & de la confiance que j'ai en votre bonne conduite, à laquelle j'ai cru pouvoir suppléer en cette conjoncture au retardement de mes ordres. Mettez-vous donc l'esprit en repos, & croyez que votre ponctualité à m'informer de ce qui se passe dans votre Gouvernement, me sera toujours fort agréable. A Saint Germain en Laye le 25 Novembre 1671. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCXLVIII.

Au Sérénissime Empereur.

MOnsieur mon Frère & très-aimé Cousin, bien que l'amitié si étroite qui est entre nous, & la juste confiance que je dois prendre dans les liaisons réciproques sur lesquelles nous avons pris soin

de l'affermir, (*a*) me dussent faire ajoûter peu de foi aux bruits qui mêlent Votre Majesté dans les mesures que l'on suppose se former dans l'Empire contre mes intérêts ou contre ceux de mes Alliés, j'ai cru qu'il étoit de mon affection pour vous, & de la sincérité éxacte que je garde dans toutes mes actions & dans mes paroles, de faire connoître particulièrement mes sentimens à V. M. dans la conjoncture présente : c'est dont je charge le Chevalier de Gremonville (*b*) & je

(*a*) Ces liaisons réciproques étoient un Traité de Neutralité pendant la guerre présente, auquel les troubles de Hongrie avoient obligé *Léopold* de consentir.

(*b*) Les Hollandois presque réduits à leur seule Capitale, que ses inondations avoient sauvée, mendioient des secours chez tous les Princes d'Allemagne qui étoient demeurés neutres : ils en avoient obtenu de l'Electeur de Brandebourg ; mais Mr. *de Turenne* les rendit inutiles : ils faisoient presser l'Empereur de se déclarer pour leur défense. *Louis XIV.* sçut encore retarder l'effet de ces solli-

ne doute point que lorſqu'il aura encore fait connoître à V. M. combien je continue à obſerver religieuſement la Traité d'Aix-la-Chapelle & ceux de Weſtphalie, & que mon intention eſt toujours de maintenir le repos de l'Empire, même d'en procurer les avantages dans la guerre que j'ai été obligé d'entreprendre ſur ſes frontières; ſur-tout lorſqu'il lui fera voir ma fidélité inviolable par tous les concerts qu'il a établi en mon nom avec V. M. il ne diſſipe aiſément cette impreſſion contraire que l'on ſe ſeroit efforcé de lui donner, & que V. M. ne connoiſſe que ceux qui voudront altérer la bonne intelligence qui eſt entre nous, ſe peuvent dire non-ſeulement nos ennemis, mais encore du repos & de la tranquillité publique. Me remettant au ſurplus à ce qui lui ſera dit plus amplement

citations., tant par ce qu'il repréſente ici à l'Empereur, que par d'autres moyens plus efficaces.

ſur ce ſujet, par ledit Chevalier de Gremonville, il ne me reſte qu'à joindre aux aſſurances de mon amitié toujours conſtante pour la Perſonne de V. M. & de mon affection pour ſes intérêts, mes ſouhaits pour l'accompliſſement de tous ſes juſtes deſirs, étant très-ſincèrement, Monſieur mon Frère & très-aimé Couſin, votre très affectionné Frère & Couſin. *Signé* LOUIS. A Saint Germain le 28 Novembre 1672.

LETTRE CCXLIX.

A mon Couſin le Duc de Luxembourg. François-Henri de Montmorenci. (a)

MOn Couſin, toutes les circonſtances de l'action de Worden me faiſant

(a) Né en 1628. Duc & Pair de France, en 1662. Maréchal en 1675. mort en 1695.

connoître le mérite du ſervice que vous m'avez rendu en cette occaſion ; je n'ai pas voulu différer davantage de vous témoigner par cette Lettre, la ſatisfaction que j'en ai ; & même pour vous en donner une meilleure marque ; je vous ai choiſi pour remplir la Charge de Capitaine des Gardes de mon Corps qu'éxerçoit le ſieur Lauzun ; (*b*) & pour vous

Elève du Grand *Condé*, il ſe ſignala dans les deux Conquêtes de la Franche-Comté, & ſingulièrement pendant cette campagne de Hollande, pendant laquelle il prit ſept Villes, & fit lever le ſiége de Worden au Prince d'Orange le 12 Octobre. Cette action ſur laquelle le Roi le complimente ici, fut, dit-on, admirée des Ennemis même : enfin pendant près de vingt ans, il ne laiſſa à *Guillaume* la gloire d'aucun ſuccès, & fut après *Turenne*, le plus terrible fleau de la triple ligue.

(*b*) Du plus haut dégré de faveur il étoit depuis près de deux ans tombé dans la diſgrace, & priſonnier à Pignerol, pour avoir ſécrettement épouſé Mademoiſelle de *Montpenſier*. Le Roi avoit d'abord conſenti que ce mariage ſe fit publiquement; enſuite preſſé

faciliter les moyens de la récompenser, je vous ai accordé la disposition de celle de Maître de ma Garde-robe aux conditions que j'ai commandé au Marquis de Louvois de vous expliquer ; & comme ce détail dit plus que toutes les louanges que je pourrois ajoûter à votre valeur & bonne conduite, je finis en priant Dieu, &c. A Saint Germain en Laye le 21 Octobre 1672. *Signé* LOUIS.

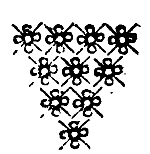
A côté est écrit.

Ce détail est que le Roi a réglé le prix de la Charge de Capitaine des Gardes du Corps de Monsieur de Lauzun à la somme de quatre cens mille livres, & que pour la payer & satisfaire à un brevet de retenue de deux cens mille livres que S. M. avoit donné à Madame de Nogent & à ses enfans, sur la charge de Maître de la Garde-robe, il donne à Mr. de Luxembourg

par les représentations de quantité de personnes, il avoit absolument défendu cette alliance.

ladite Charge de Monsieur de Nogent en pur don, de laquelle il retirera cinq cens cinquante mille livres; (a) ainsi la charge de Monsieur de Lauzun ne lui coutera que cinquante mille livres.

(c) De *Berni*, Fils de *Lionne*, acheta cette Charge.



LETTRE CCL.

A mon Cousin le Cardinal d'Estrées. (a)

MOn Cousin ; j'ai reçu votre Lettre: je ne doute pas que la perte que nous avons faite de mon Fils le Duc d'Anjou (b) ne vous touche encore au-delà des expressions de votredite Lettre. Je sçais même tous les motifs qui vous portent à me plaindre, & je sens toutes les circonstances qui peuvent augmenter ma douleur. Mais puisque ce que je souffre est la volonté de Dieu, aidez-moi par vos prières, à lui sacrifier la mienne, &

(a) *Voyez la Lettre CCXLIII.*

(b) *Louis XIV.* eut outre le Dauphin deux fils, l'un nommé *Philippe de France*, Duc d'Anjou, mort en 1671. âgé d'environ un an ; l'autre, *François* aussi Duc d'Anjou, mort le 4 Novembre 1672. quelques jours après sa naissance.

je le prierai, &c. A Versailles le 15 Décembre 1672. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCLI.

A Monsieur Rouillé, Conseiller en mes Conseils, Intendant en Provence.

J'Ai été bien aise de voir par votre Lettre, la soumission avec laquelle mes ordres ont été reçus de tous les députés de l'Assemblée des Communautés de Provence. Cette conduite répond si bien à l'affection singulière que j'ai toujours eue pour la Province, qu'il ne se peut rien ajoûter au gré que je lui en sçais. Je vous charge même de les assurer de cette vérité, laquelle je confirmerai de bon cœur, autant qu'il me sera possible, dans les occasions qui s'offriront. En attendant celle de vous témoigner plus particulièrement la satisfaction que j'ai de vos ser-

vices, je prie Dieu, &c. A S. Germain le 23 Décembre 1672.

En 1673. & 1674.

Cette année toutes les Puissances de l'Europe parurent comme en suspens entre deux efforts contraires : Louis ne tenoit plus que les frontières d'un Pays où désormais les inondations l'empêchoient de pénétrer. Du côté de l'Allemagne, Turenne étoit une barrière que l'Ennemi rencontroit par tout : Sur mer, on se battoit sans sçavoir qui demeuroit victorieux. Pendant qu'on entamoit des conférences de Paix, la triple ligue se préparoit à la guerre : pour résister à ses efforts, le Roi évacua les Places conquises : ainsi la France sembloit un fleuve rapide rentré dans

ses bords, auquel on s'efforçoit de préparer des digues ; mais ce fut vainement. L'année suivante fut encore marquée par la conquête de la Franche-Comté qui ne retourna plus à ses anciens maîtres. Envain aussi les Alliés que le Roi s'étoit si long-temps ménagés en Allemagne, se déclarèrent contre lui, & tentèrent d'entamer la France réduite à ses propres forces. Turenne les battit avant leur réunion, & le Palatinat fut ravagé à cause des cruautés du Paysan contre le Soldat qu'il rencontroit à l'écart. L'Electeur de Brandebourg, qui venoit de rompre une paix forcée, releva le courage des Confédérés. Ils pénétrèrent en Alsace, où cet Electeur devoit joindre ses forces aux leurs. Turenne les prévint encore, les battit avant cette jonc-

tion ; enſuite feignant de ſe retirer en Lorraine, il revient à l'improviſte attaquer & défaire en détail une armée preſque, le triple de la ſienne, mais diſperſée dans des quartiers où elle ne s'attendoit pas à ce retour. En Flandre, la priſe de quelques Villes conſola les Hollandois de la perte de la ſanglante bataille de Seneſ. Condé reſta maître du champ de bataille, & obligea enſuite le Prince d'Orange, qui ſe diſoit victorieux, à lever le ſiége d'Oudenarde. L'Ennemi fit auſſi d'inutiles tentatives du côté des Pyrennées ſur les côtes de Bretagne & de la Martinique, tandis que Meſſine ſecourue par la France, ſecouoit le joug des Eſpagnols. C'eſt dommage que ce recueil ne nous diſe rien qui aye rapport aux évènemens mémorables de ces deux

années ; c'est pour y suppléer que j'ai un peu étendu ce récit, & pour renouer avec ce qui suivra cette interruption.

LETTRE CCLII.

A la Reine Christine.

MAdame ma Sœur, je rens mille graces à V.M. de l'amitié qu'Elle me témoigne en me communiquant par sa Lettre du 4 de ce mois, la résolution qu'Elle a prise de partir de Rome pour passer en Allemagne, &, peut-être, en Suéde.(*a*) Je lui souhaite un heureux voyage, & je mande à mes Ambassadeurs non-seulement de la respecter comme ma propre Personne, mais aussi de la servir en

(*a*) Je n'ai pu découvrir à quel dessein la Reine vouloit entreprendre ce voyage, ni si elle le fit.

[redacted]

tout ce qu'Elle pourra désirer de leur ministére. Je me sens aussi fort touché des offres qu'elle a bien voulu me faire. La modestie avec laquelle Elle s'en est expliquée à mon Cousin le Cardinal de Retz, (*b*) & au Sieur Abbé de Bourlemont, n'empeche pas que je n'en connoisse fort bien le véritable prix. Je les accepte avec grande joie, & me tiens déjà tout assuré de les voir suivis d'effets non moins glorieux pour Elle, qu'avantageux au public & obligéans pour moi. Puisque je sçais ce que peuvent l'affection & le crédit que vous vous êtes conservé, & que je ne doute pas de la sincérité de vos sentimens; Votre Majesté doit être persuadée qu'il n'y aura jamais pour Elle le moindre changement aux miens, & que je serai toujours, avec une par-

(*b*) *Jean-François Paul de Gondi*, connu par la part qu'il eut aux troubles de la minorité. Il étoit pour lors à Rome, où il voulut remettre son Chapeau au Pape *Clement X.*

faite eſtime, & du meilleur de mon cœur, Madame ma Sœur, votre bon Frère. LOUIS A Verſailles le 18 Mai 1673.

LETTRE CCLIII.

A mon Couſin le Duc de Mazarin.

MOn Couſin, votre Lettre du 7 de ce mois m'a été rendue, & le Sieur de Louvois m'a lu auſſi le mémoire que vous lui avez adreſſé touchant les Iſles de Jerſey & Jerneſey : je le trouve fort bien raiſonné, & la propoſition, outre qu'elle eſt très-judicieuſe par la rencontre du temps & par la facilité des moyens, marque bien une paſſion pour ma gloire digne du nom que vous portez ; mais comme il eſt bon d'avoir plus d'un deſſein pour être mieux en état de ſe prévaloir des conjonctures, je ſerai bien-aiſe d'être informé de ce qui ſe pourroit faire

faire à l'égard de l'Isle de Wighs. Après en avoir conféré avec le Sieur de Bas, lequel mérite bien, sans doute, l'estime que vous avez pour lui, & qui vous donnera une pleine connoissance du détail de cette Isle : sur ce que vous jugerez propre, & sur le plan que vous m'enverrez, avec un projet bien dirigé avec le Sieur de Bas, je prendrai ma résolution, & vous la ferai sçavoir. Vous jugez assez du secret que demandent ces sortes d'affaires ; ainsi étant surperflu de vous le recommander, il ne me reste qu'à prier Dieu, &c. A Fontainebleau le 20 Septembte 1673. *Signé* LOUIS.

En 1675. & 1676.

Cette année termina la carrière de trois grands Généraux ; Turenne acheva de détruire les débris d'une armée

que l'Ennemi venoit de rassembler, & l'obligea de repasser le Rhin. Il revint quelque temps à la Cour; il y fut comblé de caresses & d'honneurs; il espéroit se reposer après tant de glorieux exploits; mais le besoin que l'Etat avoit encore de grand Homme, l'obligea à retourner faire usage de toute sa prudence contre un Général plus expérimenté que ceux qu'il avoit eu à combatre. Ce fut pendant cette dernière campagne que brillèrent plus que jamais, les rares talens de ce Capitaine. Il fit échouer toute l'habileté de son Antagoniste; mais le moment qui l'assuroit d'une victoire, fut le dernier de sa vie. Montecuculli attaqua l'armée que la perte de son Chef obligeoit à la retraite, sans pouvoir la vaincre. Condé accourut arrêter les progrès du Géné-

ral Allemand : après quoi tous deux, comme de concert, renoncèrent au commandement. Dans les Pays-Bas & la Catalogne, la France eut quelques ſuccès qui furent balancés par les pertes qu'elle fit dans le Pays de Treves. On remporta quelque avantage ſur mer ; mais on manqua d'en profiter : enfin, l'année ſe termina par l'ouverture du Congrès de Nimégue. L'an ſuivant, le Roi, tant en perſonne que par ſes Généraux, prit quelques Villes, ſans que les Ennemis puſſent s'y oppoſer. Le Prince d'Orange fut obligé de lever le ſiége de Maeſtricht, avec perte des équipages de ſon armée. Les Flottes d'Eſpagne & de Hollande furent battues deux fois par Duqueſne. Ruyter, qui étoit pour les Hollandois ce que Turenne étoit pour la France, périt dans

l'un de ces combats : Vivonne acheva leur ruine à la rade de Palerme.

LETTRE CCLIV.

Au Roi de la Grande Bretagne.

MOnſieur mon Frère, je ne puis aſſez vous remercier des généreux offices en faveur du Prince de Furſtemberg. (*a*) Vous me ferez juſtice de croire que j'en

(*a*) *Voyez la Lettre LXXXVI.*
Il étoit un des Plénipotentiaires au Congrès, tenu à Cologne en 1674 L'Empereur qui avoit réſolu de rompre ces conférences, & qui en vouloit à ce Miniſtre de l'Electeur, trop partiſan de la France, l'avoit fait enlever le 14 Février de cette année là, & le tenoit priſonnier depuis ce temps. *Louis XIV.* ne vouloit écouter aucune nouvelle propoſition de Paix, que le Prince de Furſtemberg n'eût été remis en liberté, & le Roi d'Angleterre, dont la médiation avoit été acceptée, venoit de faire ſolliciter l'Empereur d'y conſentir. *Voyez les Remarques ſur la Lettre ſuivante.*

ſuis touché comme je dois, & que j'y répondrai de même en toutes occaſions. Cependant je vous en demande la continuation, comme une des plus ſenſibles preuves que je puiſſe recevoir de celle de votre amitié, vous aſſurant qu'il n'y a point de marques de la mienne que je ne vous donne de tout mon cœur, toutes les fois qu'il s'agira de vous témoigner que je ſuis, Monſieur mon Frère, votre bon Frère. *Signé* LOUIS. A Verſailles le 3. Août 1675.

LETTRE CCLV.

Au même.

MOnſieur mon Frère, vous ſçavez quel eſt toujours le poids de votre entretien auprès de moi, & les facilités que j'apporte à tout ce que votre zèle pour l'avancement de la paix générale ;

peut ſouhaiter de ma part. Vous en aurez encore une grande preuve ; lorſque vous apprendrez par le Marquis de Ruvigny, que je veux bien complaire au déſir que vous m'avez fait paroître de voir partir mes Ambaſſadeurs pour Nimégue, ſans attendre que l'Empereur ait remis le Prince Guillaume de Furſtemberg entre les mains d'un Prince neutre. (a) Votre interêt a été ſi bien uni avec le mien en ce qui ſe paſſa à Cologne, que perſonne ne peut mieux connoître que vous combien a été legitime la réparation que j'en ai attendue. Vous n'ignorez pas quel temperament j'avois

(a) Les ſollicitations de l'Angleterre n'avoient pu porter l'Empereur à élargir ce Prince, cependant, comme on le voit par cette Lettre, le Roi parut céder aux inſtances du médiateur, & à la priére de l'Fvêque de Straſbourg, qui lui repréſentoit, & qui publia même qu'il préferoit la tranquillité de l'Europe à la liberté de ſon Frère. Les Plénipotentiaires de France reçurent ordre de ſe rendre au Congrès vers la fin de Décembre.

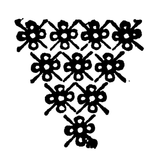
résolu d'admettre touchant la liberté du Prince Guillaume de Furstemberg, & avec combien de raison j'avois insisté sur ce préliminaire. Comme sur la première condition qui devoit ouvrir le Traité de Paix. Ce n'est pas que le juste attachement que j'y avois témoigné, n'eût été souvent combatu par mon Cousin l'Evêque de Strasbourg : je dois lui rendre ce témoignage, que par un zèle qui ne se peut trop louer, il m'avoit prié diverses fois de me relâcher de cette poursuite, lorsqu'on y voyoit une opposition si extraordinaire de la part de l'Empereur, & de trouver bon que, sans considérer son interêt ni celui de son Frère, ce Prince pût contribuer aux dépens même de sa liberté, au rétablissement de la tranquillité publique : ce que j'avois refusé à ses instances réitérées, je veux bien l'accorder aujourd'hui, lorsque vous les appuyez de votre recommandation, outre que je suis bien-aise de vous faire

paroître ce que peut votre médiation auprès de moi. Je veux croire que vous obtiendrez en faveur du Prince Guillaume, les mêmes conditions que j'avois toujours désirées. Je ne dois pas présumer que l'Empereur puisse refuser à vos offices & à ceux des Etats-Généraux, l'assurance qui sera remis entre les mains d'un Prince neutre, jusqu'à la conclusion d'un Traité, & que, quelque éloignement qu'il ait montré jusqu'à cette heure, d'accorder un temperament si légitime, il résulte que vous soyez témoin & toute l'Europe, des nouveaux obstacles qu'il feroit naître à la Paix; C'est sur cette confiance que pour répondre à votre désir, & aux prières de mon Cousin l'Evêque de Strasbourg, j'ordonne à mes Ambassadeurs de se rendre, sans perdre de temps, à Nimégue : ils y porteront des intentions si sincères & si équitables de ma part, que si vous en trouvez de semblables dans mes ennemis, je m'assure tous le succès,

que

que V.M. peut s'en promettre. Je ſuis très-ſincèrement, Monſieur, mon Frère, votre bon Frère. *Signé* LOUIS. Sans date. (*b*)

(*b*) Suivant ce que nous venons de remarquer, cette Lettre doit être du mois de Décembre 1675 ou du mois de Janvier de l'année ſuivante.



LETTRE CCLVI.

A Monsieur l'Evêque de Condon, Précepteur de mon Fils. JACQUES-BENIGNE BOSSUET. (a)

MOnsieur l'Evêque de Condon, je ne suis pas embarrassé des louanges que vous me donnez par votre dernière Lettre, vous m'avez trop bien fait connoître à qui elles sont dues, pour n'en pas tirer plus d'instruction que de complaisance pour moi-même. Je les réfère donc au principe que vous m'avez enseigné; & pour ce qui regarde mon Fils, je vous recommande toujours de cultiver son esprit avec le soin nécessaire, pour lui faire bien comprendre ses devoirs envers lui-même, envers moi, & avant tout, envers Dieu, que je prie, &c. Au Camp

(a) Ensuite Evêque de Meaux.

devant de Hurtebize, près Valenciennes,](b) le 19 Mai 1676. *Signé* LOUIS.

(*b*)Le Duc d'*Orléans* assiégeoit Bouchain. Le Prince d'Orange arrivé pour secourir cette Place, ne fut que Spectateur de sa prise; il étoit campé sous le canon de Valenciennes; l'Armée du Roi lui barroit le passage. *Louis* avoit dessein de le combattre, & regretta depuis d'en avoir été empêché par l'irrésolution de son Conseil.



LETTRE CCLVII.

A mon Cousin le Maréchal Duc de Duras, Pair de France, Capitaine de mes Gardes. JACQUES-HENRI DE DURFORT. (*a*)

MOn Cousin, vous m'avez fait plaisir de retrancher de votre Lettre toutes sortes de remercimens: je n'en veux point d'autres de mon Cousin le Maréchal de Lorges (*b*) que le soin que vous avez tous

(*a*) Neveu du Vicomte *de Turenne*, fait Maréchal l'année précédente, immédiatement après la mort de son Oncle.

(*b*) *Gui Alfonse*, Frère du précédent, fait Maréchal cette année 1676. Il avoit eu beaucoup de part aux plus brillantes expéditions de Flandres; il avoit parfaitement bien secondé son Oncle pendant ses belles Campagnes; & dans la fâcheuse circonstance de la mort de ce grand Général, il avoit fait une retraite qui fut estimée une victoire.

deux de continuer à me bien ſervir : je ſuis sûr que c'eſt un lien qui vous unira toujours auſſi fortement que ceux du ſang ; & que ſi vous avez des marques extraordinaires de ma confiance, je n'en recevrai pas de moindres de votre reconnoiſſance & de votre fidélité en toutes rencontres, ſans exception. Cependant je prie Dieu, &c. Au Camp de Kievrain le 13 Juin 1676. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCLVIII.

A mon Couſin le Maréchal (a) Duc de Vivonne, Pair de France, Viceroi de Sicile.

MOn Couſin, l'avantage que vous venez de remporter ſur les Flottes d'Eſpagne & de Hollande à la rade de Paler-

(*a*) Depuis un an.

me, (b) eſt trop conſidérable pour ne vous témoigner pas la ſatisfaction que j'en ai: elle ne pourroit être médiocre quand je la renfermerai dans l'éclat que ce ſujet ajoûte à la gloire de mes armes, & dans les ſuites que j'en attendois pour le bien de mon ſervice; mais elle s'étend

(b) Le Roi, comme nous l'avons dit, avoit envoyé en 1674. du ſecours aux Siciliens revoltés contre l'Eſpagne; & au commencement de cette année 1676. la Flotte Eſpagnole jointe à celle de Hollande, allant pour arrêter les progrés de ce ſecours, avoit été deux fois rencontrée & battue le 8 Janvier & 21 Avril par *Duqueſne*. *Ruyter*, qui de Matelot étoit devenu le plus expérimenté & le plus habile Amiral que la Hollande ait eu, venoit de mourir d'une bleſſure qu'il avoit reçue dans le ſecond combat. Le Duc de *Vivonne*, alors à Meſſine, profitant du trouble que cette perte avoit jeté parmi les Ennemis, s'étoit hâté d'aller les ſurprendre devant Palerme, & les avoit une troiſième fois battu le 3 de Juin, leur avoit pris ou coulé à fond quatorze vaiſſeaux & ſix galères, tué cinq mille hommes, & brûlé une partie de la ville devant laquelle ils étoient à l'ancre.

[redacted]

aussi sur l'honneur qui vous revient en particulier d'une si mémorable entreprise. Vous assurant de la joie que j'ai de sçavoir que vous l'ayez éxécutée en personne, & que ce n'a pas été la circonstance de toute cette action, la moins touchante pour moi, je prie Dieu, &c. Au Camp de Kievrain le 27 Juin 1676. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCLIX.

A mon Cousin le Duc de Saint Aignan, Pair de France.

MOn Cousin, j'ai reçu la Lettre que vous m'avez écrite sur les heureux commencemens de ma campagne, & sur les avantages que mon Armée navale a remportés devant Palerme. Vous me louez comme un serviteur passionné pour son Maître; & sur ce principe là, tout ce

que vous me dites, ne peut manquer de m'être fort agréable; mais l'usage que j'en dois faire, est de considérer la distance qu'il y a de ce que j'ai fait jusqu'aux louanges que vous me donnez, & de m'en servir d'éguillon pour m'exciter à la gloire. Cependant je prie Dieu, &c. Au Camp devant Kievrain le 28 Juin 1676. *Signé* LOUIS.

En 1677. & 1678.

Pendant le cours de ces deux années, la prise de onze Places importantes, tant en Flandres qu'en Alsace, six victoires par terre, quatre sur mer, ou dans les Colonies mirent le Roi qui desiroit sincèrement la paix, dont les négociations traînoient depuis trois ans, en état d'en dicter les articles à ceux qui les lui vouloient

[redacted]

prescrire. Elle fut enfin signée par toutes les Puissances intéressées, le 5 Février 1679. & laissa à la France la possession de ses nouvelles conquêtes, Nos Lettres ne font mention que de quelques-uns des succès que nous venons de nombrer ; le reste regarde des affaires Ecclésiastiques.

LETTRE CCLX.

A mon Cousin l'Archevêque de Paris. FRANÇOIS DE HARLAI DE CHANVALON. (a)

MOn Cousin, j'avoue que la prise de Valenciennes ne paroît pas un succès ordinaire, si l'on éxamine ses circonstances : c'est une Place tres-forte, emportée

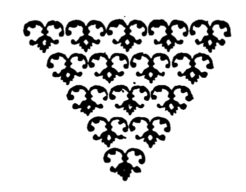
(a) On a vu qu'il avoit été Archevêque de Rouen.

d'assaut en moins d'une demi-heure, sans que les lieux sacrés ni la bourgeoisie ayent souffert le moindre désordre; (b) mais Dieu qui voit mes bonnes intentions, a voulu les bénir dans l'éxécution comme dans le projet de cette entreprise, ne pouvant douter que les prières continuelles qu'on lui a faites par vos ordres pour la prospérité de mes Armées, n'y ayent eu

(b) Le Roi étoit parti de Saint Germain le 28 Février, tandis que Mr de *Luxembourg* investissoit cette Place. Le 10 la tranchée fut ouverte, & le 17 la Ville fut emportée par la valeur des Mousquetaires, qui s'étant emparés de la contre-escarpe, passent dans un ouvrage couronnné, tuent une partie de ceux qui le défendent, poursuivent le reste, passent le fossé avec les fuyards, parviennent à une poterne qu'ils trouvent ouverte, montent sur le rempart à la faveur d'un petit dégré pratiqué dans le mur: une partie tourne le canon contre la Ville, l'autre descend dans les rues, s'y barricade, & rompt les portes à coups de hache: tout cela s'éxécute si vite, que les Bourgeois les prennent quelque temps pour de leurs gens. Le Roi arrive, & sauve la Ville du pillage.

la principale part. Je vous en demande le secours sans intermission, le priant cependant, &c. Au Camp devant Cambray le 22 Mars (c) 1677. *Signé* LOUIS.

(c) Cambray se rendit le 5 Avril, après neuf jours de tranchée ouverte.



LETTRE CCLXI

A mon Cousin le Prince de Condé. (*a*)

MOn Cousin, je ne doute pas que le succès de Valenciennes ne vous ait surpris aussi agréablement que vous me le témoignez. Je ne sçais si les suites peu communes dont je me suis flaté sur un si heureux commencement, ne vous surprendront point encore plus; mais je suis sûr par avance, que personne n'en aura plus de joie que vous, si elles me réussissent comme je l'espère avec l'aide de Dieu. Cependant je prie Dieu, &c. Au Camp devant Cambray le 22 Mars 1677. *Signé* LOUIS.

(*a*) Ce Prince âgé pour lors de 56 ans, se reposoit des fatigues de ses glorieux exploits.

LETTRE CCLXII.

A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc & Pair de France.

MOn Cousin, j'ai reçu votre Lettre du 22 de ce mois : vous m'avez fait plaisir de m'informer des choses qu'elle contient : je serai bien-aise que vous preniez le même soin dans les autres occasions qui se pourront présenter.

Quant au bref de N. S. P. le Pape (a)

(a) *Odescalchi, Innocent XI.* élu le 21 Septembre de l'année précédente. Dans cette Lettre & quelques autres adressées cette année à l'Archevêque de Paris, il est question d'affaires concernant les contestations de la Cour de Rome au sujet du droit de Régale, que *Louis XIV.* établit sur tous les Diocèses du Royaume. On peut voir toutes ces chicannes ecclésiastiques dans leur Histoire. Je dirai seulement que la Régale est la jouissance que le Roi a des revenus des Evêchés & Archevêchés pendant leur vacance, & jus-

touchant les Augustins, je profiterai de l'avis que vous m'en avez fait donner, & je vous réponds qu'il sera si bien examiné avant que de rien résoudre, qu'on aura peine à me surprendre. Cependant je prie Dieu, &c. Au Camp devant Cambray le 24 Mars 1677. *Signé* LOUIS.

qu'à ce que ceux qui y sont nommés, aient prêté le serment de fidélité.



LETTRE CCLXIII.

A mon Couſin l'Evêque de Strasbourg, Prince du ſaint Empire.

MOn Couſin, je ſuis trop perſuadé de votre zèle pour mon ſervice, pour douter de la joie que vous avez eu du ſuccès de Valenciennes : ainſi les témoignages que vous m'en donnez par la Lettre que vous m'avez écrite ſur cette importante conquête, ne pouvoient pas être mieux reçus. Je prie Dieu qu'il inſpire à mes Ennemis le même empreſſement pour la Paix, qu'il le fortifie de plus en plus dans mon cœur par ſes bénédictions continuelles ſur mes juſtes armes, & qu'il vous ait, mon Couſin, &c. Au Camp devant Cambray le 24 Mars 1677. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCLXIV.

A mon Cousin le Duc de Saint-Aignan.

MOn Cousin, vous avez un art admirable pour me témoigner votre joie dans la prospérité de mes armes : c'étoit autrefois par des éloges, maintenant c'est par des frayeurs du péril & des fatigues où vous dites que je me suis exposé pour me rendre maître de Valenciennes; mais je n'ai pas de peine à démêler ces différens mouvemens de votre cœur : je les réunis tous dans le seul principe de votre zèle pour ma Personne, & je les reçois avec un agrément dont vous devez être satisfait. Cependant je prie Dieu, &c. Au Camp devant Cambray le 27 Mars 1677. *Signé* LOUIS.

LET-

[redacted]

LETTRE CCLXV.

A mon Couſin l'Archevêque de Paris, Duc & Pair de France.

MOn Couſin, j'ai vu ce que vous m'avez écrit de Dimanche dernier : rien ne me ſurprend à l'égard du calme où vous dites que ſont les choſes ; mais je vous avoue auſſi que rien ne m'eſt plus agréable. Quant à la Lettre du Pape aux Evêques dont vous me parlez, j'apprens que Sa Sainteté n'a pas écrit à eux ſeuls, ni en général à tous les Prélats de France ; on m'aſſure qu'Elle s'eſt contentée de faire réponſe à ceux dont Elle avoit reçu des complimens par une pure diſtinction favorable au caractère Epiſcopal qui lui étoit commun avec eux avant ſon éxaltation. Je ne laiſſerai pas pourtant de m'expliquer en conformité de vos ſentimens. Et ſur ce, je p

&c. Au Camp devant la Citadelle de Cambray le 6 Avril 1677. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCLXIV.

A mon Cousin le Grand-Maître de Malthe.

MOn Cousin, après vingt années de service que le Chevalier de Beaumont m'a rendu dans la Marine, & la plûpart de ce temps-là en qualité de Capitaine, vous ne serez pas surpris que je vous le recommande en une affaire qui me paroît de la dernière justice.

C'est qu'ayant un bref de Rome pour sa résidence & pour son ami Cunete, comme plusieurs autres Chevaliers avec lesquels il a servi à Gigery & en Candie, vous lui fassiez la même grace que vous leur avez accordé. Sur le même principe je m'assure que vous aurez peine à la refuser pour la seule affection que j'ai pour

[redacted]

votre Ordre ; & je craindrois de faire tort à celle que vous avez pour moi, si je m'étendois davantage par cette Lettre de ma main, que pour me remettre du surplus au bref de notre Saint Père, & prier Dieu, &c. Au Camp devant la Citadelle de Cambray le 14 Avril 1677. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCLXVII.

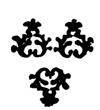
A mon Cousin le Prince de Condé.

MOn Cousin, c'est avec justice que vous me félicitez du gain de la bataille de Cassel. (*a*) Si j'y avois été en personne, je n'en serois pas plus touché, soit

(*a*) Il y avoit quatre jours qu'elle s'étoit donnée. Monsieur, Duc d'Orléans, y avoit remporté la victoire la plus complette sur le Prince d'Orange, qui venoit secourir Saint-Omer, que ce Duc assiégeoit, & qu'il prit le 20 de ce mois.

par la grandeur de l'action, ou par l'importance, de la conjoncture, & surtout pour l'honneur de mon Frère. Au reste, je ne suis pas surpris de la joie que vous avez eu en cette occasion : il est assez naturel que vous sentiez à votre tour, ce que vous avez fait sentir aux autres par de semblables succès. Je prie Dieu, &c. Au Camp devant la Citadelle de Cambray (*b*) le 15 Avril 1677. *Signé* LOUIS.

(*a*) Elle se rendit le 17.



[redacted]

LETTRE CCLXVIII.

A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc & Pair de France.

MOn Consin, j'ai vu ce que vous m'avez écrit sur la Flotte des Hollandois brûlée & coulée à fond par la mienne, sous la conduite du Comte d'Estrées auprès de l'Isle de Tabago; (a) & bien que ces marques de votre joie pour un succès si glorieux, & même si considérable par les suites qu'il peut avoir ne puissent manquer d'être bien reçues, j'avoue que la perte que votre fa-

(a) L'une des Antilles d'Amérique Septentrionale, dans la Mer du Nord. Ce combat naval s'étoit donné le 3 de Mars. Le feu ayant pris à un vaisseau François le mit à ceux des Ennemis, & cet incendie favorisa le succès de cette atttaque. Les Hollandois y perdirent treize vaisseaux, dont cinq armés en guerre, & le Comte *d'Estrées* en perdit quatre.

mille vient de faire, me les rend encore plus ſenſibles, voyant que rien n'eſt capable de ſuſpendre les mouvemens de votre zèle pour ma gloire & pour mon ſervice. Cependant je prie Dieu, &c. Au Camp de Thulin le 21 Mai 1677. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCLXIX.

A Monſieur Rouillé, Conſeiller en mes Conſeils d'Etat & Privé, Intendant de Provence.

MOnſieur Rouillé, j'étois déjà perſuadé de ce que vous m'écrivez du zèle & de la ſoumiſſion de Communautés de Provence; mais cette dernière Aſſemblée me la confirme bien agréablement: outre le ſecours de huit cens mille livres qu'elle vient de m'accorder par une ſeule délibération, je ſuis ſi touché des

ntimens avec lesquels vous me marlez que ces Peuples s'intéressent à ma opre gloire, qu'il me seroit difficile en perdre le souvenir. Vous pouvez ır en parler en cette conformité, & oire vous-même que je suis trop satisf.t de vos services pour les pouvoir oulier. Cependant je prie Dieu, &c. A int-Germain en Laye le 17 Novembre 577. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCLXX.

mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc & Pair de France.

MOn Cousin, vous auriez eu plutôt ponse sans la marche qu'il m'a fallu ire, & sans les occupations que donne ne entreprise comme celle-ci, particulèrement dans le premiers jours & dans saison où nous sommes. J'ai reçu trois

de vos Lettres, & vous me feriez plaisir de continuer à me donner avis de ce que vous apprendrez des affaires d'Angleterre, & de pénétrer le plus avant qu'il vous sera possible. (a)

J'ai vu la réponse que le feu Sieur Evêque d'Alept me vouloit faire. Dieu lui fasse

(a) Il paroit qu'il s'agit ici des mouvemens de l'Angleterre, prêt à se déclarer contre la France, dont ce Prélat pouvoit être informé par des Missionnaires, ou bien il étoit question d'une correspondance avec *Colemen*, Sécrétaire du Duc *d'Yorck*, qui travailloit à faire abolir les loix pénales portées en Angleterre contre les Catholiques : ce qui donna lieu au mois de Septembre de cette année, à deux scélérats apostés, d'accuser les Catholiques d'avoir conspiré contre la vie du Roi. Toute destituée de preuves qu'étoit cette calomnie, elle fut reçue du Parlement, qui condamna à mort plusieurs personnes innocentes, & exclut le Duc *d'Yorck* de la succession à la Couronne. Cette exclusion fut d'abord sans effet : il régna après *Charles II.* son Frère, en 1685 ; mais il fut obligé de descendre du Trône en 1688. *Voyez les Remarques sur la Lettre XLIII.*

faſſe miſéricorde ; mais c'étoit aſſurément un homme bien entêté. (*a*)

J'approuve entièrement votre avis touchant la nouvelle Edition de ſon Rituel : nous verrons à mon retour, ce qu'il y aura de nouveau à faire, & cependant il eſt bon que l'Abbé Chabot écrive à Rome dans le ſens que vous propoſez.

Quand au mémoire du Chanoine de Tarbe, je ne crois pas qu'il y ait rien à faire préſentement. Dieu a exaucé les prières que vous avez ordonnées dans votre Diocèſe, pour la proſpérité de mes juſtes armes, m'ayant rendu maître de cette grande & importante Ville en moins de cinq jours. (*b*) J'eſpère que la continuation d'un ſecours ſi néceſſaire ne lui ſera pas moins agréable, & nous atti-

(*a*) *Pavillon* s'étoit long-temps oppoſé à l'établiſſement du droit de Régale On ſçait que ſon Rituel faiſoit auſſi beaucoup de bruit.

(*b*) Gand, ſubitement inveſti, s'étoit rendu le 9 Mars ; ſa Citadelle ſe rendit le 12.

rera enfin la Paix, pour laquelle ſeule je fais la guerre. Et ſur ce, je le prie moi-même de vous avoir, mon Couſin; &c. Au Camp devant la Citadelle de Gand, le 10 Mars 1678. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCLXXI.

A mon Couſin le Cardinal d'Eſtrées.

MOn Couſin, j'ai lu votre Lettre du 15 paſſé, avec les réfléxions qu'elle mérite. Ce que je puis y répondre c'eſt que j'aurai toujours les mêmes intentions que je vous ai témoignées, & que je n'attens que l'occaſion de les pouvoir accomplir. Et ſur ce, je prie Dieu, &c. Ecrit au Camp devant Ypres, le 18 Mars 1678. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCLXXII.

A mon Cousin le Prince de Condé.

MOn Cousin, je n'ai pas de peine à comprendre la joie que vous avez d'une conquête aussi importante que celle que je viens de faire de la Ville & Citadelle de Gand : je sçais trop bien les sentimens que vous avez pour mon service & pour la gloire de mes armes ; outre les expressions que vous m'en faites par la Lettre que vous m'avez écrite, j'ai eu beaucoup de satisfaction d'entendre celles que mon Cousin le Duc d'Anguien y a ajoutées de vive voix. Comme je les reçois avec une entière confiance, j'y répondrai toujours aussi avec toute l'amitié que vous pouvez souhaiter. Et sur ce, je prie Dieu, &c. Ecrit au Camp devant Ypres (*a*) le 18 Mars 1678. *Signé* LOUIS.

(*a*) Cette Ville se rendit le 25 Mars, après sept jours de siége.

LETTRE CCLXXIII.

A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc & Pair de France.

MOn Cousin, votre Lettre & votre billet du 15 de ce mois m'ont été rendus par Rose, (a) qui m'a expliqué en même-temps le détail dont vous l'aviez chargé. Il m'a montré aussi le Décret de l'Inquisition de Rome, & je le trouve de conséquence par les réfléxions que vous y faites. J'approuve la conduite que vous avez tenue avec les Pères de l'Oratoire, pour les porter à faire de leur propre mouvement, ce que je pourrois désirer de leur Congrégation, pour le bien même de leur Ordre. J'ai commandé dès hier le Député des Lettres de Cachet pour le Provincial des Augustins, & encore

(a) C'est lui qui a formé ce Recueil.

une pareille Lettre pour la Picardie, qu'on avoit oubliée. Je confirmerai à l'Intendant de Limoges qui eſt ici, tout ce que vous lui avez dit de ma part ſur la nouvelle élection d'un Abbé de Grammont. Je ne puis que louer le choix du nouveau réſignataire de la Cure de ſaint Sulpice par le témoignage que vous m'en rendez. J'agrée votre déférence & ſes reſpects, & je me réjouis du calme qui règne par-tout où votre pouvoir s'étend. Quelque honnêteté que vous apportiez à m'en expliquer la cauſe, je ſçais fort bien ce qui eſt dû à votre zèle & à vos ſoins, priant Dieu, &c. Ecrit à Fontainebleau le 19 Novembre 1678. *Signé* LOUIS.

LETTRE CCLXXIV.

A Mr. Rouillé, Intendant de Provence.

MOnſieur Rouillé, la remiſe que j'ai fait aux Communautés de Provence

que vous apprendrez par le Sieur Colbert, (a) témoignera assez à ces peuples la satisfaction que j'ai de leur zèle. Cette Lettre sera donc seulement pour vous assurer que je suis pleinement content de vos soins & de votre application au bien de mes affaires dans l'étendue de votre Charge, & qu'étant aussi informé de vos services présens & à venir, je ne les oublierai pas dans les occasions. Cépendant je prie Dieu, &c. qu'il vous ait, Monsieur Rouillé, &c. A Versailles le 8 Décembre 1678. *Signé* LOUIS.

(a) Le Roi déchargea cette année ses peuples de six millions de tailles: il fait informer l'Intendant de la part que sa Province aura à cette remise.

Fin de ce Recueil.

TABLE

DES NOMS PROPRES

Pour le deuxiéme Tome.

L'Etoile marque les personnes déjà désignées dans le premier Tome.

Naquart,

Fin de la Table.

[redacted]

